Randall Schwerdorffer
Frédéric Gilbert

“JE VOULAIS QU’ELLE SE TAISE”

LA TRAGÉDIE AMOUREUSE D’ALEXIA ET JONATHANN DAVAL

Hugo Doc

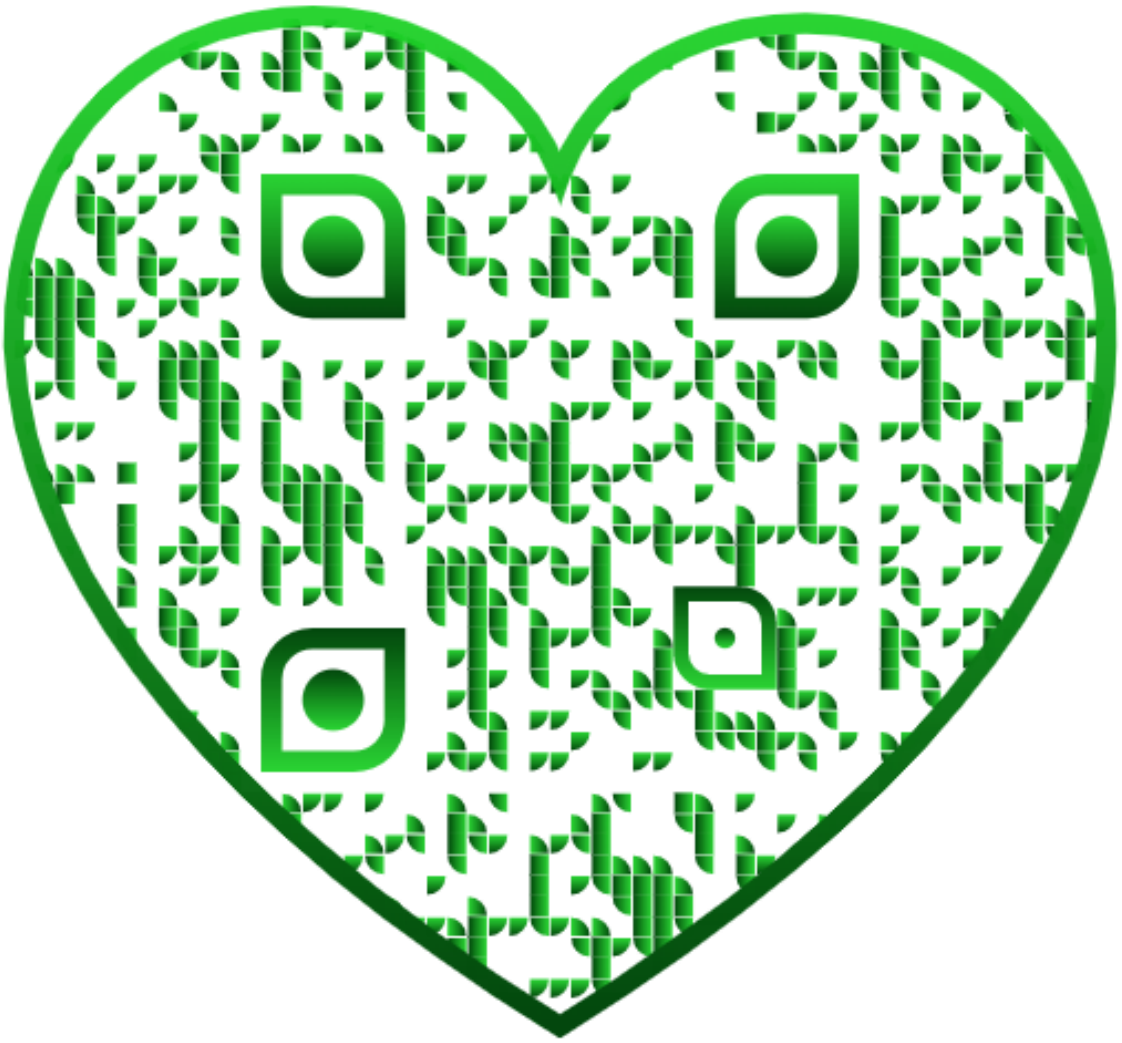

Randall Schwerdorffer
&
Frédéric Gilbert

JE VOULAIS QU'ELLE SE TAISE

La tragédie amoureuse d'Alexia et Jonathann Daval

Récit

Hugo Doc

Sommaire

1. Couverture
2. Titre
3. Copyright
4. Sommaire
5. Les protagonistes
6. Avant-propos
7. Chapitre 1 - Quand la joggeuse disparaît
8. Chapitre 2 - Un uxoricide ?
9. Chapitre 3 - « Sortez-le de là ! »
10. Chapitre 4 - « Ils s'aiment, comme des enfants »
11. Chapitre 5 - Complot familial
12. Chapitre 6 - La folle journée
13. Chapitre 7 - Procès contre l'avocat de Jonathann
14. Chapitre 8 - Reconstitutions
15. Chapitre 9 - Préparation du procès Daval
16. Chapitre 10 - Le procès
17. Épilogue - par Randall Schwerdorffer
18. Chronologie de l'affaire Daval

Pagination de l'édition papier

1. 1
2. 2
3. 9
4. 11
5. 12
6. 13

7. 14
8. 15
9. 16
10. 17
11. 18
12. 19
13. 20
14. 21
15. 22
16. 23
17. 24
18. 25
19. 26
20. 27
21. 28
22. 29
23. 30
24. 31
25. 32
26. 33
27. 34
28. 35
29. 36
30. 37
31. 38
32. 39
33. 40
34. 41
35. 42
36. 43
37. 44
38. 45

39. 46
40. 47
41. 48
42. 49
43. 50
44. 51
45. 52
46. 53
47. 54
48. 55
49. 56
50. 57
51. 58
52. 59
53. 60
54. 61
55. 62
56. 63
57. 64
58. 65
59. 66
60. 67
61. 68
62. 69
63. 70
64. 71
65. 72
66. 73
67. 74
68. 75
69. 76
70. 77

71. 78
72. 79
73. 80
74. 81
75. 82
76. 83
77. 84
78. 85
79. 86
80. 87
81. 88
82. 89
83. 90
84. 91
85. 92
86. 93
87. 94
88. 95
89. 96
90. 97
91. 98
92. 99
93. 100
94. 101
95. 102
96. 104
97. 105
98. 106
99. 107
100. 108
101. 109
102. 110

103. 111
104. 112
105. 113
106. 114
107. 115
108. 116
109. 117
110. 118
111. 119
112. 120
113. 121
114. 122
115. 123
116. 124
117. 125
118. 126
119. 127
120. 128
121. 129
122. 130
123. 131
124. 132
125. 133
126. 134
127. 135
128. 136
129. 137
130. 138
131. 139
132. 140
133. 141
134. 142

135. 143
136. 144
137. 145
138. 146
139. 147
140. 148
141. 149
142. 150
143. 151
144. 152
145. 153
146. 154
147. 156
148. 157
149. 158
150. 159
151. 160
152. 161
153. 162
154. 163
155. 164
156. 165
157. 166
158. 167
159. 168
160. 169
161. 170
162. 171
163. 172
164. 173
165. 174
166. 175

167. 176
168. 177
169. 178
170. 179
171. 180
172. 181
173. 182
174. 183
175. 184
176. 185
177. 186
178. 187
179. 188
180. 189
181. 190
182. 191
183. 192
184. 193
185. 194
186. 195
187. 196
188. 197
189. 198
190. 199
191. 200
192. 201
193. 202
194. 203
195. 204
196. 205
197. 206
198. 207

199. 208
200. 209
201. 210
202. 211
203. 212
204. 213
205. 214
206. 215
207. 216
208. 217
209. 219
210. 220
211. 221
212. 222
213. 223
214. 225
215. 226
216. 227
217. 228
218. 229
219. 230
220. 231
221. 232
222. 233
223. 235
224. 236
225. 237
226. 239

Tous droits réservés. Ce livre, ou quelque partie que ce soit, ne peut être reproduit de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Ouvrage dirigé par Franck Spengler
Couverture : Laëtitia Kalafat

© 2021, Hugo Doc, département de Hugo Publishing
34-36, rue la Pérouse
75116 – Paris
www.hugoetcie.fr

ISBN : 9782755692075

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

En hommage à nos amis Patrick et Giovanni Varlet et en soutien à leur combat pour la justice et la vérité concernant le meurtre de leur fille et sœur, Aurelia Varlet, tuée froidement par son ex-compagnon, le 14 août 2013 à La Riviere-Drugeon (Doubs).

Indéfectiblement à leurs côtés !

Frédéric Gilbert et Randall Schwerdorffer,
avocat de la famille Varlet
30 août 2021

« N’écoutez pas l’opinion publique qui frappe à la porte de cette salle. Elle est une prostituée qui tire le juge par la manche, il faut la chasser de nos prétoires, car, lorsqu’elle entre par une porte, la justice sort par l’autre. »

Paul Lombard
Plaidoirie au procès de
Christian Ranucci, 1976

SOMMAIRE

Titre

Copyright

Les protagonistes

Avant-propos

Chapitre 1 - Quand la joggeuse disparaît

Chapitre 2 - Un uxoricide ?

Chapitre 3 - « Sortez-le de là ! »

Chapitre 4 - « Ils s'aiment, comme des enfants »

Chapitre 5 - Complot familial

Chapitre 6 - La folle journée

Chapitre 7 - Procès contre l'avocat de Jonathann

Chapitre 8 - Reconstitutions

Chapitre 9 - Préparation du procès Daval

Chapitre 10 - Le procès

Épilogue - par Randall Schwerdorffer

Chronologie de l'affaire Daval

La justice n’est pas faite pour plaire ou pour déplaire, elle est faite pour être juste.

Les protagonistes

Alexia Daval, vingt-neuf ans, née Alexia Fouillot, épouse de Jonathann Daval, victime du meurtre. Son corps est découvert, en partie calciné, en forêt d'Esmoulins, près de Gray.

Jonathann Daval, trente-trois ans, époux d'Alexia.

Isabelle et Jean-Pierre Fouillot, parents d'Alexia Daval.

Stéphanie et Grégory Gay, sœur et beau-frère d'Alexia Daval.

Maître Randall Schwerdorffer, avocat au barreau de Besançon, premier avocat de Jonathann Daval.

Maître Ornella Spatafora, avocate au barreau de Besançon, associée de Randall Schwerdorffer, deuxième avocate de Jonathann Daval.

Maître Samuel Estève, avocat au barreau de Dijon, troisième avocat de Jonathann Daval.

Maître Jean-Marc Florand, avocat au barreau de Paris, premier avocat d'Isabelle et Jean-Pierre Fouillot et Stéphanie et Grégory Gay (d'octobre 2017 à décembre 2019).

Maître Gilles-Jean Portejoie, avocat au barreau de Clermont-Ferrand. Deuxième avocat d’Isabelle et Jean-Pierre Fouillot et de Stéphanie et Grégory Gay, après décembre 2019.

AVANT-PROPOS

En début d'année 2018, Jonathann Daval, dont jamais personne n'avait entendu parler jusque-là, a acquis en quelques semaines la notoriété d'un tueur froid et machiavélique. Quasiment l'ennemi public numéro 1. Pour mériter ça, il a tué sa femme, Alexia, et a adopté l'attitude la plus cynique qui soit ; celle d'un menteur, d'un comédien.

Tout le monde a pris cela pour de la provocation, voire pour une insulte crachée à la face des Français et de sa belle-famille, surtout. Personne ne semble prêt à lui pardonner son attitude, ses larmes qualifiées de crocodile. C'est pour cela, peut-être plus que pour son meurtre lui-même, que beaucoup voulaient pour lui la peine la plus lourde possible. Mais mérite-t-on vraiment une peine alourdie pour avoir menti à l'opinion publique ?

Restons-en à Jonathann Daval ; il est donc devenu, début 2018, le symbole du mâle dominateur – lui le timide ! – que les néoféministes haïssent, dénoncent et jettent aux chiens avec une virulence hystérique, pour le moins excessive, depuis la création des mouvements #metoo en 2017 aux États-Unis, dans la foulée de l'affaire Harvey Weinstein (du nom d'un producteur de cinéma hollywoodien, condamné à vingt-trois ans de prison pour le viol de starlettes) puis, la même année, de #balancetonporc, initié en France pour dénoncer les faits de harcèlement sexuel au travail.

Si l’affaire qui implique Jonathann Daval s’est déroulée la même année que ces deux mouvements populaires devenus mondiaux, ce n’est que pur hasard. Tout ceci ne le concerne en rien, bien sûr. Il ne connaît rien du milieu du cinéma et n’a jamais eu le moindre souci de harcèlement dans la petite entreprise d’informatique qui l’emploie, dans son petit coin retiré du monde. Bref, il est très loin de tout ce tumulte, même si ce qu’on lui reprochera s’avérera bien plus grave en fait. Et ce fut une surprise de taille pour tous ceux qui le connaissaient, c’est-à-dire presque tout le monde dans la région de Gray.

Enfant du pays, Jonathann n’a pratiquement jamais quitté Gray. Il y a mené une vie d’homme discret, de trentenaire quasi transparent, loin de tout dans sa petite ville de Haute-Saône de 5 500 habitants, aussi discrète que Jonathann peut l’être. Mieux encore, Jonathann et sa femme Alexia vivaient dans un village jouxtant Gray, plus petit encore, Gray-la-Ville, 960 habitants, qu’on peut mettre au défi presque tous les Français de situer sur une carte. Ce village, donc, ressemble à Jonathann ; il se fait discret dans son coin. Il vit incognito pour se faire oublier. Ne faisant jamais parler de lui. Ce qui fera dire aux journalistes que « Jonathann est un garçon sans histoires ». Les journalistes adorent abuser des formules toutes faites, surtout les spécialistes des faits-divers (c’est bien moins fatigant que de trouver des nouvelles formules plus justes, élégantes et originales, même si elles claquent un peu moins) ; alors, allons-y sans vergogne pour « ces villages où il fait bon vivre » et « ces gens sans histoires », jusqu’au jour où « la vie bascule dans l’horreur » au point de « semer la terreur dans une région tout entière ». Ces phrases ne reflètent jamais la réalité. Ces villages « où il fait bon vivre » sont en fait des bleds où, faute de distractions, les jeunes s’ennuient à longueur de temps. Pensez, les jeunes de Gray par exemple n’ont pas une discothèque accessible à moins d’une quarantaine de kilomètres. Ils vivent, pour certains d’entre eux, un confinement permanent depuis belle lurette, avec un auto-couvre-feu dès 18 h. Gray est comme

divisée en deux : la ville haute, dite ville historique, où 80 % des boutiques ont définitivement baissé le rideau depuis quelques décennies. Toutes les vitrines ont été peintes en blanc. On ne voit rien des antiques étalages qui devaient exister encore jusque dans les années 50. Les peintures des devantures ont passé. Ici, un vert délavé. Là, un rose devenu violacé. On devine encore l'enseigne « coifferie » et non pas « coiffure » ou « salon de coiffure »… Voilà un cadre bien désuet. Et puis, il y a la ville basse, le long de la Saône, vaguement plus moderne, mais assez triste en vérité. Elle date des années 50 à 70. C'est dire si le charme n'est pas au rendez-vous, contrairement à la ville haute qui vaut le détour. C'est dans la ville basse qu'on trouve l'essentiel des commerces, notamment le supermarché, et des bistrots (notamment La Terrasse, la brasserie/PMU de la famille Fouillot). C'est là aussi que se sont construits les quartiers pavillonnaires, qu'Alexia a sillonnés entre son enfance et sa jeunesse. Y fait-il vraiment « bon vivre » ? C'est à prouver…

Il a donc fallu attendre 2020 et ses confinements pour que tout le monde comprenne que ces villages où il « fait bon vivre » sont très loin d'abriter la vie rêvée. C'est plutôt l'ennui à cent sous de l'heure. Quant à ces gens « sans histoires » qui y vivent, les pauvres, si loin de Paris où tout se passe. Comment peut-on avoir pu vivre plus de trente ans sans connaître la moindre histoire, une seule aventure, une enfance, une adolescence, une aventure amoureuse, un périple au coin de la rue ou au bout du monde ? C'est déjà avoir une histoire, ça.

Ne devrait-on pas plutôt dire « sans problèmes ni avoir attiré sur soi l'attention des forces de l'ordre ou de la justice » ? Ou, comme on l'écrit dans une formule consacrée dans les procès-verbaux de police, « inconnu des services de police et de gendarmerie ». Ce serait bien plus exact.

Alors, non. À trente-trois ans en 2017, Jonathann n'est pas un garçon « sans histoires », c'est même tout le contraire. Il a déjà toute une vie qu'il s'est construite ; une enfance, compliquée, une adolescence un peu tortueuse, des TOC handicapants, un début de vie d'adulte, puis une vie amoureuse en progression (sans elle, il n'y aurait pas eu d'affaire) et une vie professionnelle déjà assez accomplie bien qu'encore à conforter. Tout cela, on ne peut pas en faire l'économie pour comprendre et donc juger avec justesse les actes dont il s'est rendu coupable en octobre 2017, et que personne ne conteste, pas même lui. Mais Jonathann Daval est un être au caractère complexe, qui mérite qu'on s'y attarde, et nous le ferons.

Il traîne derrière lui toute une histoire qui éclaire les faits. Et c'est justement l'histoire de ce garçon que nous voulons partager, car tout le monde l'a maintenant compris, Jonathann Daval n'est pas un garçon « sans histoires », mais il est un garçon sans problèmes, ce qui n'a rien à voir.

De toute son histoire, on ne lui connaissait aucun dérapage, aucun délit, même simplement routier, pas même un coup de poing à l'école dans une cour de récréation, rien… Alors, un crime… La vie de Jonathann Daval, c'est en vérité toute une histoire passionnante, touchante et émouvante. La passer sous silence, comme l'ont fait par économie et par simplicité un grand nombre de médias, c'est passer à côté de l'affaire. Car, évidemment, la vie de Jonathann Daval ne débute pas le 28 octobre 2017. Non, cette date n'est que le point de départ de sa vie judiciaire et médiatique. Et quelle vie médiatique !

De 2017 à aujourd'hui, l'affaire Daval est sans doute le fait-divers qui a suscité le plus d'articles de presse et de reportages audiovisuels, de commentaires sur les réseaux sociaux (par milliers en France, en Europe et dans le monde) ; des milliers de commentaires sur Internet à tel point que pendant trois ans (de 2017 à 2020) les médias sont parvenus à faire passer au second plan des criminels bien plus dangereux et retors que Jonathann Daval : Michel Fourniret, Salah Abdeslam (présumé coupable des attentats

de novembre 2015 à Paris et de ceux de mars 2016 à Bruxelles) et Nordahl Lelandais, poursuivi pour les meurtres du capitaine Arthur Noyer (et définitivement condamné à vingt ans pour ces faits) et surtout de Maëlys de Araujo, fillette de huit ans enlevée et tuée le 27 août 2017 à Pont-de-Beauvoisin (Isère)… Mais force est de constater que l'affaire Daval est parvenue à éclipser ces affaires autrement plus spectaculaires. C'est bien simple, à partir de novembre 2017, au rayon des faits-divers, il n'y en avait plus que pour Jonathann ; des milliers de publications, donc.

Mais pourtant, malgré toutes ces publications, on a dressé de Jonathann Daval un portrait qui ne lui correspond pas, on l'a habillé d'un costume de tueur beaucoup trop ample pour ses frêles épaules. Il est devenu « Le Monstre », comme s'il était le seul. Alors que les victimes de ce qu'on a idiotement appelé les féminicides (les termes gynocide et fémicide existaient depuis longtemps) ont été 109 en 2017, 121 en 2018, et 149 en 2019. Soit, 379 en trois ans avec des chiffres en progression constante. Au point que, sur pression des associations féministes, le gouvernement a cru urgent d'organiser un « Grenelle des violences conjugales » à l'automne 2019, un grand raout qui s'est révélé totalement inutile et inefficace ou comment le débat public s'introduit dans les chambres à coucher.

C'est dans cette atmosphère qu'on a voulu faire à tort de Jonathann Daval l'image du « tyran domestique », lui qui n'avait jamais levé la main sur Alexia, son grand amour, avant cette soirée d'octobre 2017.

Alors, pourquoi cette affaire d'uxoricide (meurtre sur conjoint, le terme le mieux adapté selon les meilleurs dictionnaires) ? Pourquoi Alexia Daval, parmi des centaines d'autres, est-elle devenue à ce point symbolique au point de zapper toutes les autres femmes tuées par leur compagnon ? C'est certainement très injuste pour les 378 autres victimes dont les noms sont déjà oubliés, et pour leurs familles. Comme si Alexia Daval devait rester désormais la seule victime visible de ces trois années-là. Les raisons sont de plusieurs ordres.

Tout d'abord, on l'a dit, parce que l'affaire survient en pleine vague #metoo, donc. Même si l'histoire n'a rien à voir avec le sujet, les néoféministes ont choisi de faire de Jonathann Daval un exemple, en allant même jusqu'à l'intervention d'une ministre féministe (opportuniste serait plus adapté), Marlène Schiappa, sur le sujet pour enfoncer un peu plus l'accusé, n'hésitant pas à parler d'assassinat, peu importe qu'on ne reproche pas à Jonathann de préméditation ; tout est permis contre l'accusé. Est-ce bien son rôle de ministre ? D'autant qu'elle voulait surtout, ce jour-là, se « payer » l'avocat de Jonathann.

Ensuite, les parents d'Alexia ont voulu et favorisé cette médiatisation en ouvrant en grand leur porte à tous les journalistes qui y frappaient et en jouant le jeu des micros et objectifs qui se tendaient vers eux. Il y a eu beaucoup d'interventions publiques de leur part depuis le début de l'affaire, mais surtout après avoir revendiqué l'existence d'un véritable préjudice médiatique et en mettant en avant leur souhait de rester dans l'ombre. Alors, comment appréhender dès lors l'annonce de la sortie de leur livre. Exister médiatiquement n'est pas interdit, ce n'est pas non plus un défaut ou une qualité, mais ce n'est jamais contre sa propre volonté, encore faut-il l'assumer.

Il faut bien avouer, aussi, que l'attitude et les mensonges de Jonathann après le meurtre ont bien aidé à populariser cette affaire. Déjà, elle avait tout ce qu'il fallait pour devenir ce que les journalistes fait-diversiers appellent cyniquement une « belle histoire », un enracinement rural et populaire. (Une « belle histoire » se situe plus aisément dans une vallée de la Vologne – affaire Grégory à Lépanges-sur-Vologne –, une ferme des Alpes-de-Haute-Provence – affaire Dominici à Lurs –, les terrils du Nord – affaire Brigitte Dewèvre à Bruay-en-Artois –, la salle des fêtes d'un village

de l’Isère, un soir de mariage – affaire Maëlys de Araujo à Pont-de-Beauvoisin – ou des champs de Picardie – affaire Kulik, affaire Lemaire…)

• Pour que naisse une « belle affaire » dans une grande ville, il faut des histoires bien plus spectaculaires, scandaleuses ou impliquant des célébrités ; on peut mettre à la une des journaux les tueurs en série (Thierry Paulin et Guy Georges à Paris, Patrice Alègre ou Mohamed Merah à Toulouse). Les crimes à caractère raciste ou, mieux, antisémite font vendre du papier (affaires Ilan Halimi, Mireille Knoll ou Sarah Halimi). Le crime citadin satisfait assez bien aussi le fait-diversier lorsqu’il implique des personnalités en vue : un ministre (affaire Boulin), un avocat réputé (affaire Boutboul), le chauffeur de la star Alain Delon (affaire Markovic, dans laquelle apparaît aussi le nom du président de la République, Georges Pompidou), peuvent trouver écho dans les journaux pendant plusieurs dizaines d’années.

• Mais le bon crime rural, au contraire, ne doit avoir comme protagonistes que des petites gens, des personnes « comme tout le monde, comme nous ». Des gens auxquels tout le monde peut s’identifier. Mais dont le drame permet au lecteur de se rassurer sur la « normalité » de son couple, de sa famille. Qu’il fait bon vivre dans son foyer à soi.

• Avec la jolie Alexia et le fourbe Jonathann, c’est plus que bien. Ils ont tout du petit couple parfait, comme il s’en marie entre 200 000 et 300 000 chaque année en France. Ils offrent au monde entier l’apparence du bonheur. Pour tout un chacun, ces deux-là se sont bien trouvés. Ils n’ont rien d’exceptionnel ni par la beauté ni par l’intelligence. Ils sont juste « normaux » On ne leur en demande pas plus… Mais que sait-on de ce qui se passe dans le secret de leur maison aux murs d’un rose pâle ? La vie n’y est peut-être pas si rose qu’on peut l’imaginer.

Pendant des années, pour les gens du village, l’avenir des jeunes Daval était sur des rails confortables et bien droits ; ils auraient eu un, puis deux, peut-être trois enfants qui seraient allés à l’école du village. Les week-ends,

les vacances, le cri des jeux des petits Daval aurait égayé la tranquille rue de Sonjour de Gray-La-Ville, habituellement trop calme. Devant le 18 de la rue, le dimanche, on aurait vu se garer la Porsche des parents d'Alexia et la voiture de la famille Gay, la sœur d'Alexia, son beau-frère et leurs propres enfants, pour l'habituel déjeuner dominical ; c'est que chez les Fouillot, « la famille, c'est sacré. » C'est aussi tout cet avenir radieux qu'on reprochera à Jonathann d'avoir effacé d'un coup de sang.

Alors donc, oui, tous les ingrédients étaient en place et le cocktail bien frappé, prêt à être servi pour que Jonathann Daval serve d'exemple aux centaines de tyrans domestiques qui, chaque année, tuent leur femme. Qui dit exemple, dit sanction exemplaire. Il faudrait qu'il prenne le maximum. Une peine de vingt-cinq ou trente ans serait à peu près acceptable. Mais dans les milieux féministes extrémistes, on lui souhaite plutôt perpétuité. Qu'importe que ce soit en totale contradiction avec ce qu'elles défendaient à l'occasion de l'affaire Jacqueline Sauvage.

Jacqueline Sauvage a été condamnée à deux reprises (en 2014, dans le Cher, puis en 2015 dans le Loir-et-Cher) à dix ans de réclusion pour le meurtre de son mari, de trois balles de fusil de chasse tirées dans le dos, en 2012.

Il faut dire que la justice n'est jamais très égalitaire entre les hommes et les femmes. Mais cette inégalité-là, et personne ne s'en émeut, penche très franchement en faveur des femmes. Pour une fois, diront certains ou certaines. Alors, pour Jacqueline Sauvage, dix ans pour un assassinat, c'était encore beaucoup trop au goût des féministes intégristes, alors que la peine était plus que clémente. On s'en souvient, il s'est monté autour de Jacqueline Sauvage un incroyable et composite comité de soutien pour réclamer sa grâce et sa libération immédiate.

François Hollande a plié, trop facilement, et ce fut chose faite en décembre 2016, le fait du prince dans une République. Pour résumer

l’affaire Sauvage : en 2012, elle tue son mari, en 2016, elle est dehors comme si rien n’était arrivé. En juillet 2020, elle décède à l’âge de soixante-douze ans, auprès des siens. Et l’affaire Sauvage laisse des traces.

Alors que venait de s’achever à Vesoul le procès de Jonathann Daval (le 20 novembre 2020) sur une peine de vingt-cinq ans de réclusion, s’ouvrait le 23 novembre 2020, devant la cour d’assises de Rouen, le procès d’Alexandra Richard, bien moins médiatisé. Âgée de quarante-deux ans, Alexandra Richard était poursuivie pour le meurtre de son mari, le 16 octobre 2016, à leur domicile de Montreuil-en-Caux en Seine-Maritime, à coups de fusil de chasse, comme Jacqueline Sauvage. Et, devinez quoi… : Alexandra Richard a été condamnée à dix ans de réclusion criminelle. Comme Jacqueline Sauvage. « Je ne m’explique pas le verdict, je suis sous le choc. La peine est lourde. Alexandra n’est pas une criminelle » a déclaré son avocate, Maître Nathalie Tomasini, qui a été également le conseil de Jacqueline Sauvage. Pourtant si, à l’évidence, Maître, vos clientes sont des criminelles, au même titre que Jonathann. Que dirait-on si d’aucuns osaient prétendre que Jonathann n’est pas un criminel ? On peut donc tout dire quand c’est une femme qui tue son mari ?

Alors qu’autant pour Jacqueline Sauvage que pour Alexandra Richard, on peut imaginer que leur meurtre était prémédité. Il s’agirait donc d’un assassinat (même si cette charge n’a pas été retenue contre elles). La justice a préféré « violence volontaire ayant entraîné la mort sans l’intention de la donner ». L’assassinat aurait pu être retenu, d’autant que le droit n’indique pas de temps nécessaire de préparation pour qu’un crime devienne un assassinat. Ce peut n’être que quelques minutes pour que la volonté de donner la mort devienne évidente ; le temps d’aller chercher un fusil de chasse dans la pièce où il est remisé, le temps de le charger, le temps de viser l’homme à abattre et d’appuyer froidement et de façon réfléchie sur la détente.

Qui peut contester le caractère prémédité du meurtre ? Le tribunal de Rouen, visiblement, qui, en ce qui concerne le geste d'Alexandra, n'a pas voulu le considérer et n'a retenu comme chef d'accusation « que » « violence volontaire ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Sans intention de donner la mort ?… Avec un fusil ? Qui peut le croire ? Le même chef d'accusation que pour Jonathann.

Pour éclairer l'affaire Jacqueline Sauvage, l'avocat pénaliste parisien Maître Régis de Castelnau, dans son blog *Vu Du Droit*, avait évoqué « le culte des coupables innocentes ». Il faut dire que Jacqueline Sauvage et ses filles subissaient depuis plus de quarante ans de la part de Norbert Marot, l'homme qu'elle a tué, d'incessantes violences physiques, psychologiques et sexuelles qui ont fait dire à ses défenseurs qu'elle était en état de légitime défense permanente.

Pour Alexandra Richard, on n'en était pas là. Elle n'était en couple avec Sébastien Gest que depuis deux ans et dont elle voulait se séparer parce qu'il s'était déjà montré violent. Certes, ce soir-là, il avait encore bu et aurait pu se montrer violent… plus tard dans la soirée, peut être. Mais ce n'était pas encore le cas. Le moyen choisi par Alexandra pour faire dessaouler le père de son enfant a été expéditif et définitif. L'avocate générale a voulu sans doute le lui signifier en lui rappelant qu'on « ne pouvait pas répondre à la violence par la violence ». C'est une évidence… Mais ce n'est donc puni que de dix ans de prison lorsque cette violence va jusqu'au meurtre ? Sans doute au nom du « culte des coupables innocentes ». Nous n'avons plus qu'à attendre le résultat du procès en appel et un mouvement du type « Libérez Alexandra Richard » venu des voix des FEMEN pour savoir si l'opération d'intimidation fonctionne à tous les coups. Car ces mouvements misent sur l'intimidation. Ce sont des bras de fer avec le pouvoir.

Aussi jusqu'où pourrait aller le « culte des coupables innocentes » ? Jusqu'au déni du crime lui-même ? Sans doute, oui. L'histoire d'Alexandra

Lange en est le parfait exemple. En juin 2009, elle a tué d'un coup de couteau son mari, Marcellino, qui l'humiliait et la battait depuis douze ans sous les yeux de leurs quatre enfants. Lors de son procès, devant la cour d'assises de Douai en mars 2012, son avocate, Maître Tomasini, joue sur le même registre que pour ses autres clientes, Jacqueline Sauvage en premier lieu : « Ces femmes sont des victimes, pas des criminelles. » On ne devrait donc pas pouvoir les condamner. Et pour Alexandra Lange, ça a fonctionné bien au-delà de ses espérances, Alexandra a été purement et simplement acquittée. Comme si Marcellino n'avait jamais été exécuté. Par quel miracle ? Sans doute parce que le médiatique procureur de Douai, Luc Frémiot, considéré comme un « sage de la magistrature », s'est, contre toute attente, rangé à leurs côtés. Voilà qui n'est pas si courant, que l'accusation chemine avec la défense.

Mais, reconnaissons-le, toutes ces femmes étaient victimes de violences physiques, psychiques, sexuelles de la part de leurs compagnons. Ce que Jonathann Daval n'était pas… Nous en reparlerons. On ne peut pas faire le procès de la victime, nous dira-t-on. S'en est-on privé pour les victimes de Jacqueline Sauvage, Alexandra Lange et Alexandra Richard ? À l'évidence, non. Quand un homme tue sa femme, il n'y a rien à dire et surtout pas sur la victime ; quand une femme tue son mari, on peut tout dire sur son mari. C'est l'égalité judiciaro-médiatique aujourd'hui entre les hommes (mauvais par nature) et les femmes (bonnes par nature).

Et faut-il nécessairement pouvoir se présenter comme une victime pour bénéficier de la clémence de la justice ? Pas automatiquement. L'histoire d'Isabelle Lemaire est à cet égard très éclairante. Le 9 novembre 2008, en Picardie, Isabelle fait tuer son mari Jean-Luc, le père de ses sept enfants, par deux de ses nombreux amants, Frédéric et Alain. Alain, considéré comme complice et non meurtrier, a été condamné à trois ans de prison, Frédéric qui a porté les coups fatals à dix-huit ans et Isabelle Lemaire qui a donné l'ordre de la mise à mort à douze ans (deux fois moins que Jonathann

Daval, tout de même). Isabelle voulait-elle se débarrasser d'un mari violent ? Pas le moins du monde ; Isabelle elle-même n'a jamais osé le prétendre et Jean-Luc est présenté par tous comme le plus doux des hommes. À tel point qu'il acceptait depuis deux ans que Frédéric, l'amant d'Isabelle, vive à la maison, lui cédant à l'occasion sa place dans son lit. Alors, quels étaient les mobiles d'Isabelle pour faire tuer Jean-Luc ? Pouvoir poursuivre tranquillement sa vie d'éternelle amoureuse et toucher les assurances-vie que son mari avait souscrites à son profit. L'argent et le sexe, les moteurs du monde.

Rien de tout ça dans l'affaire Daval. C'est ce que tout le monde reproche maintenant à Jonathann, la famille Fouillot en premier lieu, d'avoir été incapable, jusqu'à la fin du procès, de dire pourquoi il a tué Alexia. Pourtant il l'a dite, cette vérité. Mais elle n'a été ni entendue ni crue. Jonathann n'aura peut-être pas su se faire comprendre. Mais voulait-on seulement l'entendre, sa vérité ? Sans doute pas.

Alors, contrairement ce qu'a dit la presse, il ne reste que peu de « mystère Daval ». Ce qui plane encore sur ce dossier, c'est surtout un « mystère Fouillot », eux qui sont venus aux audiences des assises non pas pour entendre la vérité mais pour se faire confirmer les idées qu'ils se faisaient de leur vérité, et qu'importe si tout est faux dans ce qu'ils pensent, ils ont tous les droits :

- qu'Alexia voulait quitter Jonathann et qu'il ne le supportait pas,
- qu'Alexia avait été droguée auparavant,
- qu'Alexia a été froidement exécutée,
- qu'Alexia avait été violée post-mortem.

Tout ceci a été définitivement et scientifiquement balayé par les rapports objectifs des experts judiciaires.

Aussi plus rien ne pouvait satisfaire les parents d'Alexia tout au long du procès. Qu'auraient-ils hurlé si, comme Jacqueline Sauvage ou Alexandra Richard, Jonathann n'avait été condamné qu'à dix ans de réclusion ? Cette

logique judiciaire (même crime, même peine) aurait sans doute créé un véritable désordre social en Franche-Comté et au-delà ; féministes et parties civiles auraient tout fait pour dresser dans les médias un portrait d'un Jonathann encore plus noir que celui qu'on a déjà offert de lui. C'est pour lui redonner un peu de couleur que nous avons voulu écrire ce livre, pas pour le faire aimer, encore moins pour le réhabiliter. Il a accepté sa peine. Tout comme ses défenseurs, même si elle est très inégalitaire face à celles infligées aux femmes pour les mêmes crimes. Pour mieux approcher cette vérité que personne n'a voulu considérer, nous avons choisi de la relater sous la forme d'un récit plutôt que d'un documentaire. Car c'est la forme qui transcrit le mieux les sentiments et les émotions qui sont des éléments primordiaux de tout dossier criminel. Il n'y a pas de crime sans sentiments. Particulièrement dans cette affaire qui est avant tout un formidable roman d'amour. Amour mortel, certes, mais amour tout de même.

Cette forme quasi romanesque n'interdit pas, bien au contraire, de rester rigoureux quant aux faits eux-mêmes issus de l'enquête judiciaire.

Maître Randall Schwerdorffer, coauteur de cet ouvrage, en est le garant ; avec son associée, Maître Ornella Spatafora, il a accompagné Jonathann Daval tout au long de la procédure, jusqu'aux dernières minutes du procès d'assises, et même au-delà. Il continue à le représenter depuis son incarcération. Il est une pièce essentielle de cette affaire dont il est devenu un des acteurs centraux. Et pour laquelle il n'a pas non plus été épargné.

Chapitre 1

Quand la joggeuse disparaît

Fin octobre 2017, Randall Schwerdorffer, avocat à Besançon, et son épouse Agathe, avocate également, suivent un séminaire de droit pénal en Guadeloupe. Ils profitent aussi du soleil de cette île des Antilles qu'ils adorent pour se détendre avant le très rigoureux hiver franc-comtois. Randall n'est pas un avocat 2.0 ; Internet, les réseaux sociaux, l'information en continu… cela lui est étranger. Pour dire vrai, il s'en fout royalement. C'est à peine s'il sait connecter son téléphone portable à un réseau Wi-Fi, regrettant tous les jours l'invention du portable et d'Internet qu'il considère comme des instruments d'asservissement. Sans exagérer. En la matière, Agathe lui est d'une aide indispensable. Au point que chaque fois qu'il peut, il laisse son mobile au bureau entre les mains d'un confrère. Même l'actualité, il ne la suit qu'occasionnellement… C'est tout juste s'il se souvient que BFM, LCI, CNews existent. En tout cas, il ne suit pas l'actualité sur ces chaînes. Véridique. Sa maison à Besançon est au milieu des arbres, en pleine forêt bisontine ; c'est ici qu'il se sent bien, en homme des bois, loin d'une civilisation trop contraignante pour lui… Et puis, son travail l'accapare déjà à 200 %. Il n'a le temps de rien d'autre.

Aussi, c'est presque par hasard que ce dimanche soir, en rentrant de la plage de Sainte-Anne, il allume la télévision de la chambre de la villa qu'il

occupe à Saint-François. Sur TF1, il tombe sur le magazine « Sept à Huit ». Mais il se prépare pour aller dîner sans trop prêter attention aux reportages qui défilent. Lorsque, tout à coup, le nom d'une commune attire son attention : Gray, en Haute-Saône. Cette commune d'à peine plus de 5 000 habitants, dont on ne parle jamais, est quasiment à équidistance de son cabinet principal de Besançon et d'au moins deux de ses cabinets annexes à Vesoul et à Dole, dans le Jura. C'est donc à plus de sept mille kilomètres de chez lui que son attention est attirée par un reportage à la télévision : on y raconte qu'une jeune femme de vingt-neuf ans, Alexia Daval, partie faire un jogging au matin du samedi 28 octobre, a disparu à Gray-La-Ville (950 habitants), commune mitoyenne de Gray, et qu'après deux jours de recherches intenses, le 30 octobre 2017 donc, auxquelles ont participé les gendarmes et la quasi-totalité de la population de Gray et Gray-la-Ville, le corps de la jeune femme a été retrouvé à moitié carbonisé en forêt de Velet, à moins de cinq kilomètres de chez elle. L'hypothèse criminelle ne fait aucun doute.

Mais pour le moment, on ne sait encore rien du scénario qui a conduit à la mort d'Alexia. En revanche, les télévisions diffusent en boucle les images d'une marche blanche organisée en mémoire d'Alexia, le 5 novembre. En tête d'un cortège de 10 000 personnes (le double de la population locale), Jonathann Daval, trente-trois ans, l'époux de la victime, est soutenu par les parents d'Alexia, Jean-Pierre et Isabelle Fouillot, de petits notables locaux (ils y tiennent une brasserie PMU et Isabelle est adjointe au maire). Tout le monde connaît les Fouillot dans le coin. Cela explique l'affluence à l'événement. Devant la vitrine de la brasserie/tabac/PMU où la procession marque un arrêt, viennent s'accumuler des milliers de roses blanches. Tout le monde a le cœur serré.

Durant la marche blanche, on a l'impression que si les Fouillot le lâchaient, Jonathann s'effondrerait au sol, comme un pantin désarticulé. Au terme de cette marche, sur une estrade, Jonathann trouve tout juste la force

d’aller au micro, toujours comme enlacé par ses beaux-parents, pour dire quelques mots. Le visage de Jonathann est déformé par la douleur. Des larmes ne cessent d’inonder ses joues. C’est la gorge serrée par le chagrin qu’il parvient à lire les lignes qu’il a écrites sur une page pour rendre hommage à son épouse. Il faut tendre l’oreille pour saisir tous les mots lâchés entre les sanglots. Ce garçon est dévasté, personne à cet instant n’en doute, Jonathann ne se remettra jamais du drame horrible qui le touche. Il a de toute évidence perdu la femme de sa vie :

« Alexia aimait nager et courir, passion qui nous réunissait tant dans l’effort que dans l’épanouissement dans notre couple. Elle était ma première supportrice, mon oxygène, la force qui me poussait à me surpasser lors de mes challenges physiques ; nous avons puisé dans nos regards, nos échanges, l’énergie nécessaire pour aller plus loin ensemble. De tous ces moments autour du sport, aucun n’a été plus intense, plus riche en émotions à mes yeux que nos runs du week-end où seules les notions de partage et de plaisir nous importaient. La force de notre couple nous faisait nous dépasser, dans nos sorties et dans notre vie commune. Cette plénitude me manquera terriblement. »

À l’issue de la marche blanche du 5 novembre 2017, personne n’oserait contredire la sincérité des propos et de l’horrible douleur de Jonathann. Randall lui-même, à sept mille kilomètres du théâtre de l’événement, est touché par la détresse du trentenaire. Mais il se sent frustré aussi ; le corps de la jeune victime a été découvert depuis presque une semaine et le reportage ne dit pas un mot des premiers actes de l’enquête menée par les gendarmes. On ne sait même rien des constatations sur la scène de crime. Y a-t-il déjà des pistes à suivre ? Tout ce que l’on sait, c’est que c’est Jonathann lui-même qui a alerté les gendarmes de la disparition de sa femme, le samedi 28 octobre 2017. Elle serait partie faire son jogging aux alentours de 9 h du matin et n’en est pas revenue quarante-cinq minutes

plus tard comme à son habitude. Alors, avant même d'attendre midi, Jonathann s'est inquiété et a alerté les autorités. C'est, alors, tout ce qu'on sait…

Avide d'en savoir plus, Randall a l'idée d'aller consulter la version numérique de *L'Est Républicain*, le quotidien régional incontournable de Franche-Comté. Il y trouve un article sur « l'affaire Alexia Daval ». Malheureusement, il n'y apprend rien de plus. En revanche, Randall est très surpris par les consultations que compte l'article ; plus de 70 000 vues, alors que les autres articles plafonnent à 3 000 ou 4 000 mille vues. C'est la démonstration que l'affaire passionne le public. En silence, il commence à se dire que ce serait bien que cette affaire échoue d'une manière ou d'une autre dans son cabinet. C'est avec cette idée en tête qu'il rejoint Agathe sur la terrasse, près de la piscine. Il lui parle de l'affaire qui vient de le marquer. Agathe en a déjà entendu parler ; elle se tient informée, elle. Impliquée dans la vie politique franc-comtoise, elle suit les événements de son territoire. Elle confirme que l'affaire va faire grand bruit dans la région, voire dans toute la France… Le pénal n'est pas la spécialité de son cabinet, même s'il lui arrive parfois d'en traiter. Installée à Pontarlier dans le Haut-Doubs, elle traite surtout du droit du commerce et des affaires. Mais elle a tout de même une bonne vision des affaires et est souvent de bons conseils pour Randall lorsqu'il en a besoin sur un dossier. Alors elle confirme ; oui, ce serait bien pour sa notoriété que Randall soit appelé dans ce dossier qui va faire du bruit, elle en est certaine. Mais, malgré sa clairvoyance, elle n'imagine pas à quel point. Et, si elle a raison, elle ne pressent pas non plus combien cette histoire deviendra un véritable champ de mines. Mais comment faire pour s'infiltrer dans le dossier ?

Randall ne va tout de même pas faire le tapin devant la porte des parties civiles ou des futurs mis en cause, comme le font certains de ses confrères sans scrupule. Randall, ce n'est pas son genre. Il ne se précipite pas vers les

clients, il préfère qu'ils viennent à lui. L'homme aime se faire désirer. C'est aux clients de faire leur choix.

Il n'aura guère à attendre pour qu'une solution s'offre à lui. Dès le lendemain, un confrère, Maître Jean-Marc Florand, lui téléphone. Jean-Marc Florand est un avocat parisien talentueux et réputé, notamment pour avoir arraché la révision du procès de Patrick Dills, condamné à tort pour le double meurtre de Montigny-lès-Metz. C'est un bon, Jean-Marc Florand, une épée comme dirait Audiard. Une révision de procès, pour un avocat, c'est un bâton de maréchal. Maître Florand est natif de Vesoul. Il y a conservé un cabinet annexe, tout comme Randall. Aussi les deux hommes se connaissent, s'apprécient et se respectent. Jean-Marc apprend à Randall que, dans l'affaire de la joggeuse, il a été désigné pour représenter toutes les parties civiles (les parents de la jeune femme, sa sœur et son beau-frère ainsi que son mari.)

— Mais, dit-il à Randall, je préfère scinder les parties civiles de lien du sang et la partie civile de lien d'alliance (l'époux d'Alexia, Jonathann Daval, donc).

Maître Florand a-t-il déjà compris que la défense des uns et la défense de l'autre deviendraient vite incompatibles, d'autant que, comme toujours dans de tels dossiers, le mari apparaîtra inévitablement comme le premier suspect ? Randall ne pose même pas la question à Jean-Marc Florand qu'il sait assez intelligent pour avoir envisagé tous les cas de figure. Pourtant Randall, sans hésiter, accepte de représenter Jonathann Daval. Il prend juste le temps ensuite d'appeler son cabinet pour en informer ses associés. Il a compris qu'avec ce dossier son cabinet joue gros et que c'est un sacré coup de poker. Tout le monde doit être tenu au courant et être d'accord avec cette prise de risque. Parce que, même si c'est lui qui est à l'origine de la création du cabinet et si l'on parle du « cabinet Schwerdorffer », Randall considère qu'il n'y a pas de patron dans la boutique, pas même lui, surtout pas lui, il n'en a pas l'âme. Sur ce dossier, il sait déjà qu'il fera équipe, comme

souvent, avec l'une de ses jeunes associées, Maître Ornella Spatafora. Il lui faut donc son accord aussi. Dans l'heure qui suit, informée par Maître Florand de l'arrivée dans le jeu de Randall Schwerdorffer, toute la presse s'affole. Il reçoit déjà des centaines d'appels et de messages, mais ne rappelle que les médias en continu. L'intérêt suscité par l'affaire, deviné à la lecture de *L'Est Républicain*, se confirme.

À quarante-huit ans, Randall n'en est pas à son premier dossier criminel, loin de là ; c'est sa spécialité et il est à la tête du plus gros cabinet de droit pénal de Bourgogne-Franche-Comté. Mais une telle situation, il ne l'a jamais vécue, même s'il a déjà géré des dossiers médiatiques y compris au niveau national, mais rien de comparable en tous les cas.

Il est interrogé par des journalistes sur un dossier auquel il ne connaît strictement rien et sur un client qu'il n'a jamais rencontré. Alors, il improvise et se dit que ce journalisme-là, de l'instant, n'a rien à voir avec de l'information. Et dire que les gens qui le verront à la télévision imagineront être bien informés. Randall, ça le met presque en colère. Pour comprendre ce qui se passe, il décide de parler à quelques journalistes avec lesquels il a noué par le passé des relations de confiance. Parmi eux, une amie journaliste, disons Clémence, tient à l'avertir :

— Tu prends Daval comme client ? Tu dois savoir alors que toute la presse l'a déjà condamné à perpétuité.

Randall comprend que les journalistes qui veulent l'interviewer ont des informations que lui n'a pas. Lui ne sait rien d'autre que ce qu'il a entendu à la télévision et ce qu'a bien voulu lui dire Jean-Marc Florand, c'est-à-dire guère plus. Randall apprend enfin aussi d'un journaliste local que les gendarmes aurait prévu d'interpeller Jonathann au cimetière, lors des obsèques d'Alexia, le 8 novembre. Sidération.

Randall ne peut pas réagir, il est toujours aux Antilles. Alors comment faire valoir les droits de ce client qu'il ne connaît pas encore et qui ne l'a « désigné » que par confrère interposé ? Une seule solution s'offre à lui ; il

met Ornella en alerte ainsi qu'un autre de ses associés sur place qui est un pénaliste confirmé, Maître Jérôme Pichoff. Tout le monde est prêt.

Il prévient ses associés que ce sera l'hystérie pendant quarante-huit heures, le temps de la garde à vue, puis que ça s'arrêtera. Erreur.

Finalement, l'interpellation ne se fera pas pendant les obsèques. Le procureur a dû comprendre que l'opération serait du plus mauvais effet, voire indécente, et pourrait nuire à la suite de l'enquête judiciaire et, surtout, l'interpellation a fuité et tous les journalistes sont prévenus. Ils attendent, impatients, une interpellation du mari éploré en direct ; ça, c'est énorme. Mais l'interpellation est abandonnée.

Randall en déduit tout de même que, contrairement au public et à lui-même, à ce stade de l'histoire, des soupçons pèsent déjà sur Jonathann. Qui est pourtant toujours à cet instant, partie civile, c'est-à-dire victime, au même titre que ses beaux-parents, sa belle-sœur (la sœur d'Alexia) et la famille de celle-ci (son mari et son fils). Pour Jonathann, c'est sa femme qui a été tuée.

Chapitre 2

Un uxoricide ?

Vous avez en tête les cabinets fastueux des ténors des grands barreaux français : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse ? Vous imaginez, accrochées aux murs, des toiles de maîtres modernes ou classiques. Oubliez ça. Tout le monde n'est pas Paul Lombard. Car en plus du talent d'un des meilleurs avocats de France, l'esthète Paul Lombard avait un goût et une connaissance de l'histoire de l'art à faire pâlir d'envie la plupart des conservateurs de musées de France. Son cabinet, sur l'élégant boulevard Saint-Germain à Paris, regorgeait de chefs-d'œuvre que n'aurait pas reniés le musée du Louvre. Paul Lombard se moquait d'ailleurs gentiment de ses jeunes confrères qui, avec leurs premiers honoraires, s'offraient un bolide italien. Le très érudit Paul Lombard éclatait de rire : « Moi, mes Ferrari, je les mets aux murs ! »

Chez Randall, pas de Ferrari, ni au mur ni sur le parking. Randall se la joue modeste. Chez lui, c'est du costaud. Il préfère le sérieux teuton au bling-bling transalpin. Nous sommes dans la rigueur franc-comtoise. Mais nous ne sommes pas non plus dans les solides rues historiques du vieux Besançon, du côté de la maison natale de Victor Hugo. Nous en sommes loin, hors du centre-ville, à près de dix kilomètres du palais de justice, dans

une zone artisanale en périphérie de la ville. C'est un cas assez rare pour un cabinet d'avocats. Randall a préféré installer là, avec ses quatre associés, ses juristes et collaborateurs, les bureaux du plus important cabinet pénaliste de Bourgogne-Franche-Comté. Alors, pour sa fourmilière où la présence féminine domine très largement, on est bien au-delà de la parité dans ces bureaux-là. Si Randall s'est tourné vers des locaux industriels plutôt que chargés d'histoire, c'est aussi parce qu'il a lui-même besoin d'espace. Sa stature est imposante et, avec son mètre quatre-vingt-dix, il prend de la place. Le plus souvent vêtu de noir (longs manteaux ou vestes de cuir), il impressionne. On ne le cache pas à l'accueil du tribunal de Besançon : « Quand Maître Schwerdorffer vient au palais de justice… il fait peur ! » reconnaît la sécurité, en douce, auprès des visiteurs. Alors pour ses locaux, Randall a privilégié la superficie et l'espace. Pour se sentir à l'aise. Il voulait avoir de la hauteur sous plafond. Donc, le côté loft, ça lui va très bien. Il se sent surtout comme un technicien du droit… Du coup, l'aspect « atelier » de ses locaux, il l'assume et surtout le revendique. Et puis, il voulait aussi bénéficier de parkings devant les bureaux, pour se faciliter la vie, celle de ses collaborateurs ainsi que celle de ses visiteurs. Les parkings, c'est bien trop compliqué en ville.

À peine rentré de Guadeloupe, Randall a inscrit dans son agenda le nom du visiteur qu'il attend ; Jonathann Daval. Avant même d'avoir entamé la rencontre, il sait ce dont ils devront parler : voilà quelques semaines que les médias régionaux, comme nationaux, ne parlent déjà plus que de « l'Affaire Daval ».

Jonathann a lui-même appelé pour prendre rendez-vous, sur les conseils de Jean-Marc Florand. Randall a prévu de l'accueillir avec sa consœur Maître Ornella Spatafora. Il a l'habitude de former un binôme avec elle et leur duo fonctionne à merveille.

Randall et Ornella, c’est pourtant un peu le yin et le yang, l’ombre noire (Randall) et la lumière (Ornella). Autant l’un est un solide gaillard, autant l’autre pourrait paraître frêle. Dans un dessin animé de Walt Disney, Randall aurait été le chasseur, Ornella, Blanche-Neige. Ils sont déjà installés dans le bureau de Randall, en mezzanine, lorsque Jonathann Daval est annoncé. La table de travail et les portes des placards de Randall sont couvertes d’une matière stratifiée imitation bois sombre, à dominante presque noire ; toujours la rigueur et l’austérité. On n’est pas là pour rigoler. Au mur, de la peinture jaune-orangée et un enchevêtrement de roues crantées avec, au milieu, une horloge monumentale. L’idée est à la fois de rappeler le passé horloger de Besançon et que, pour le maître des lieux, chaque minute compte. Randall ne se déplace que rarement sans au moins un dossier sous le bras. Ses journées ne sont jamais finies. S’il prévoit un dîner le soir, il peut lui arriver qu’à l’heure du rendez-vous, il sorte à peine d’une audience à deux cents kilomètres de là et qu’il aura donc au moins deux ou trois heures de retard. Mais il viendra, coûte que coûte. Ces retards ne lui sont pas spécifiques. La plupart des avocats pénalistes sont pareils ; gardes à vue, délibérations des jurés sont des temps que les professionnels ne peuvent ni prévoir ni maîtriser. En fait, ils sont eux-mêmes tributaires des autres, policiers, gendarmes ou magistrats. Alors tout le monde s’y fait, à commencer par la famille, les amis ou les proches, Randall sera là quand il pourra. Mais au moins, il met un point d’honneur à tenir informé son entourage. Toujours un petit coup de fil pour rassurer et faire patienter. C’est un minimum, mais tout le monde ne le fait pas.

Donc, en attendant Jonathann Daval, Ornella et Randall font le tour de leur connaissance du dossier : pas beaucoup plus qu’au premier jour en réalité. Ils ne savent rien de plus que ce que tout le monde a lu dans les journaux, vu à la télévision ou entendu à la radio. C’est tout cela qu’il va falloir affiner.

Ils n’ont pas encore eu accès au dossier puisqu’ils ne sont toujours pas officiellement constitués par leur client qu’ils vont rencontrer pour la première fois dans quelques minutes. Mais, surprise, quand Jonathann se présente au bureau de Randall, il est accompagné d’Isabelle Fouillot, sa belle-mère. La situation est pour le moins incongrue.

Ce qui se dira durant ce rendez-vous, et la façon dont il s’est tenu, ne sera pas divulgué, Randall et Ornella ont simplement eu le sentiment étrange de recevoir, comme dans le bureau du proviseur, un élève effacé avec sa mère qui occupe toute la place. Étonnant !

Il faudra attendre beaucoup plus tard pour avoir un accès direct à Jonathann, seul. Il ressort toutefois de ce rendez-vous une impression très positive qui n’est naturellement qu’un a priori.

La façon dont Jonathann se présente, la douceur de sa voix, son attitude générale, sa discrétion à la limite de la timidité, l’impression qu’il donne, non, ça ne peut pas être lui qui est impliqué dans la mort de son épouse, se disent les deux avocats pénalistes qui ont l’habitude de rencontrer des criminels, c’est leur métier après tout. Mais de toute façon, que peuvent espérer les deux avocats d’un tel rendez-vous, lorsque la parole de leur client n’est pas libre ?

Désormais, Randall et Ornella se concentrent sur la genèse de la disparition d’Alexia.

C’est à 12 h 15, ce jour-là, que Jonathann Daval, accompagné de Grégory Gay, le mari de la sœur d’Alexia, est allé à la gendarmerie de Gray, en Haute-Saône, pour signaler la disparition de son épouse.

Jonathann est âgé alors de trente-trois ans, Alexia de vingt-neuf. Ils se sont mariés le 18 juillet 2015 à la mairie de Gray. Le mariage a été célébré par l’omniprésente Isabelle Fouillot, la mère d’Alexia, conseillère municipale. La fête, dans un château, était belle, fastueuse et princière, à la hauteur d’un bonheur annoncé. Jonathann, très élégant avec son costume

noir brodé de fleurs noires, avait l'allure d'un petit marquis, Alexia, en robe bustier blanche, d'une princesse de conte de fées.

Dans un bureau de la gendarmerie de Gray, ce samedi 28 octobre 2017, la voix triste et hoquetant de sanglots, Jonathann détaille aux gendarmes la chronologie de sa matinée, minute par minute. Il ne cache rien. Personne ne se doute encore que presque tout est faux.

Le couple se serait levé assez tôt, vers 7 h 15 du matin. Alexia et Jonathann auraient pris ensemble le petit déjeuner (une salade de fruits pour elle, un bol de céréales pour lui), devant un épisode de la série *The Grinder*. Juste après le petit déjeuner, Alexia file à la salle de bains pour faire un brin de toilette et s'habiller ; elle enfile sa tenue de jogging.

À la gendarmerie de Gray, Jonathann poursuit son récit.

Il est 9 h du matin lorsqu'Alexia pose un baiser sur les lèvres de Jonathann et file faire son jogging. En général, elle part pour environ trente à quarante-cinq minutes. Grand maximum.

À 9 h 13, Stéphanie Gay, la sœur d'Alexia, reçoit un texto de sa sœur : « Je pars courir, si j'ai le courage, je passe vous voir à la maison. » Stéphanie est tout de même un peu surprise ; d'ordinaire, Alexia ne sort pas courir, elle fait plutôt son sport à l'intérieur, sur son tapis de course.

À 9 h 50, se disant déjà surpris qu'Alexia ne soit pas rentrée, Jonathann part déposer du compost à Velet, chez sa mère, Martine Henry, chez qui il boit un café. Martine trouve son fils étrange, la face toute défaite, le teint pâle. Elle l'interroge :

— Qu'est-ce qui ne va pas ?

— Rien, Alexia a disparu… répond-il sans plus de détails.

La maman n'a pas insisté, elle va vite le regretter. Très vite, Jonathann repart à Gray. Il dit faire un saut à l'entreprise d'informatique où il travaille comme technicien. Quelques minutes, le temps de prendre livraison d'une imprimante promise à un voisin (c'est vérifié, c'est vrai), et le voilà reparti à La Terrasse, le bar/brasserie/PMU de ses beaux-parents, le long des quais

de Saône. Jean-Pierre, le père d'Alexia, est là. Les deux hommes s'entendent bien et s'apprécient. Ils se font la bise et Jonathann passe derrière le bar pour se faire lui-même son café.

Il est 10 h du matin. Jean-Pierre et Jonathann échangent quelques mots. Jonathann fait part à nouveau de ses inquiétudes :

— Alexia a voulu partir courir ce matin. Je la trouvais fatiguée, pas très en forme. Je ne trouvais pas ça très prudent. J'ai essayé de l'en empêcher. Elle n'a pas voulu m'écouter, ça m'ennuie.

Jean-Pierre Fouillot, surpris d'une telle anxiété, comment en effet s'inquiéter autant pour un retard aussi insignifiant, tente de le rassurer :

— Si elle est partie courir, c'est qu'elle en avait besoin et qu'elle s'en sentait capable, sois confiant.

Jonathann quitte bientôt l'établissement de son beau-père. Il remonte en voiture et repart en direction de la maison des Fouillot, rue du Quatrième Régiment de Chasseurs à Cheval. Il connaît bien ce pavillon au fond d'une impasse. Il a vécu là pendant un an, chez ses beaux-parents, avec Alexia, pendant que leur propre domicile de Gray-la-Ville (l'ancienne maison rachetée aux grands-parents maternels d'Alexia), à trois kilomètres de là, était en travaux de rénovation. Le pavillon de la famille Fouillot est agréable, avec sa piscine au fond du jardin. Ce n'est pas une famille riche, mais relativement aisée depuis la reconversion des parents dans la restauration. Vers 11 h, lorsqu'il sonne à la porte, Jonathann est presque en sanglots. C'est Isabelle, la maman, qui lui ouvre, elle est hébétée. Jonathann lui glisse :

— Bonjour, Maman…

Il l'embrasse et fond en larmes en entrant dans la maison, sans plus d'explications. Depuis qu'il fréquente Alexia, il appelle étrangement Isabelle « Maman ». Jonathann se pose au salon. Isabelle le suit des yeux. Elle veut le prendre dans ses bras pour le calmer et parvient à lui demander d'un ton maternel :

— Mais qu’est-ce qui arrive ?

La voix pleine de sanglots, Jonathann raconte à nouveau son histoire, ses inquiétudes : Alexia partie faire un jogging et pas revenue… Le téléphone qui ne répond pas, Isabelle Fouillot et Stéphanie, la sœur d’Alexia, se regardent et se rassurent mutuellement, Alexia aura croisé une connaissance et sera allée boire un café avec elle. À l’heure qu’il est, elle a peut-être rejoint son père au bar/PMU. Mais non, Jonathann vient d’y passer. Isabelle et sa fille passent en revue les possibilités ; elles ne veulent pas s’alarmer, et puis surtout, pourquoi s’inquiéter autant ? En effet, les hypothèses rassurantes sont bien plus nombreuses que les scénarios catastrophes à ce moment-là, c’est une évidence. Oui, mais depuis ?

Grégory Gay, l’époux de Stéphanie, jusque-là spectateur de la scène, prend alors les choses en main. Il saisit Jonathann par le bras et l’entraîne dans sa voiture. Au volant, il demande à son beau-frère ;

— Tu sais quel chemin Alexia aurait pu emprunter ?

— Oui, en partant de Gray-la-Ville, elle aura sûrement pris la route de Velet.

Il est 11 h 35 lorsque les deux garçons empruntent la route de Velet. Grégory roule volontairement au pas pour avoir le temps d’inspecter les bords de route… si Alexia avait fait une mauvaise chute… Comme la jeune femme ne court jamais bien longtemps, pas la peine d’aller trop loin. Assez rapidement, les deux beaux-frères décident de faire demi-tour et de retourner chez le couple Daval, pour vérifier si Alexia n’est pas revenue entre-temps. Arrivés devant la maisonnette aux murs rose pâle du 18 de la rue de Sonjour à Gray-la-Ville, Grégory gare son véhicule devant la bâtisse un peu lourde et sans cachet. En garant sa voiture, Grégory fait raisonner une plaque de métal mal fixée devant la maison. À chaque entrée et sortie du garage, le même bruit de plaque retentit. Les garçons entrent dans la maison par le garage. Fonçant vers l’escalier, Jonathann se précipite à

l’étage. Du garage, Grégory l’entend crier « Alexia. Alexia ! » à plusieurs reprises.

Pas de réponse. De toute évidence, elle n’est pas rentrée. Alors Grégory suggère de faire un saut à l’hôpital de Gray. Si elle a eu un accident de parcours, peut-être la jeune femme y a-t-elle été transportée. Mais non, son nom ne figure pas sur le registre des admissions.

C’est donc la chronologie plus ou moins fictive de toute cette matinée du 28 octobre 2017 que Jonathann énumère au gendarme qui l’entend et ne se doute de rien. Tout est plausible, cohérent, d’autant que le trentenaire a des difficultés pour s’exprimer, il est visiblement très inquiet, bouleversé, submergé par l’angoisse. Grégory et Jonathann s’attendent alors à se faire gentiment raccompagner vers la sortie, une jeune femme de vingt-neuf ans disparue depuis trois heures… pas de quoi s’alarmer. On a coutume de dire qu’il faut attendre quatre à six jours avant de s’inquiéter. Et puis, une personne majeure est bien libre de ses mouvements et a le droit de disparaître sans rien dire à personne si ça lui chante. Mais non, le gendarme semble vouloir en savoir plus :

— Comment était habillée Alexia ?

— Baskets rose vif, short moulant noir arrivant à mi-cuisses, gilet manche longue en laine rouge, chaussettes blanches, lunettes rouges.

Le gendarme prend note et relance :

— Et la veille au soir, qu’avez-vous fait ?

— Hier soir, répond tout naturellement Jonathann, nous avons dîné chez les parents d’Alexia. C’était soirée raclette avec Stéphanie (trente-quatre ans), la sœur aînée d’Alexia, Grégory, son mari, et leur fils âgé de deux ans.

À ses côtés, Grégory acquiesce. Tout est clair, simple. Mais Jonathann ajoute :

— Nous avons dû rentrer chez nous vers 23 h 30. Alexia, après avoir donné à manger à Happy, son amour de chat, a lancé une machine de linge, moi une machine de vaisselle. Après, nous nous sommes couchés

immédiatement. Hop dodo… jusqu'à 7 h du matin. Il précise avoir dormi d'un trait, sans se réveiller.

Tout aurait-il été aussi calme ? Le gendarme qui interroge Jonathann a du mal à y croire.

Jonathann présente des traces suspectes sur le corps, qu'il ne dissimule pas ; une morsure au bras droit et des griffures au niveau du poignet gauche et de la région lombaire gauche. Ces blessures, presque superficielles, sont néanmoins constatées et décrites par le docteur Grignard, médecin légiste à Besançon.

Elles posent problème. La soirée aurait-elle été plus tendue que ce qu'a affirmé Jonathann ? Il précise que depuis qu'elle suit un traitement prescrit par son gynécologue pour résoudre un problème de trouble hormonal, Alexia est régulièrement prise de fortes crises de violence, suivies d'amnésie :

— Elle me tapait, elle me donnait des claques, elle me pinçait quand je voulais l'amener au lit lorsqu'elle s'endormait sur le canapé. D'ailleurs, depuis quelques jours, elle redevenait violente en prenant de nouveau ce traitement, après une fausse couche.

On imagine très bien la tête du gendarme à qui Jonathann donne des explications qui ressemblent parfaitement à un mobile, avec des traces de lutte sur lui qu'il ne cache pas et qu'il montre spontanément. Un autre que Jonathann n'en aurait sûrement pas fait état.

Contre toute attente, une fois n'est pas coutume, les gendarmes prennent immédiatement l'affaire très au sérieux. Et, le jour même, ce qui est exceptionnel, une procédure pour disparition inquiétante est lancée. Dans la foulée, les gendarmes commencent des recherches et orchestrent des battues. Les habitants de Gray-la-Ville se mobilisent et se joignent nombreux à eux pour ratisser la campagne. Les enquêteurs veulent aller vite ; des histoires de joggeuses qui disparaissent, c'est un grand classique des pages des faits-divers. Souvent, malheureusement, ces histoires

finissent mal et l’on découvre que ces joggeuses se sont fait agresser, violer et tuer par des rôdeurs, parfois récidivistes, excités par les tenues involontairement « sexy » des jeunes sportives. Alors, les gendarmes ne veulent pas laisser s’installer un climat de psychose. Dans le village de Gray-la-Ville réputé si calme d’ordinaire, pas plus que dans la petite ville voisine de Gray où les parents d’Alexia, proches de l’équipe municipale (Isabelle Fouillot en est membre) sont honorablement connus et bénéficient d’un soutien populaire immédiat. Dès l’après-midi du samedi 28 octobre, le nom d’Alexia est sur toutes les lèvres à Gray et à Gray-la-Ville.

Il faut dire que les gendarmes ont déjà lancé un appel à témoins qui passe même sur les médias nationaux. Les chaînes d’information en continu sont déjà mobilisées. Et les Français sont immédiatement très sensibilisés à l’affaire.

Car on leur parle d’une jeune femme normale dans un village « normal » et une jeune femme au visage angélique, infiniment jolie. Et si jeune. Une jeune femme qu’on dit rayonnante, et ça se voit. Alors impossible de ne pas être sensibilisé au sort d’Alexia, Comment ne pas s’identifier à sa famille, ne pas se sentir en empathie avec elle ? Dès le samedi 28 octobre, le dimanche 29, des centaines de personnes des alentours participent aux recherches.

Dans le même temps, les gendarmes décident qu’une visite chez les Daval s’impose pour vérifier si la soirée a pu être aussi tranquille pour Alexia et Jonathann qu’on leur a dit. Cette visite domiciliaire a lieu l’après-midi même du samedi, en présence de Jonathann. En même temps que débutent les battues. Décidément, les gendarmes ne veulent pas perdre une minute. À cette occasion, des techniciens la police scientifique passent la maison, des vêtements, les véhicules de Jonathann au Blue Star, à la recherche de traces de sang même lavées. Mais en vain. Rien n’en ressort. Tout est propre, tout est en ordre, aucun signe de dispute.

Seul élément intrigant, les gendarmes découvrent, posé sur l'îlot central de la cuisine, le téléphone d'Alexia. Il est examiné sur place. On y trouve le message qu'Alexia aurait envoyé à sa sœur à 9 h 13 pour l'informer de sa décision de partir courir. On remarque ensuite, entre 10 h 37 et 11 h 04, trois messages de Jonathann inquiet du silence de son épouse… Il veut juste savoir où elle est.

10 h 37 : « Je vais passer au boulot récupérer l'imprimante pour notre voisin. Ne m'attends pas pour la douche. »

10 h 42 : « Toujours en train de courir ? Je vais au verre vider les cadavres. Bisous à tout à l'heure. Je t'aime. » Le mot cadavre résonne, forcément.

Le plus étonnant est la réponse de sa sœur Stéphanie à 10 h 47 : « Rhoooo mais arrête de brûler des calories, avale-les plutôt ». Cette nouvelle coïncidence, est désarmante puisque Alexia a été partiellement brûlée quelques heures auparavant. Les mots « cadavre » et « brûler » résument malheureusement l'état d'Alexia au moment où ces sms s'échangent, alors que pour l'heure, seul Jonathann sait.

Au moment où cette visite domiciliaire s'achève, la battue pour retrouver Alexia prend fin également ce samedi soir. Rien n'a donné de résultat ; aucune trace d'Alexia dans les zones fouillées. Aucun élément dans la maison non plus pour présager du sort de la jeune femme.

Alors, dès 18 h, les gendarmes décident d'entendre à nouveau Jonathann, pour se faire préciser bon nombre de détails. Il est entendu comme simple témoin. Il n'est pas en garde à vue et n'a donc pas droit d'être assisté.

À cette occasion, Jonathann revient sur la soirée de la veille et précise : en fait, en rentrant à la maison, Alexia a exigé un rapport sexuel, dans l'espoir de concevoir un enfant. Depuis plusieurs mois, le couple a un fort désir d'enfant qui ne se concrétise pas. Alors, Jonathann joue franc jeu avec les gendarmes. Malgré l'humiliation que cela représente, il avoue que,

depuis au moins un an, il souffre de troubles de l'érection, ce qui met très en colère son épouse qui n'hésite pas à lui lancer des mots terribles qui n'arrangent rien à la situation, bien au contraire, tous les psychologues le confirmeront. En se déshabillant, Alexia balance à Jonathann :

— En me mettant à poil devant un vrai homme, il me sauterait tout de suite.

Prends ça dans les dents, Jonathann. « Tu n'es pas un homme. » Et ce n'est pas la première fois qu'Alexia cherche ainsi à humilier son mari qui ne parvient pas à la satisfaire physiquement ; ses paroles, ses textos sont remplis des mêmes allusions blessantes. Visiblement, son homme ne sait pas la satisfaire et ça la met en furie. Jusqu'au point d'être capable de frapper l'homme qu'elle aime ? Car elle l'aime et elle ne cesse de le répéter à tous ses amis.

Jonathann le dira : oui, il a déjà reçu des coups et, oui, une fois Alexia l'a frappé tellement fort qu'il a eu une côte cassée.

Vrai ou faux, aucun élément ne permet de confirmer les violences physiques que Jonathann dénonce. En la matière, il faut quand même préciser que la justice a souvent tendance à croire la simple parole des femmes qui se disent victimes de violences conjugales. La parole d'une plaignante, victime de violences conjugales ou d'infraction à caractère sexuel, devient l'accusation, et cette simple accusation devient une preuve. Nombreux sont ceux qui sont condamnés sur de simples accusations parce que la parole de celle qui accuse est jugée crédible. On a souvent affaire aujourd'hui à une justice qui croit. Croire, c'est pourtant bien le contraire de savoir. Quand on croit, on n'exige pas de preuve, on croit. Les tribunaux français, que ce soit en correctionnelle ou aux assises, se sont transformés au rythme de la folie actuelle. La présidente d'une association de victimes, sur le plateau de « Tout le monde en parle », disait que lorsqu'une femme dit qu'elle a été victime, il n'y a aucune question à se poser. C'est presque une vérité absolue dans les enceintes judiciaires d'aujourd'hui, et c'est

terrifiant. On peut pourtant considérer que lorsque la parole devient une preuve, et peu importe qu'elle soit jugée crédible par des experts psychiatres ou des experts psychologues, la justice se comporte de façon encore plus ridicule et dangereuse qu'une juridiction qui statuerait sur le seul résultat d'un détecteur de mensonges. Quand on lit des motivations de décision de condamnation qui mettent en avant le fait que la victime est crédible parce qu'elle a été constante dans ses accusations, on est atterré. En effet, un mensonge répété deviendrait, parce qu'il est réitéré, une vérité. C'est le cas en la matière. Et puis, quel serait l'intérêt de la partie civile de mentir ou d'accuser à tort ? Ses larmes à la barre sont-elles des larmes de crocodile ? Question édifiante, pourtant régulièrement posée dans les tribunaux, et qui consiste surtout à matérialiser la partialité du juge dans les débats et qui veut surtout dire : « démontrez-nous que vous êtes innocent », le tout en violation évidente de la présomption d'innocence. Mais non, c'est bien connu, une femme qui accuse n'a jamais d'intérêt autre que celui de la vérité quand elle accuse, et si en plus elle pleure alors… c'est le Graal de la manifestation de la vérité !

La victime féminine dit vrai quand elle accuse, le prévenu masculin ment quand il conteste. On pourrait parfois économiser l'intervention des magistrats professionnels pour juger des affaires qui ne reposent que sur des affirmations, et tirer au sort trois citoyens en leur demandant, après avoir recueilli la parole de la partie civile et du prévenu : « Alors, vous croyez lequel ? » La justice en est très souvent là (heureusement que tous les juges ne fonctionnent pas comme cela, mais beaucoup tout de même) de nos jours.

Toujours est-il que pour Jonathann, on exige (à l'inverse d'une femme qui accuse) des preuves de ces violences et sans ces preuves alors, on ne peut pas affirmer qu'Alexia était violente, peu importe qu'il le dise. Il est vrai que si ça avait été l'inverse, et si Alexia avait été à la place de

Jonathann, la justice, les médias se seraient contentés de sa simple parole pour accabler Jonathann.

Parfois, pour l'humilier encore un peu plus, lorsqu'il ne dort pas sur le canapé du salon, dans la chambre, Alexia n'hésite pas à sortir ses sex-toys pour bien montrer à Jonathann qu'elle peut se satisfaire sans lui ; un jouet fait mieux que lui. Dans ces cas-là, c'est Jonathann qui préfère détourner la tête et se réfugier sur le canapé, gêné. Jonathann, lors de ce deuxième entretien à la gendarmerie, décrit une épouse violente, prise de crises terribles. Surtout depuis qu'on lui a prescrit un traitement contre l'infertilité.

Jonathann ne cache rien aux gendarmes de l'intimité du couple :

— En fait, dans le cadre de ces problèmes, elle a commencé un traitement il y a un an, comme je le disais plus haut, et en prenant ce traitement, elle avait des accès de violence. Elle me tapait, elle me donnait des claques, elle me pinçait quand je voulais l'amener au lit lorsqu'elle s'endormait sur le canapé. D'ailleurs, depuis quelques jours, elle redevenait violente en prenant de nouveau ce traitement.

Le mobile se précise très sérieusement, même pour un gendarme débutant.

Une question s'impose alors :

— En réponse aux crises de violences de votre épouse, vous est-il déjà arrivé de répondre violemment ?

La réponse est claire, nette et concise :

— Non.

Les enquêteurs l'interrogent alors sur les soupçons d'infidélité dans le couple. Jonathann admet qu'il a pu y en avoir de part et d'autre. Mais, promis, juré, « je n'ai jamais trompé ma femme. »

En ce qui concerne Alexia, il admet avoir eu des doutes concernant ses relations avec plusieurs hommes, notamment « par rapport à un voisin qui n'arrêtait pas de lui téléphoner ou de lui envoyer des sms. C'était l'été

précédent, pendant deux ou trois mois. Alexia lui répondait, elle discutait avec lui. J'ai su aussi par ma femme qu'elle l'a emmené une fois sur Besançon. Il était accro. Après, on a appris qu'il se faisait un film et il y a une femme qui habite à Montseugny, et qui est de sa famille, qui soi-disant faisait courir le bruit qu'Alexia couchait avec lui. On est allés voir cette personne qui a nié et qui disait que c'était l'homme qui souhaitait qu'elle fasse courir ce bruit », pour se faire mousser sans doute. Mais très vite, il s'avère que tout est faux et que l'homme est atteint de problèmes psychiatriques.

Jonathann évoque ensuite deux autres garçons sur lesquels il a pu avoir des suspicions d'une relation avec son épouse : un collègue travaillant dans la même agence bancaire du Crédit Mutuel de Besançon qu'Alexia, et un ami proche devenu un « confident ». Mais là non plus, après vérification (autant par Jonathann qu'ensuite par les gendarmes), rien ne s'avère sérieux, même si on peut se poser des questions. Il y a notamment un sms qu'Alexia envoie à son amie Mélanie : « Ça fait des mois, j'encaisse, personne ne sait tout, sauf Matthieu… parce que lui non plus ne va pas. On se soutient. On se voit souvent. J'en ai marre d'emmerder les autres avec mon histoire. » On sait aussi qu'ils échangent par messages, mais à l'exploitation du téléphone portable d'Alexia, il n'y a désormais plus aucun des messages échangés entre eux dans le téléphone, ils ont tous été effacés. Impossible d'en savoir plus.

Donc, fini les soupçons d'infidélité, très souvent source de conflits dans les couples. Restent les violences : Jonathann a-t-il déjà été violent vis-à-vis de sa femme ? Dans les cas d'uxoricide, il est quasi systématique que les violences s'installent dans le couple longtemps à l'avance et soient des signes d'alerte que personne ne veut voir ou entendre bien avant le drame. Dans l'histoire d'Alexia et Jonathann, rien de tout cela. Les gendarmes peuvent le vérifier : aucune plainte, aucune main courante n'ont jamais été

déposées par Alexia contre son mari. Les voisins non plus ne les ont jamais entendus se disputer.

Pour aller plus avant, les enquêteurs veulent entendre les proches du jeune couple, famille et amis. Sont-ils au courant de difficultés dans le couple Daval ? Certains savent que le couple éprouve des difficultés récurrentes à concevoir un enfant, certains sont même au courant des défaillances sexuelles de Jonathann. Mais en ce qui concerne des violences… rien.

Tous, au contraire, décrivent les tourtereaux très épris l'un de l'autre, inséparables. Malgré les mésententes sexuelles. À une amie qui lui conseillait de s'éloigner de Jonathann pour accomplir sa vie de femme, Alexia n'a pas hésité à répondre que « non, elle ne quitterait jamais Jonathann, parce qu'elle l'aimait et préférait souffrir et aller jusqu'au bout avec lui que de se séparer de lui. » Alexia voulait toujours affirmer son amour pour Jonathann. D'ailleurs, sur sa page Facebook qui n'a jamais été fermée depuis sa disparition (on peut encore le vérifier), figure une photo où Jonathann n'est d'ailleurs pas très à son avantage, avec cette légende d'Alexia : « Mon chéri, Jonathann, que j'aime de tout mon cœur. » Du premier au dernier jour, Alexia n'a jamais rien revendiqué d'autre.

Tous les témoins, amis, parents, entendus dès le premier jour, décrivent Alexia comme une personne très positive, joviale et agréable, avec un fort caractère, mais toujours constante et d'humeur égale.

Pour autant, elle n'était pas faible et passive, loin de là. C'est elle qui menait le couple qu'elle formait avec Jonathann Daval, et elle le menait avec fermeté, c'est le moins que l'on puisse dire. Les repas, notamment, faisaient l'objet d'un contrôle très strict au point même de compter le nombre de feuilles de salade dans l'assiette. La question d'une possible anorexie mentale d'Alexia se posera d'ailleurs aux assises, la nourriture étant manifestement pour Alexia un problème, alors que pour Jonathann c'était un plaisir, ce qui explique que souvent, à l'insu d'Alexia, Jonathann

allait déjeuner ou dîner chez sa mère, puis rentrait de nouveau dîner avec son épouse le frugal repas qu'elle lui avait préparé.

Il est vrai que les plus proches avaient connaissance de tensions dans le couple, qu'ils attribuaient uniquement à leur difficulté à avoir un enfant. Or, il y en avait d'autres et notamment celui des rapports sexuels quasiment inexistants, peu importe dès lors qu'il était question de procréer.

En revanche, Jonathann confie n'avoir jamais révélé à la famille d'Alexia les visites chez les médecins (généralistes, neurologues) et les traitements suivis par son épouse.

En ce qui concerne Jonathann, il est décrit notamment par son médecin comme « un bon petit gars sans problèmes. C'est une personne tranquille, très calme. Il est posé. Il me semble équilibré. »

Les parents d'Alexia, sa sœur et son beau-frère ne tarissent pas d'éloges sur lui. Et à la question d'éventuelles violences de Jonathann sur Alexia, Grégory Gay est formel :

— On n'y a jamais vraiment pensé. On a, au contraire, toujours vu Jonathann aux petits soins avec elle.

Tous sont unanimes sur ce point.

Les parents d'Alexia affirmaient qu'ils souhaitaient à tout leur entourage « d'avoir un gendre comme Jonathann Daval, tant il était parfait. »

Entre l'air et la chanson…

Il n'en reste pas moins que pour les gendarmes de Gray, ce soir du 28 octobre 2017, le premier message pose question. Si Alexia n'a pas emporté son téléphone pour son jogging, qui, à 9 h 13, a envoyé le sms à Stéphanie pour l'informer du départ d'Alexia ? Tous les regards se tournent naturellement vers Jonathann. Mais Jonathann, toujours inquiet du sort de son épouse, n'a pas de réponse. Il apparaît donc, dès ce premier jour, comme le principal suspect dans la disparition de sa femme.

Il faut signaler que dès ces premières auditions, le jeune homme ne fait rien pour se cacher derrière son petit doigt. Au contraire, il laisse naïvement, de façon qu'on pourrait même qualifier de puérile, les regards se tourner vers lui. Malgré quelques mensonges, il joue franc jeu avec les gendarmes et ne cherche pas à échapper aux suspicions. Il agit juste comme un animal pris dans un piège, qui cherche à trouver une issue pour s'en échapper. On pourrait presque considérer ça comme légitime, s'en sortir à tout prix. C'est très humain comme attitude. On peut dire que, contrairement à ce qu'on lui reprochera par la suite, Jonathann est, dans ces premières heures, plutôt limpide. Il n'a pas cherché pas à cacher les éléments qui font qu'il pouvait avoir un mobile criminel.

• Il a donné un mobile : le couple ne parvenait pas à assouvir son désir d'enfant. Alexia en souffrait et lui en faisait porter la responsabilité, lui reprochant avec insistance de n'être même pas un homme. Ses humiliations étaient quotidiennes, notamment à propos de ses difficultés d'érection. Ce qui ne faisait qu'aggraver la situation.

• Il n'a pas caché, non plus, les plaies sur son corps (morsure, griffures). Au contraire, il les a volontairement exhibées, prouvant qu'Alexia pouvait se montrer violente envers lui et entrer dans les crises qu'il décrivait, dues à un traitement hormonal sans doute mal maîtrisé. Ces blessures récentes laissaient aussi à penser que le couple pouvait s'être disputé récemment, sans doute la veille même, en rentrant de la soirée raclette chez les beaux-parents.

• Jonathann a laissé des indices (en premier lieu, le téléphone portable d'Alexia), laissant penser qu'il est sans doute intervenu après la disparition de son épouse. Serait-ce lui qui aurait envoyé le texto à Stéphanie à 9 h 13, le matin du 28 octobre ? Alors qu'Alexia était censée être déjà sortie sans son téléphone mobile ? Probable, en tout cas possible.

Il faudra donc reprendre les recherches dès le lendemain, le dimanche 29. La première urgence est de savoir ce qu'il est advenu

d’Alexia : est-elle vivante ou morte ? Il faut la chercher. Dès l’aube, la population se joint à nouveau par centaines aux gendarmes pour poursuivre le travail.

Mais à la fin du week-end, il n’y a toujours rien. Alors, l’espoir de retrouver Alexia vivante s’amenuise. Il faut être réaliste, une jeune femme qui part sans son téléphone, sans moyen de paiement et que personne n’a vu faire son jogging est en danger.

Sans relâche le lundi, il faut y retourner. La population, les proches de la famille Fouillot y vont en tremblant, tout le monde craint de faire la terrible découverte. Mais comme la vie est plus ou moins bien faite, ce sont des élèves gendarmes qui, à 14 h 35, font une macabre découverte, dans le bois de la Vaivre, sur la commune d’Esmoulins, à cinq kilomètres du domicile des Daval. Le corps, en partie carbonisé au niveau du visage et du bassin, repose entre deux troncs d’arbre. On dirait qu’il a été déposé là assez délicatement, sur le dos, les jambes repliées, comme pour le protéger. Ce corps difficile à identifier (il est même difficile de savoir avec certitude s’il s’agit d’un homme ou d’une femme…) a été recouvert de branchages et d’un drap. Près du corps, les enquêteurs trouvent un bouchon de bombe aérosol. Mais que le bouchon… pas de bombe. Ce sera sans doute le bouchon de la bombe qui contenait l’accélérateur de feu. Ce drap, ce bouchon, des éléments à exploiter pendant l’enquête. Le meurtrier a été assez maladroit pour laisser des indices derrière lui. Une première conclusion s’impose : il ne s’agit sans doute pas d’un crime de rôdeur. Puisqu’il y a là des éléments apportés pour « camoufler » la victime. On part rarement en balade dans la campagne avec un drap et une bombe aérosol sous le bras.

Alors, dès le lendemain, le procureur annonce que l’enquête pour disparition inquiétante se transforme en enquête pour homicide volontaire.

Rien de plus normal… Pourtant, autant les choses sont allées vite après la disparition d'Alexia, autant le temps semble se suspendre par la suite.

Un mois après le meurtre d'Alexia, lorsque Jonathann rencontre enfin ses avocats, seul, aucune charge ne pèse encore sur lui (même si, en coulisse, tout le monde s'en doute, il est dans le viseur des enquêteurs), et ceci jusqu'après Noël. L'enquête semble ne pas avancer d'un pouce.

Jusqu'à la fin de l'année, Jonathann est toujours partie civile et très peu tenu au courant du dossier. Pas plus que Randall et Ornella, ses avocats, enfin constitués par Jonathann, qui ont accès à ce moment-là à un dossier qui se limite à des auditions et à la scène de la découverte du corps d'Alexia, ainsi qu'au bol alimentaire et à l'autopsie du corps. Alexia a bien été tuée, étranglée ou étouffée. Elle n'a aucun signe de sévices sexuels et elle était décédée avant la crémation partielle.

Pour Randall et Ornella, à ce stade de la procédure, il est évident que le couple était heureux et que s'il y avait des problèmes entre eux, ce ne pouvait être, comme on le dit très souvent : « des hauts et des bas » comme dans tous les couples.

Pour les avocats, fin de l'entretien.

À cinquante kilomètres de Besançon, dans l'ignorance de l'enquête en cours, la population de Gray continue à vivre entre psychose et ragots. Et si un pervers criminel rôdait toujours dans le coin ? Et s'il repassait à l'action ? Pour les rassurer, une rumeur sans fondement naît dans la ville, largement alimentée par les journalistes qui ont envahi la commune, prenant d'assaut toutes les chambres d'hôtel, tous les gîtes, « complotant » entre eux à qui aura les infos les plus spectaculaires ; l'histoire fait recette auprès du public. Alors, les rédacteurs en chef, les directeurs de l'information leur en demandent toujours plus. Il faut alimenter la rubrique tous les jours. Qu'importe que ce soit approximatif. Pour les quotidiens, la moindre une sur l'affaire Daval, vraie ou fausse, fait exploser les ventes. Il en faut encore

et encore. À cet instant, le sensationnel prime sur la vérité judiciaire. Et si le coupable était Jonathann Daval ? Et s'il avait tué sa femme ?

Comme le font des centaines d'hommes chaque année en France. Un tous les deux ou trois jours… On appelle ça, bêtement, des féminicides. Bêtement parce que le mot n'existe simplement pas.

Les néoféministes ont voulu créer ce néologisme pour désigner les meurtres de femmes en raison de leur appartenance au sexe féminin. Or non, les meurtres dans les couples ne se font pas parce que la femme est femme, mais parce que la femme est l'épouse, ce qui n'est pas mieux, il faut le reconnaître. Ça change pourtant tout : ce n'est plus un problème de « guerre des sexes » mais de mésentente dans un couple qui est passé de l'amour à la haine. On en fait un phénomène de société, alors qu'on pourrait tout aussi bien ne lui laisser que sa vraie dimension, une affaire purement privée. Et pour cela, il existe un terme bien plus approprié : uxoricide. Les dictionnaires donnent la bonne définition du mot uxoricide : « meurtre d'une épouse par son mari ». Le terme vient du latin *uxor* (épouse) et du suffixe cide, dérivé du latin *caedere* (tuer). Alors, pourquoi chercher plus loin ? D'autant qu'il y a encore d'autres alternatives dans les dictionnaires pour qualifier les meurtres de femmes, tout aussi éloquentes et grammaticalement plus justes : fémicide, gynécide ou gynocide (meurtre d'une femme en raison de sa condition de femme). Il y a dans notre langue déjà quatre mots pour désigner les meurtres de femmes. Pourquoi aller en chercher un cinquième si mal construit ? En vérité, c'est bien moins dans un souci lexicographique que sociopolitique que les néoféminineministes françaises ont agi pour imposer dans les médias et dans l'esprit du public le terme de féminicide. Et la greffe a pris sottement. En insérant ce petit « ni » entre « fémi » et « cide », l'expression laisse à entendre que c'est du meurtre d'une féministe dont on parle. Et c'est volontaire, certaines féministes le reconnaissent. Comme si toutes les femmes tuées par leur mari étaient, par essence, militantes des idées féministes. On est carrément dans la

désinformation, voire dans l'escroquerie intellectuelle. Et tout le monde a plongé, les médias, la population et les dictionnaires les plus communs (Robert ou Larousse) se gargarisent du féminicide. Ça fait chic et c'est tellement mode. Comme si c'était un soulagement d'avoir pu désigner un phénomène de société réputé « moderne » alors qu'il existe, hélas, depuis l'Antiquité et a toujours eu pour nom « uxoricide ». Ce terme est d'ailleurs toujours employé en Italie, en Espagne, au Portugal ou même en Angleterre. Dans la plupart des pays du monde, les excitées du féminisme n'ont pas cru utile de mener une bataille lexicographique et ont conservé le terme « uxoricide », y compris dans des langues non latines. N'y avait-il pas des combats bien plus urgents et surtout plus utiles à mener ?

De son côté, l'Académie française, garante de notre langue, n'a pas validé le mot « féminicide » dans son propre dictionnaire. Seule, donc, l'assemblée des sages lettrés est parvenue à faire de la résistance à l'assaut des néoféministes politiques.

Si l'on devait parler de féminicide dans l'affaire Daval, cela sous-entendrait qu'Alexia était militante d'un groupe féministe ; mais non. Force est de constater qu'il n'en était rien. Personne ne lui a jamais connu un tel engagement… Quel que soit son assassin, Alexia ne peut pas avoir été tuée pour son adhésion à quelque cause féministe que ce soit. Donc, quel que soit le résultat de l'enquête, entrer le nom d'Alexia Daval dans la liste des féminicides de l'année 2017 – comme ce fut le cas – est, pour de multiples raisons, une ânerie grotesque. Pour 2017, on parle de cent trente féminicides, laissant entendre que cent trente femmes ont été tuées par leur conjoint, leur compagnon ou ex-compagnon parce qu'elles étaient des militantes féministes ou des femmes tout simplement. Ce chiffre est manifestement faux ; toutes n'ont pas été tuées par leur compagnon, et encore moins pour des raisons féministes. Dans leur précipitation, les néoféministes gonflent les chiffres des féminicides en y ajoutant, sans attendre les résultats des enquêtes, les noms de femmes tuées, y compris

dans l’espace public. On y ajoute même les noms de femmes disparues dont on ne connaît rien de leur sort.

Trois ans après l’affaire Daval, et souvent comparée à elle, l’affaire Delphine Jubillar en 2020 est à ce propos flagrante. Delphine Jubillar est une infirmière de trente-trois ans et maman de deux enfants en bas âge (six ans et dix-huit mois). Elle vit avec son mari, Cédric, à Cagnac-les-Mines dans le Tarn. La jeune femme disparaît dans la nuit du 15 au 16 décembre 2020. Aux dires de son mari, elle serait sortie promener ses chiens vers 23 h et ne serait jamais revenue.

Pensant sa femme chez une amie, Cédric lui envoie un sms à 4 h du matin pour faire passer le message à Delphine de rentrer. Mais l’amie lui répond que Delphine n’est pas chez elle. L’inquiétude grandit lorsque les chiens rentrent seuls à la maison. Alors, Cédric se résout à alerter la gendarmerie de la disparition de Delphine. Jusque-là, seul un point commun peut être relevé avec l’affaire Daval, que tout le monde a en tête puisque son procès vient de s’achever moins d’un mois auparavant à Vesoul : c’est le mari qui signale la disparition. C’est plus que faible. Il n’en faudra pourtant pas plus pour que tout le monde parle immédiatement et sans le moindre indice, d’un féminicide et désigne Cédric comme le tueur de son épouse au point de mettre en colère son avocat, Maître Jean-Baptiste Alary : « Les affaires Daval et Jubillar n’ont strictement rien à voir. » À ce stade, il a raison sur un point essentiel : le corps d’Alexia a été retrouvé deux jours après sa disparition, celui de Delphine, des mois après sa disparition, reste introuvable.

Jusqu’à ce jour, rien ne prouve qu’il y a eu meurtre ou même qu’elle soit morte d’une façon ou d’une autre. La région a pourtant été fouillée avec le même soin que pour Alexia. Le domicile du couple a été plusieurs fois passé au peigne fin, en vain, à la recherche d’indices (taches de sang, corps). Le terrain a été sondé… mais néant. Une brigade cinéphile s’est mise à la recherche de la victime. Une fois encore, les chiens perdent la

trace de la jeune femme à deux kilomètres de son domicile. Ça n'en stoppe pas pour autant les rumeurs qui font de Cédric le meurtrier certain de son épouse. Ce pourrait tout aussi bien être un départ volontaire. D'autant que l'on sait que le couple était en instance de divorce (ce qui était loin d'être le cas chez les Daval) et que Delphine avait un amant avec lequel elle envisageait à court terme d'emménager. Pendant six mois, la rumeur ne s'est jamais tue à Cagnac-les-Mines. Et elle a largement enflé encore six mois, jour pour jour, après la disparition de Delphine avec la mise en garde à vue de Cédric, interpellé sur son lieu de travail. Dès lors, la rumeur populaire, largement soutenue par le quotidien *Le Parisien* et l'émission « Crimes et faits-divers » de Jean-Marc Morandini sur NRJ12. Ces deux médias espèrent bien un regain de ventes et d'audience à la faveur de ce rebondissement d'un dossier endormi depuis trop longtemps. Alors on alimente la chronique d'hypothèses invérifiables pour des journalistes sans avoir accès au dossier d'instruction (ce qui serait illégal) ; Cédric aurait été incohérent dans ses déclarations sur le déroulé de la nuit de la disparition de Delphine. Delphine aurait annoncé à son mari son prochain départ du domicile conjugal, avec un autre homme, et une dispute de couple aurait éclaté qui aurait pu tourner au drame. C'est pour vérifier ces hypothèses hasardeuses que les gendarmes ont déclenché cette garde à vue de Cédric Jubillar et de ses proches (sa mère et son beau-père), qui s'achève le 18 juin aux alentours de midi… Il n'en fallait pas plus pour relancer encore plus fort la rumeur de la culpabilité de Cédric. Jean-Marc Morandini a même ouvert son émission du 18 juin 2021 à 13 h 35 avec un titre choc, « Le mari de Delphine Jubillar mis en examen », alors même qu'il n'a pas encore été présenté au juge d'instruction, seul habilité à notifier cette mise en examen, et alors que le procureur de Toulouse n'annonce une conférence de presse sur le dossier qu'à 16 h. Autant dire qu'à l'heure où Morandini fait son émission, on n'en sait pas plus que deux jours auparavant, au moment où débutait la garde à vue. Sensationnel et audiences font bon ménage. Trois

jours de suite, l'émission ne parle plus que de lui. Information ? Audimat ? La réponse est sans appel.

Mais bon, entre-temps, Cédric a été rattrapé par la réalité. Il a été effectivement mis en examen pour meurtre aggravé sur conjointe, donc pour uxoricide (terme qui n'existe pas non plus dans le Code pénal qui ne parle que de meurtre sur conjoint, ce qui est déjà une circonstance aggravante). Mais d'une seule voix, tout le monde ne parle déjà que de féminicide. Qu'importe que le terme n'existe pas. Qu'importe aussi que, même mis en examen, Cédric reste présumé innocent jusqu'à être condamné définitivement. Pourtant, aux yeux de tous, journalistes et Tarnais, Cédric Jubillar peut toujours crier son innocence, personne ne veut l'entendre. Pour tous, il ment (comme Jonathann) et doit être condamné au plus vite… À perpétuité, de préférence. Il en va de la paix sociale. Il ne mérite que ça. Les tribunaux populaires et médiatiques sont toujours bien plus prompts et injustes que la justice, faute de connaissance du dossier. Malheureusement encore, ils influencent à terme l'avis des jurés qui, le moment crucial venu (celui du verdict), ont bien du mal à s'affranchir de ce qu'ils ont entendu ressasser pendant des mois ou des années. Car il est courant que le procès n'intervienne que quatre, cinq ou six ans après les faits, Cédric Jubillar va donc devoir résister à la rumeur encore plusieurs années.

Surtout incarcéré, le « il n'y a pas de fumée sans feu » fonctionne à plein régime. Comme pour Jonathann Daval, les journalistes le condamnent déjà à perpétuité. Cédric Jubillar, qui ne voulait surtout pas être comparé à Jonathann, ne peut plus aujourd'hui échapper à son sort. Et en étudiant bien le « cas Daval », il doit comprendre que s'il est jugé coupable (ce qui n'est pas encore assuré), il pourrait ne prendre au mieux « que » vingt-cinq ans de réclusion criminelle : c'est souvent le tarif de base pour un uxoricide, quand ce n'est pas trente ans ou perpétuité. Mais en attendant le verdict final, il doit savoir que, pour presque tout le monde, sa culpabilité ne fait

déjà plus aucun doute et que les médias ne le lâcheront plus… Tant qu'il fera de l'audience sur BFMTV et sur NRJ12, sa vie et son histoire ne lui appartiennent plus.

À Gray, dès 2017, Jonathann Daval n'a pas vécu autre chose ; sans raison et sans le moindre commencement de preuve, il a été vu comme le meurtrier d'Alexia dès les premiers jours de l'enquête. La rumeur est née dans tous les bistrots de la ville, sauf à La Terrasse, l'établissement de Jean-Pierre et Isabelle Fouillot où les parents d'Alexia ont apposé un écriteau sur lequel on peut lire : « Votre silence est le plus beau des hommages. Merci de respecter notre sérénité. » Comme ils ont eu raison. Et tout le monde a respecté cette consigne. Pourtant, dès qu'ils ont le dos tourné, les conversations se lâchent.

Influencés par les journalistes parisiens, les Graylois se sont persuadés que Jonathann ne peut pas être innocent du meurtre d'Alexia. Même si ça les attriste, l'équation est facile à résoudre : lorsqu'une épouse est tuée, le coupable, c'est toujours le mari. C'est aussi simple que ça. Pour tous, ce n'est pas la culpabilité qui est à démontrer, c'est l'innocence. Tant qu'il n'a pas été prouvé innocent, le mari est présumé coupable par la rumeur populaire… et les rumeurs, dans ces affaires-là !

Randall est d'ailleurs régulièrement informé par un de ses amis policiers qui réside à Gray des rumeurs qui y circulent, et il y en a une qui domine, la pire : Jonathann est l'amant de Jean-Pierre Fouillot et c'est parce qu'Alexia l'avait découvert et qu'elle allait tout dire à tout le monde qu'ils l'ont tuée. Certains, à Gray, en sont encore persuadés. Terrifiant. Pire encore (si c'est possible), il y a eu le suicide d'un père de famille à Esmoulins après la mort d'Alexia. Les rumeurs les plus folles circulent. C'est évident, c'est le complice du tueur qui a été éliminé parce qu'il allait tout révéler pour certains, pour d'autres, c'est l'amant d'Alexia qui n'a pas supporté sa

disparition et qui s’est donné la mort, de chagrin… Ça ne s’arrête jamais. À tel point que même après son procès, un confrère « étrange » en mal de reconnaissance est venu sur le plateau de Jean-Marc Morandini (Ornella et Randall avait refusé de s’y rendre) expliquer, sans avoir jamais vu le dossier ni rencontré Jonathann, que celui-ci était un homosexuel refoulé. Comme si on jugeait un livre à sa couverture.

En matière de rumeur, l’imagination est sans limite et, là, elle se déchaîne et Jonathann le sait.

Alors Randall tente de jouer son rôle de bouclier auprès des journalistes en qui il a placé sa confiance ; il assure aux uns et aux autres que son client est absolument innocent, que tout ce qu’on dit de lui n’est que pure calomnie. Les propos de Randall ont les accents de la vérité.

Dès leur premier entretien avec Jonathann, Ornella et Randall se sont franchement posé la question : « Leur client pourrait-il être coupable de quelque chose ? » Sans hésitation et d’un commun accord, ils ont conclu que non, pour une raison simple et flagrante à leurs yeux : « Jonathann n’a pas le profil de l’homme qui tue sa femme. L’amour entre ces deux-là était trop beau, trop fort pour en arriver là. Et puis, même physiquement, Jonathann ne fait pas le poids. Donc non, impossible, ce ne peut pas être lui. »

Ils en ont la plus profonde conviction, Randall et Ornella.

De tous les gens qui connaissent bien Randall, personne n’oserait le croire naïf. S’il dit que Jonathann est innocent, c’est qu’il en a la certitude la plus sincère. Cette conviction, il se l’est vraiment forgée dès sa première rencontre avec son client et il n’en démord pas. Ni auprès de ses amis, ni auprès des journalistes, ni auprès de sa famille. Et il est convaincant. Tout autant qu’Ornella qui s’est presque prise d’empathie pour son nouveau client.

Chapitre 3

« Sortez-le de là ! »

Nous sommes le lundi 29 janvier 2018 au matin. Randall vient juste de se lever et se prépare pour filer à son cabinet, aux premières heures de la matinée. Comme souvent, avant de se coucher, il avait laissé son téléphone portable sur vibreur, sur le piano du salon. Pourquoi l'emporter dans la chambre pour dormir ? Pour lui, c'est un non-sens. En passant dans le salon, il réalise que le portable vibre sans discontinuer. Alors, par curiosité, il jette un œil sur l'écran du smartphone ; plus de cent cinquante appels et messages en absence. C'est de la folie ! Presque tous émanent de la gendarmerie et des médias locaux et nationaux…

Sans même y réfléchir, Randall comprend que ça ne peut concerner que Jonathann Daval. Aucun doute. En revanche, il n'imagine pas encore que ces deux journées de garde à vue constitueront le principal tournant de toute l'affaire.

Sans tarder, Randall appelle Ornella, espérant qu'elle en sache déjà un peu plus que lui. Effectivement, et comme il le pressentait, cela concerne bien Jonathann. Ornella lui communique l'information qu'elle a recueillie auprès d'un gendarme :

— Jonathann sera placé en garde à vue à la gendarmerie de Gray, pour l'instant il est chez lui pour la perquisition.

Ils doivent l’assister.

Les deux avocats conviennent de se retrouver au domicile des Daval à Gray-la-Ville. Ils y foncent… Comme ils pouvaient s’y attendre, la maison est encerclée par la presse et la gendarmerie. Des voitures par dizaines. Alors qu’il s’approche de la maison, Randall croise Jean-Pierre Fouillot qui en sort au volant de sa Porsche 996 que les gendarmes lui ont demandé de sortir du garage de Jonathann. Jean-Pierre s’adresse à lui :

— Je ne comprends pas que Jonathann parte en garde à vue, il n’est pour rien dans cette affaire. Il faut que vous le sortiez de là.

Jean-Pierre a toujours défendu Jonathann avec l’affection d’un grand frère, plus encore que d’un père. Il se veut très protecteur et compréhensif…

Dans le même temps, à 9 h du matin, un gendarme rend visite à Isabelle Fouillot à son domicile pour l’informer de la mise en garde à vue de son gendre. La réaction d’Isabelle n’est pas très différente de celle de son mari :

– Mais c’est impossible. Vous vous trompez. Jonathann est totalement innocent de toute cette affaire. C’est une erreur… Je soupçonne tout le monde, sauf Jonathann. Il faut vraiment avoir des preuves irréfutables pour inculper Jonathann.

Elle ignore que, depuis 1993, on ne dit plus « inculper » mais « mettre en examen »… Et des preuves irréfutables, à cet instant, Isabelle est persuadée qu’il n’y en a pas… tout comme Randall et Ornella. Qu’il soit en garde à vue, après tout, il est le mari, c’est dans l’ordre de choses. Isabelle adore son gendre. Pour elle, il est comme un fils.

Randall retrouve le gendre adoré dans le sous-sol de la maison. Il ne le sent pas inquiet du tout. Jonathann est plutôt résigné… Il savait bien qu’à un moment ou un autre, il faudrait en passer par là. C’était une fatalité… Tout le monde est serein.

Mais, en quittant la maison, Randall est pris d'un doute : des gendarmes posent des scellés sur la maison, ça signifie que Jonathann n'y reviendra pas avant un bon moment. Mauvais signe. Randall est inquiet ; s'ils font ça, c'est que les gendarmes savent qu'ils vont garder son client au-delà des quarante-huit heures légales de la garde à vue. C'est qu'ils savent déjà que le suspect risque d'être mis en examen et envoyé directement en détention provisoire. Mauvais signe. Ils doivent avoir des « biscuits » contre lui. Des biscuits que personne ne connaît encore.

À cet instant, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, Randall et Ornella n'ont aucune idée des investigations qui ont été menées par les gendarmes sous la direction du juge d'instruction de Besançon, et encore moins de leurs résultats. Jonathann et ses avocats vont tout découvrir durant la garde à vue, mais pas par les enquêteurs.

À ce stade, il faut comprendre que le système judiciaire français permet au juge d'instruction de faire, sous-commission rogatoire, une multitude d'actes d'enquête (auditions de témoins, expertises en tout genre, exploitation de la téléphonie et autres) sans que les avocats de la partie civile ou de la défense ne soient au courant jusqu'à la mise en examen du suspect. Or, la mise en examen n'intervient qu'après la garde à vue et donc, durant quarante-huit heures, les avocats de la défense n'ont accès qu'aux éléments qu'on veut bien leur donner au fur et à mesure de la garde à vue, c'est la procédure pénale française.

Dans la matinée, les gendarmes y vont avec prudence, n'osant pas mettre les pieds dans le plat. Ils choisissent de ne pas abattre leurs meilleures cartes, ils les gardent en réserve pour la fin de la garde à vue. En attendant, ils cherchent à jouer avec les nerfs de leur client. Ils le déstabilisent. Jonathann doit s'attendre à ce que des coups lui tombent dessus. Mais ne sait ni d'où ni quand ça viendra. Randall et Ornella ont l'habitude. Ils ne savent rien non plus de l'instruction menée à l'encontre de

leur client. Alors, comment le conseiller ? Ils attendent d'en apprendre plus au travers des questions des enquêteurs posées à Jonathann, mais pourtant rien ne va se passer comme dans une instruction criminelle habituelle.

En effet, et c'est peu courant, ils sont finalement informés des éléments du dossier d'instruction par la presse, pendant la garde à vue.

Dès le premier jour de garde à vue, à 11 h 30 du matin, le site Internet du magazine *Le Point* sort un article qui accable Jonathann. Avocats et journalistes en prennent connaissance en même temps ; plusieurs éléments y incriminent clairement Jonathann, déjà présenté comme inévitablement coupable. Envolée la présomption d'innocence. Pour les journalistes du *Point*, l'affaire est pliée. Il y a eu des fuites du côté de la gendarmerie, c'est une évidence. On a affaire à une violation flagrante du secret de l'instruction et Randall, ça le rend fou.

L'article du *Point* parle de divers éléments de preuves qui se complètent :

• Tout d'abord, un voisin de Jonathann témoigne : un véhicule à 1 h 26 du matin, dans la nuit du 27 au 28 octobre 2017, en roulant sur la plaque métallique en instabilité devant l'entrée du garage des Daval, l'a fait résonner dans la rue. Le voisin est absolument certain de l'horaire ; sorti de son sommeil, il a regardé l'heure sur son réveil. Il s'est même dit : « Tiens, Jonathann et Alexia rentrent bien tard… »

• Une deuxième constatation est venue affiner et compléter ce témoignage. Le véhicule professionnel mis à la disposition de Jonathann, une petite fourgonnette Citroën Nemo blanche, est équipé d'un tracker GPS. Or ce tracker, analysé par la police technique, s'est déclenché à plusieurs reprises entre les 27 et 28 octobre 2017 ; à 1 h 26, 2 h 33, 4 h 41, 4 h 55, 6 h 52, 7 h 06, 8 h 23, 9 h 19 et 11 h 45. La nuit a donc été beaucoup moins calme que Jonathann l'a prétendu.

Ce qui ne signifie pas que le véhicule a été déplacé à chaque fois. (En fait, le tracker se déclenche à chaque ouverture de porte.) On peut malgré

tout noter que le tracker s’est déclenché à 1 h 26, soit à l’heure exacte où le voisin de Jonathann a entendu résonner la plaque métallique en instabilité devant chez les Daval. Voilà qui donne une piste sérieuse aux enquêteurs.

• Mieux encore, *Le Point* indique que les gendarmes ont recueilli le témoignage d’un chasseur qui affirme avoir vu, vers 9 h 30/10 h du matin le 28 octobre, une petite fourgonnette blanche très propre, stationnée sur la gauche du bois de la Vaivre, dans un chemin à environ quinze mètres du lieu de découverte du corps d’Alexia. Et cette fourgonnette correspondrait en tout point à la Citroën Nemo de Jonathann, d’autant que, on le sait déjà, son tracker s’est mis en fonction à 8 h 23 et à 9 h 19 et qu’à ces horaires-là, on découvre qu’il déclenche ensuite les relais d’Apremont et de Gray Sud de 9 h 25 à 10 h 18, soit les deux relais les plus proches du lieu de la découverte du corps. Des recherches, sur le chemin indiqué par le chasseur, ont permis également de relever des traces de pneus qui, vérifications faites grâce à des moulages, correspondent rigoureusement aux pneus chaussant le petit Nemo. On peut donc affirmer sans risque de se tromper que, le matin du 28 octobre vers 9 h, Jonathann se trouvait à quelques mètres du lieu où sera ultérieurement découvert le cadavre de son épouse…

Comme si ce n’était pas suffisant, l’article du *Point* ajoute encore deux « détails » :

1. Sur le morceau de drap qui recouvrait le cadavre d’Alexia figurait une broderie caractéristique. Le drap a été présenté à Jean-Pierre et Isabelle Fouillot afin de savoir s’ils le reconnaissaient. Jean-Pierre a immédiatement déclaré forfait. Isabelle s’est faite plus prolixe, les broderies qui figurent sur le linge lui rappellent bien quelque chose :

— Pour moi, c’est une nappe ou un drap de dans le temps. Je me souviens que ma maman en avait et qu’avec le partage de ses affaires à son décès, Alexia et Stéphanie en ont eu.

Mais, immédiatement, Isabelle Fouillot, réalisant les conséquences de ses propos, se reprend :

— Ah mais non, ne notez pas ça, vous allez inculper Jonathann.

Et elle continue :

— Vous êtes en train de me faire comprendre que c'est le même tissu qui a été retrouvé chez Alexia ? Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Il y en a des centaines pareils. Vous allez pouvoir vérifier si c'est le même. Prouvez-moi que c'est les mêmes.

On le voit, tout au long des investigations, les parents de la victime sont restés très solidaires de leur gendre, sans doute par respect pour l'amour qu'Alexia portait à Jonathann. Définitivement non, un mari, un gendre si parfait, n'avait pas pu faire du mal à leur fille.

2. Et enfin, cerise sur le gâteau, Randall découvrait que lors d'une perquisition chez les Daval, il avait été trouvé une bombe aérosol de marque Soudal, dépourvue de son bouchon, mais dont le bouchon correspondrait en tout point à celui trouvé sur la « scène de crime ».

Pour l'heure, Randall et Ornella ne savent plus que penser, ils voudraient encore croire en l'innocence de Jonathann et le défendre, comme il la revendique depuis le début de sa garde à vue, la veille. Mais, il faut être réaliste, ils savent que cette position devient impossible à tenir. Alors Randall se résout, presque contraint, à prendre la parole :

— Il y a des éléments qui sont gênants, concernant la version de Jonathann Daval. C'est une garde à vue compliquée. On nous a apporté des éléments qui méritent d'être vérifiés, qui effectivement posent de véritables questions. Jonathann n'est pas soupçonné par hasard, il y a des éléments sérieux. En l'état, je ne suis pas là pour dire si Jonathann est coupable ou innocent. La seule personne capable de le dire, c'est lui-même. La garde à vue n'est pas encore finie.

Dans la minute qui suit cette déclaration, des avocats de la France entière montent au créneau sur les chaînes d'info, sur les réseaux sociaux.

Pour eux, Randall Schwerdorffer a trahi son client et il le lâche en le poussant aux aveux.

— Mais il aurait fallu que je dise quoi ? analyse avec du recul l'avocat bisontin, tous les journalistes avaient sous les yeux l'article du *Point*. Je pouvais dire que tout va bien ? Que Jonathann n'avait rien fait ? Que les preuves apportées n'ont aucune valeur ?

Les preuves relatées dans la presse et qui sont bien les éléments de preuve en possession des enquêteurs sont effectivement et objectivement accablantes à l'encontre de Jonathann. Et Randall d'ajouter :

— À cet instant précis, soit on est dans le réalisme, soit on tombe dans la bêtise. Quand je fais cette déclaration, conclut-il, je sais ce qu'il y a dans le dossier et ce sont les mêmes éléments que dans la presse. Je sais que Jonathann doit, va, avouer. Quelle crédibilité aurais-je eu à crier : « Il est innocent, c'est une erreur judiciaire » ?

Il n'y a effectivement plus d'autre choix, Jonathann doit changer d'attitude. Ses avocats se doivent de le lui expliquer et de l'en convaincre. Jonathann, doit donner des explications à tout, il doit répondre aux accusations point par point pour être crédible. Car, pour le moment, il n'a aucun argument à avancer. C'est très mauvais pour sa défense. Il va bien falloir qu'il s'explique. Ornella et Randall se mettent d'accord : il va falloir plaider coupable et si Jonathann refuse de changer sa ligne de défense, ils sont prêts à quitter le dossier.

Ils demandent à s'entretenir en privé avec leur client avant sa dernière audition, ce qui est naturellement totalement illégal, aucun entretien ne devant en principe intervenir en dehors de celui de la prolongation qui a déjà eu lieu à la fin des premières vingt-quatre heures de garde à vue, mais l'affaire est exceptionnelle et le cadre s'assouplit. On sait que l'entretien fut bref. Sur quoi a-t-il porté ? Que se sont-ils dit tous les trois dans ce petit local de garde à vue ? On peut facilement le deviner eut égard aux éléments

d’informations parus dans la presse tout au long de la garde à vue. Randall précisera juste que ni lui ni Ornella n’ont imposé le choix d’avouer à Jonathann. Ce dernier est restée maître de ses décisions à chaque étape de la procédure.

La porte de la geôle s’ouvre, les deux avocats sortent, suivis quelques instants après par Jonathann, très calme, presque apaisé. Ils retournent dans la salle d’audition et sans qu’on lui pose la moindre question, Jonathann prend spontanément la parole, ému :

— Voilà, c’est moi…

— Moi quoi ?

Inutile de demander. La réponse va de soi : « Moi qui ai tué Alexia. » Tout le monde a compris.

Sans qu’on l’y force, Jonathann donne quelques détails sur ce qui s’est passé :

— Je n’ai pas voulu ce qui est arrivé, ce n’était pas volontaire. Elle a fait une crise extrêmement violente. J’ai voulu faire comme d’habitude, la serrer dans mes bras pour qu’elle ne me frappe pas et, là, c’était vraiment fort. Je l’ai maintenue, je ne pouvais pas, On était dans la chambre, je l’ai mise sur le lit et je l’ai maintenue contre moi et, sans le vouloir, je l’ai étouffée. Je l’ai étouffée en la serrant quand elle était sur le lit.

Jonathann reconnaît aussi avoir placé, directement après sa mort, le cadavre de son épouse à l’arrière de son véhicule professionnel Nemo et être redescendu plusieurs fois dans la nuit pour vérifier si tout ce qui s’était passé était bien réel et voir si elle était effectivement morte. Il reconnaît aussi avoir déplacé le corps le lendemain matin jusqu’à la forêt de la Vaivre, à l’endroit même où il a été retrouvé. Il précise avoir couvert le corps d’un drap, mais conteste formellement l’avoir incendié.

Il règne dans la salle d’audition, en présence des deux gendarmes, l’un féminin, l’autre masculin (sans compter le profiler de la section de recherche, derrière l’objectif de l’ordinateur, qui était persuadé de

l’incapacité de Jonathann de reconnaître et d’assumer les faits), une atmosphère indescriptible, une tension émotionnelle paroxystique qui pèse tellement à ce moment de l’audition que les gendarmes y mettent un terme sans poser plus de questions que cela à Jonathann, une fois ses aveux enregistrés. Cette tension émotionnelle hors norme, Randall et Ornella la ressentiront encore avec Jonathann, au moment de la confrontation et de la reconstitution. On y sent toute son humanité, toutes ses souffrances, tous ses regrets, ses remords. Il fallait vivre ces instants. Malheureusement, le procès ne permettra pas d’avoir accès à ce Jonathann, à toute son humanité, et n’en déplaise à ceux qui n’ont vu en lui qu’un manipulateur et un pervers, ses avocats y ont vu aussi beaucoup d’autres choses qui les ont touchés, notamment à ce moment très précis des aveux.

Fin de garde à vue.

Un des gendarmes s’approche alors de Randall et Ornella et leur propose un café, puis leur glisse :

— C’est vraiment dommage. Ce n’est pas un sale type et il a dû en baver pour en arriver là.

Incroyable, les avocats ont compris que le jeune criminel a su, malgré ce qu’il a fait, s’attirer l’empathie des enquêteurs. C’est rare, et il vient aussi, après cet instant intense, de s’attirer l’empathie de ses avocats qui sont sous le coup de l’émotion provoquée par les aveux de Jonathann, tout comme les enquêteurs qui ont mené la dernière audition.

Depuis un moment, le téléphone de Randall ne cesse de sonner. C’est Isabelle Fouillot qui cherche à le joindre. Elle doit vouloir savoir comment se déroule la garde à vue de son gendre. Mais Randall ne veut pas répondre. Ce n’est pas à lui de l’informer. C’est à Jean-Marc Florand de parler à sa cliente. Alors Randall appelle son confrère et ami et lui dit :

— Jonathann a avoué. Prépare Isabelle. Ça va être cataclysmique pour elle. On sait ce qui va se passer après : mise en examen, mise en détention, confrontations, instruction… Jonathann a avoué qu’Alexia a fait une crise

qu’il y a eu une dispute Il l’a étouffée en la serrant dans ses bras. Il l’a tuée involontairement. Le couple connaissait de graves difficultés.

Pour Randall, son rôle s’arrête là, pour l’instant. Alors, il décide de repartir à son cabinet avec Ornella. Mais en sortant des locaux de la section de recherche, ils aperçoivent, à une cinquantaine de mètres de là, une véritable nuée de micros et de caméras au niveau de la grille de sortie du fort de Justice militaire. Randall dit à Ornella :

— On va juste informer la presse des aveux de Jonathann. Je ne veux pas laisser le procureur de la République annoncer ces aveux lui-même, on va essayer de présenter les choses au mieux pour Jonathann.

L’idée est là, protéger Jonathann qui, d’ici quelques minutes, va devenir l’homme le plus haï de France.

Ornella est inquiète, le procédé est inédit, mais Randall la rassure. En effet, il en va ainsi au temps de l’information en continu. Sur ces affaires judiciaires très médiatiques, il faut être capable de réagir à la seconde, au moindre soubresaut du dossier. Même si le temps judiciaire est souvent diamétralement opposé au temps médiatique. Malheureusement ni les magistrats ni les avocats n’ont été formés à l’exercice. Alors, il faut improviser au mieux, ou au moins pire… À cet instant, Randall comprend que pour protéger son client, il ne peut rester muet. Il lui faut donc, en quelques secondes, construire une défense à laquelle pourra adhérer son client et surtout qui saura résister jusqu’aux dernières minutes du procès. Une défense qui protégera au mieux Jonathann jusqu’au terme de l’affaire.

Alors, face caméras, il se lance, toujours sous le coup de l’émotion provoquée par les aveux de Jonathann :

— Avec mon associée, Maître Spatafora, nous avons assisté Jonathann lors de sa dernière audition. Jonathann a tenu à s’exprimer, à dire ce qui s’est réellement passé. Nous ne défendrons pas un meurtrier, nous ne défendrons pas un assassin, nous défendrons un jeune garçon qui effectivement, dans une crise de couple, de façon accidentelle, a occasionné

la mort de son épouse. Il est dévasté. Il est conscient des conséquences dramatiques, pour sa famille, pour la famille d'Alexia pour qui il a une affection sans limites. Il a eu des mots pour Alexia, des mots d'amour. Et nous nous retrouvons face à un drame terrible. Voilà.

Et d'ajouter, suite à une question d'une journaliste sur les circonstances des aveux :

– Je pense, nous pensons, de toute façon il était au bout, qu'il fallait que ça sorte, qu'il fallait qu'il dise les choses, qu'il ne pouvait pas les garder pour lui… C'est un garçon qui a pensé au suicide, c'est un garçon qui a pensé à plein de choses, c'est un garçon qui ne savait plus comment faire. Entre l'homme et l'image, il est toujours difficile d'être à la hauteur d'une image. Il a essayé de l'être, d'être ce gendre parfait. Il n'a pas réussi, voilà. Il y a juste un garçon qui perd pied, un accident. Oui, il l'a étranglée dans un moment de violence volontaire ayant entraîné la mort, sans intention de la donner, c'est comme ça que le droit appelle ça… et après, il a été dépassé par tout, entre l'envie d'appeler les gendarmes, la peur de les appeler, la peur de voir toute sa vie détruite. Il n'a rien géré. Si on a autant d'indices, si on a autant de preuves, y compris trois mois après les faits, c'est qu'on n'a rien caché, c'est qu'on n'était pas dans une logique criminelle. Un criminel, il dissimule et là, rien n'a été dissimulé, et j'ajoute, Jonathann Daval le dit fermement, il n'a jamais essayé de mettre le feu au corps d'Alexia. Nous n'avons pas d'explication sur ce point. Il appartiendra au juge d'instruction saisi de définir dans quelles conditions cela s'est produit. J'ai vu le corps d'Alexia. J'ai vu comment elle a été protégée, comment elle a été recouverte. Elle a été installée avec soin, j'ose le dire, presque comme si on l'avait couchée, presque comme si on l'avait bordée. Voilà ce que j'ai vu dans le cadre de découverte du corps. Alors, on peut épiloguer sur tout ce qu'on veut, mais Jonathann aura un procès où tout sera débattu. Mais je le dis haut et fort ; avec mon associé, nous ne défendrons ni un meurtrier ni un assassin.

— Comment explique-t-il son geste ? demande alors une autre journaliste.

— Il l'explique parce qu'ils avaient une relation de couple avec de très fortes tensions. Alexia avait une personnalité écrasante. Il se sentait complètement dominé, rabaissé. À un moment, il y a eu des mots de trop, une crise de trop, qu'il n'a pas su gérer, et ça a débordé.

Jonathann, plus tard devant le juge d'instruction, finira par reconnaître qu'en rentrant à la maison, Alexia a voulu exiger de lui une fois de plus un rapport sexuel, dans l'objectif de procréer. Alexia était une jolie fille et savait que beaucoup d'hommes se réjouiraient de la situation et cela, Alexia savait aussi le rappeler à Jonathann pour l'humilier. Mais Jonathann sait très bien qu'il ne peut pas assurer sur commande, il n'est pas un sex-toy sur lequel il suffit d'appuyer sur un bouton pour que ça fonctionne à volonté, le désir sexuel, l'envie, la mise en condition ne sont pas des monopoles féminins. Alors, il repousse son épouse et la dispute éclate.

C'est à n'en pas douter ce qui s'est passé le soir du 27 octobre. Jonathann l'a déjà évoqué discrètement face aux gendarmes, lors de la déclaration de disparition de son épouse. Des mots humiliants ont fusé de la bouche d'Alexia, une fois de plus ce soir-là :

– Tu n'es pas un homme, tu es nul, tu n'es rien.

Ces phrases-là, Jonathann n'en peut plus de les entendre. Alexia en est trop l'habituée. Randall ne suggère rien d'autre lorsqu'il évoque sa « personnalité écrasante ». Et ce n'est pas faux. Pourquoi les humiliations verbales que ferait subir un mari à son épouse (les néoféministes les dénoncent souvent) seraient-elles plus acceptables que les humiliations que ferait subir une épouse à son mari ? Elles peuvent pourtant être tout aussi récurrentes et blessantes. Et peuvent faire « déborder » une situation, comme dit Randall. Les psychologues appellent ça « l'effet cocotte-minute ». Des situations blessantes qui se répètent peuvent créer dans le corps des tensions émotionnelles trop fortes qui s'accumulent et risquent de

se transformer en stress et en sentiments parasites. Cette accumulation d'émotions colériques peut finir par exploser, telle une cocotte-minute trop laissée en tension et en surchauffe. C'est probablement ce qui est arrivé à Jonathann le soir du meurtre.

Randall n'a rien voulu dire d'autre en utilisant, sans doute avec un peu de maladresse le terme « accident ». Précisant :

— Nous combattrons très fermement toute qualification juridique d'assassinat ou de meurtre.

Un journaliste veut alors pousser le bouchon plus loin :

— Quel est son récit des faits ?

Randall lui répond un peu sèchement et fermement :

– Je ne donnerai pas le récit des faits, puisqu'il est couvert par le secret de l'instruction.

On ne peut pas être plus clair.

Pourtant, sur les plateaux parisiens, à trois cent cinquante kilomètres de cette « conférence de presse » improvisée (mieux vaudrait parler de « guet-apens médiatique », considérant comment les journalistes ont fait barrage à la sortie des avocats de la gendarmerie), à Paris donc, les commentateurs, chroniqueurs judiciaires, juristes et avocats commencent déjà à reprocher à Randall d'avoir, dans l'ordre : trahi son client en l'obligeant à avouer, sali la mémoire de la victime en parlant de « personnalité écrasante » et violé le secret de l'instruction en prenant la parole alors même que la garde à vue n'était pas terminée, ce qui était en réalité inexact ; la garde à vue était clôturée quand Randall et Ornella sont sortis des locaux de la gendarmerie, vers 18 heures.

Il est de coutume, dans les dossiers judiciaires, que ce soit le procureur, libre de parole, qui fasse le point sur l'issue d'une garde à vue. Rarement un avocat lui grille la priorité. C'est la « faute » dont on accuse Randall, et on n'est pas près de la lui pardonner, surtout ses confrères qui n'ont jamais osé

avoir cet aplomb-là. Il n'y a pourtant pas « faute », la priorité donnée au procureur n'est pas une obligation. Ce n'est pas inscrit dans la procédure. C'est tout au mieux, pourrait-on dire, une politesse. Que risque Randall pour s'être exprimé pendant la garde à vue ? Strictement rien, en réalité. Preuve en sera apportée. Ce sont surtout les médias qui le condamneront. En revanche, il sera obligé de faire face au conseil régional de discipline des avocats qui le poursuit pour « violation du secret de l'instruction », pour « violation du secret professionnel » et pour « violation au titre du règlement intérieur national ». Mais Randall, malgré ses interventions qu'on pourrait qualifier de spectaculaires, n'a vraiment commis aucune faute. Alors, le 1er février 2020, le conseil régional le relaxe de tout ce qu'on lui reprochait, décision qui sera confirmée par la cour d'appel de Besançon. (Un pourvoi en cassation est pendant à l'heure de la parution du présent livre.)

Il n'en est pas quitte pour autant. On continue à lui reprocher médiatiquement son attitude vis-à-vis de la victime à la « personnalité écrasante ». On parle de son appétence irrépressible pour les médias. Ce sont pourtant les médias qui viennent le chercher parce qu'il est un « bon client » et qu'ils savent qu'avec lui ils ont de bonnes chances de recueillir la punchline qui fera le buzz pendant quelques jours. La preuve, c'est qu'à peine le dos tourné de la gendarmerie de Gray, tout le monde court encore derrière Randall et Ornella. Les pisse-copie semblent n'être pas encore rassasiés. Pour preuve, en arrivant à leur cabinet, un comité d'accueil les attend. Pas les journalistes pour une fois, mais leurs associés et leurs collaborateurs. Les regards sont comme effrayés, les yeux écarquillés :

— Mais qu'est-ce que vous avez fait ? Qu'est-ce que vous avez raconté ? Le téléphone sonne toutes les secondes. Tout le monde vous cherche. C'est un tsunami qui nous arrive dessus.

Randall et Ornella, qui s'étaient jusqu'alors tenus complètement éloignés de ce qui se passait médiatiquement et sur les réseaux sociaux,

commencent à comprendre que désormais les choses vont devenir très difficilement gérables. Mais c'est ainsi.

Randall savait depuis le début que ce dossier serait délicat à gérer, mais pas à ce point ! Le moindre mot est surveillé, décortiqué, analysé, critiqué, dénoncé. Ce qui passe le plus mal, c'est cette histoire de « personnalité écrasante » d'Alexia. Comment ce monstre de Schwerdorffer peut-il oser s'en prendre à la victime ?

Les parents le prennent très mal et ne mâchent pas leurs mots non plus. Ils en ont le droit.

— On nous tue Alexia une deuxième fois, se lamente Jean-Pierre Fouillot, c'est tellement dur à entendre… On vient de se rendre compte que c'est notre gendre le meurtrier et, en un claquement de doigts, c'est Alexia la méchante.

Jean-Pierre oublie peut-être que pour commencer à s'aimer, il faut être deux et que, pour commencer à se disputer, il faut être deux également et que chacun peut avoir une responsabilité, peut-être même le même rôle dans un cas comme dans l'autre. Pour s'aimer ou se désaimer, il faut être deux.

— Alexia n'était pas autoritaire, ajoute Jean-Pierre, elle savait ce qu'elle voulait dans la vie.

— Jonathann ne lui était pas soumis, complète Isabelle en s'emportant, il était mou, sans tempérament.

Normal, le gendre idéal commence à perdre de sa splendeur. On ne pouvait pas s'attendre à autre chose d'Isabelle dont Alexia semble avoir hérité le tempérament bien trempé. Et Isabelle, qui n'avait pourtant rien vu venir auparavant, a désormais une idée bien arrêtée de la situation :

— Quand dans un couple, ça ne va pas, on se sépare, on ne tue pas son conjoint.

Qui oserait lui donner tort ?

Le problème est que ni Alexia ni Jonathann n'ont jamais envisagé une séparation, tout simplement parce que ça n'allait pas si mal entre eux, si ce n'est sexuellement, contrairement à ce que pense Isabelle Fouillot. Jusqu'alors Alexia et Jonathann s'aimaient trop fort au contraire ; hormis leurs difficultés à devenir parents, aucun autre nuage n'est jamais venu assombrir leur bonheur parfait.

Jonathann et Alexia Daval n'avaient rien à voir avec ces cas d'uxoricide où, dans le couple, des disputes et des scènes éclatent tous les quatre matins, où, pour un oui ou pour un non, les insultes se mettent à fuser, les coups à pleuvoir, et où les mains courantes et les plaintes s'accumulent à la gendarmerie ou au commissariat.

Mais bon, pour l'heure, c'est sur Randall que se concentre la rancœur à cause de ses déclarations considérées comme insultantes. L'opinion de Grégory Gay, le beau-frère de Jonathann, en est la preuve :

— Que Schwerdorffer ait une ligne de défense, on le conçoit tout à fait, par contre, essayer de faire naître un doute sur ce qu'était Alexia, ça nous a été insupportable.

Que la famille d'Alexia, même par alliance, réagisse, c'est tout naturel. En revanche, il est des interventions plus surprenantes et sans doute moins légitimes.

Ainsi, alors que Jonathann vient d'être mis en examen pour meurtre sur conjoint, Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les hommes et les femmes, en déplacement à New York où elle assiste au sommet des Women Leaders, s'immisce dans l'affaire, via Twitter et sur RTL. Il est vrai que sa soif de médiatisation est inextinguible.

Il est clair, dans ses propos, qu'elle a bien plus Randall que Jonathann dans son viseur :

— Nous dire qu'Alexia avait une personnalité écrasante, et que c'est pour ça qu'il l'aurait assassinée […], je trouve ça proprement scandaleux.

Elle en profite pour préciser et condamner la notion de ce qu'il est convenu d'appeler le « victim blaming » :

— Dans les affaires de violence faites aux femmes et de viol, il y a toujours un moment où la victime, dominatrice ou aguicheuse, devient la cause du crime qu'elle a subi.

Christophe Castaner, secrétaire d'État aux Relations avec le parlement, appelé à réagir aux propos de sa collègue sur France Inter, a tenu à rappeler qu'« un ministre n'a pas à commenter une affaire judiciaire. » Et que lui-même ne le ferait pas.

— Il n'est pas question d'intervenir dans ces dossiers-là, a enchaîné Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement.

En revanche, pas un mot ni de la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, ni du premier Ministre, ni du président de la République pour rappeler le principe fondamental de séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire. C'eût pourtant été sans doute utile sur le moment.

De manière surprenante, il a fallu compter sur un avocat, Maître Gilles-William Goldnadel, pour le faire au micro de RMC :

— Une fois de plus, Marlène Schiappa a perdu une bonne occasion de se taire. Un ministre en exercice n'a pas à s'immiscer dans cette affaire, et encore moins par rapport aux propos de la défense.

On notera aussi que Marlène Schiappa, dans ses messages, parle toujours d'assassinat. Elle ne veut entendre parler ni de « meurtre » ni d'« accident »… comme si elle désirait dicter aux magistrats la qualification à appliquer au crime commis par Jonathann Daval, ce qui est proprement scandaleux.

L'un des rares à comprendre et envisager véritablement l'ensemble des enjeux qui se jouent à Gray autour de l'affaire Daval, c'est le très respecté avocat et essayiste Daniel Soulez-Larivière. Sa parole compte. Il est vu comme un sage du monde judiciaire, un peu au même titre qu'un Robert Badinter…

Maître Daniel Soulez-Larivière prend donc la plume dans les colonnes du *Journal du Dimanche*, le 5 février 2018. Il ne mâche pas ses mots et dénonce la « *guillotine médiatique qui ne respecte plus la présomption d'innocence* ». Pour lui, « *la présomption d'innocence a été placée sur l'échafaud.* » Dans la même chronique, il n'hésite pas non plus à dire tout le bien qu'il pense de la façon dont a été menée l'affaire (enfin, dans un premier temps) : « *Pour une fois, on n'a pas eu le spectacle du cirque médiatico-judiciaire pendant l'enquête. Sur le terrain de la justice, tout le monde a fait son travail. D'abord les gendarmes qui, pendant trois mois, ont accompli une enquête rigoureuse et efficace dans le respect absolu du secret, sans fuites dans la presse. On doit donc les féliciter.* »

Et c'est vrai que, de novembre 2017 à janvier 2018, le travail d'enquête et d'instruction s'est fait dans la plus grande discrétion, alors que circulaient essentiellement des rumeurs médiatiques, comme trop souvent. Quand la presse ne sait rien, elle invente. Et comme en matière criminelle, les journalistes ont peu d'éléments pour mener leur propre enquête, souvent, ils brodent.

Le très réfléchi Soulez-Larivière est aussi un des rares, sinon le seul, à voler au secours d'Ornella et de Randall, les avocats de Jonathann : « *Ils ont été injustement critiqués alors qu'ils ont montré beaucoup d'intelligence. Dès lors qu'ils se sont aperçus, en garde à vue, que la culpabilité de leur client ne faisait aucun doute pour eux et pour les gendarmes, ils ont fait leur métier en essayant de mettre un "détendeur" dans l'affaire par l'annonce publique que leur client n'était pas en garde à vue "par hasard". Ils ont agi pour éviter que le coup de théâtre du passage du mari victime au mari criminel ne fasse exploser toute possibilité de défense. Ils ont commencé à soulever les circonstances atténuantes en essayant d'expliquer le crime. Le respect de la présomption d'innocence consiste aussi à ne pas écraser le suspect sous une sorte de "circulez, il n'y a plus rien à juger".* »

Et de s’interroger enfin sur toutes les interrogations cruciales que pose ce dossier si particulier : « L*es avocats devaient-ils ne pas parler, sous prétexte du secret de la garde à vue, alors même que les fuites avaient commencé dès le lundi matin et que le tsunami médiatique arrivait ? Non. Ils ont très bien fait dans l’intérêt supérieur de la défense de leur client, ce qui l’emporte sur tout le reste, surtout dans certaines circonstances exceptionnelles. Il fallait essayer d’expliquer les conditions, les circonstances, d’éclaircir le mystère jamais complètement élucidé du “passage à l’acte”, quel que soit l’acte criminel*. »

« L’affaire Schwerdorffer » peut être refermée, mais on notera que peu importe ce que certains, dont Maître Soulèze-Larivière ou Maître Clarisse Serre, sont venus tenter de défendre face aux plateaux d’exécution des deux avocats provinciaux, le mal était fait. Il y a eu cependant ce moment étonnant où Christine Angot, seule face à un plateau acquis aux critiques dans « On n’est pas couché », a osé dire que Randall était à sa place et qu’en défendant Jonathann Daval comme il l’avait fait, « il est l’Avocat ». Elle s’est retrouvée bien seule face aux lieux communs et aux jugements péremptoires et superficiels, notamment ceux d’un Christophe Dechavanne dont chacun connaît naturellement la parfaite connaissance de la chose criminelle. Mais au fait, concernant les confrères parisiens déchaînés comme Emmanuel Pierrat (et qui n’est en rien une référence en gestion des affaires criminelles) sur les plateaux des chaînes info, critiquer un confrère dans l’exercice de ses fonctions, n’est-ce pas une faute déontologique ? Les déontologues et les sachants de la profession qu’on voit plus sur les plateaux de télévision que dans les cours d’assises ne sont en réalité que très rarement les meilleurs dans ces matières. Jean-Marc Florand avait tout résumé dans une interview au soir du début des polémiques :

— Les discours des grands déontologues de la profession qui pontifient sur ce qu’il aurait fallu faire et comment, peu me chaut. Moi ce que je vois,

c’est que Randall Schwerdorffer et Ornella Spatafora ont été efficaces, et moi ça m’aide.

Il fallait, dans sa position dans le dossier, oser le dire, mais n’est pas Jean-Marc Florand qui veut.

En ce qui concerne Jonathann, reste à savoir comment un couple vraiment amoureux a pu en arriver là. (Ce sera essentiellement aux experts psychiatres d’apporter une réponse à cette question.)

Mais restent à résoudre beaucoup d’autres énigmes :

• Qui a procédé à la tentative de crémation du corps d’Alexia ? Pour l’heure, Jonathann nie toute responsabilité dans cet acte. Ment-il encore ?

• A-t-il agi seul ?

• A-t-il bénéficié d’une complicité ?

Les réponses à toutes ces questions sont à apporter par le magistrat chargé de l’instruction du dossier. À lui de lancer les investigations (expertises scientifiques, confrontations, reconstitutions) pour faire jaillir l’entière vérité.

Le dossier est donc loin d’être clos. Contrairement à ce que pense souvent le public, des aveux ne sont pas le point final d’une affaire criminelle. Loin de là.

Chapitre 4

« Ils s'aiment, comme des enfants »

Pour se donner quelques chances de comprendre comment le couple Daval a pu plonger dans un tel drame, il faut remonter le fil de leur histoire et voir comment elle a évolué au cours des dix années précédentes, avec leurs moments de bonheur mais aussi les incompréhensions qui se sont immiscées dans leur vie intime. C'est que, contrairement aux apparences, Alexia et Jonathann, ce n'est pas un jeune couple. Au moment du drame, ils en étaient déjà à leur douzième année de vie commune. Douze belles années. Presque un « vieux » couple.

En vérité, leur histoire commence par un réel coup de foudre.

Ils se rencontrent pour la première fois par l'entremise d'amis communs, lors d'un séjour au ski en janvier 2005. Alexia, lycéenne, aura bientôt dix-sept ans. Jonathann en a vingt et un. Pour Alexia, c'est un tournant dans sa vie ; c'est d'ailleurs le tout premier événement marquant qu'elle inscrit sur sa page Facebook. C'est dire l'importance qu'il revêt.

Lors de cette première rencontre, c'est vraiment le coup de foudre. Et c'est Alexia qui fait le premier pas. Lui n'est pas assez sûr de lui, trop timide pour le faire. Comment oserait-il ? Aussi est-il ému et surpris lorsqu'Alexia, à la fin du séjour, se décide à lui laisser son numéro de

téléphone. Comment une si jolie fille peut-elle s'intéresser à lui ? Il n'aurait même jamais rêvé d'une telle histoire. La mérite-t-il seulement, cette princesse ? Il n'en revient pas, même s'il en est finalement infiniment heureux.

Aux dires de tous leurs proches, c'est une première pour l'un comme pour l'autre. Personne n'a jamais connu de garçon dans la vie d'Alexia, pas plus que de fille dans la vie de Jonathann. Et ça semble être le grand amour, celui qui n'arrive qu'une fois dans une vie. Mais tous les hommes et les femmes qui ont un peu vécu savent très bien que le premier amour est spécial. C'est le temps de la découverte des sentiments, des émotions intenses et surtout surmultipliés par la découverte de l'autre, de soi. C'est aussi le temps du passage de l'adolescence à l'âge adulte, une évolution logique, naturelle pour Alexia, Jonathann est un peu plus âgé, mais il a la même expérience qu'Alexia de la chose amoureuse, c'est-à-dire aucune.

Après cette première rencontre, Alexia et Jonathann ne vont quasiment plus jamais se quitter. Dès leur retour à Gray, ils commencent à se téléphoner tous les jours… Quelques semaines plus tard, Alexia fête son anniversaire (ses dix-sept ans, le 18 février 2005). Elle organise une petite fête chez ses parents, autour de la piscine. Jonathann y est convié. Les parents d'Alexia s'en souviennent :

— En rentrant d'un dîner, tous les jeunes du quartier étaient chez nous. Jonathann était là. Alexia ne nous a pas trop raconté, mais ça se voyait qu'ils étaient ensemble. Elle n'avait pas besoin de nous le dire. On voyait bien que ça avait accroché entre eux.

Lors de cette première rencontre, les parents d'Isabelle imaginent que Jonathann et Alexia ont le même âge. Le garçon de vingt et un ans semble être encore adolescent. Il n'est pas bien mature. Le sera-t-il un jour d'ailleurs ? Isabelle se demande bien ce que « sa fille lui trouve… » Mais bon, les Fouillot veulent la laisser libre de ses choix. Si elle jette son dévolu sur Jonathann, eh bien, ce sera Jonathann. Ils n'ont rien à y redire. D'autant

qu’ils commencent rapidement à l’apprécier à sa juste valeur, ce garçon timide. À Gray, il est connu pour être un « garçon gentil et serviable », toujours « prêt à filer un coup de main » pour un ordinateur ou un téléphone ; l’informatique, c’est son dada…

Jonathann ne quitte plus Alexia d’une semelle, la relation est comme très souvent, pour un premier amour, totalement fusionnelle. C’est même Jonathann qui l’accompagne jusqu’à Vesoul lorsqu’elle doit passer l’oral de rattrapage du bac. Et puis, il est tous les jours ou presque chez les Fouillot. Les parents se sont habitués à sa présence et apprécient combien le garçon est « aux petits soins pour leur fille ». Ces deux-là ne s’appellent que « chéri(e) » ou « mon amour ». Jean-Pierre estime de plus en plus Jonathann, lui qui n’a pas eu de garçon :

— On s’est toujours très bien entendus avec lui, il est super-gentil.

Alors que Jonathann commence déjà à l’appeler « Maman », Isabelle le décrit comme « bien sous tous rapports ». Elle ne tarit pas d’éloges sur son futur gendre.

Le bac en poche, Alexia s’inscrit en licence de psychologie à la fac de Besançon. Pour les besoins de ses études, Alexia décide de prendre un petit appartement dans la capitale franc-comtoise. Jonathann y vit déjà ; il y prépare un BTS informatique dans un lycée de Besançon où il vit chez l’une de ses sœurs. Alors Alexia et Jonathann décident de s’installer ensemble. Pour la première fois, ils vont partager leur quotidien et ils adoptent un adorable chaton, Happy, dont Alexia tombe littéralement folle.

À cette époque, ils ne se quittent jamais, toujours dans les bras l’un de l’autre à s’embrasser.

Leurs amis disent d’eux qu’ils forment un petit couple idéal, qu’ils étaient « faits l’un pour l’autre, ça crève les yeux. » Tout est au beau fixe, donc. Même leur vie sexuelle qui, aux dires de Jonathann, ne pose aucun problème durant ces années bisontines. C’est plus tard que ça va se gâter.

On en est encore au temps du bonheur absolu, de la liberté, loin des parents, de Gray, avec pour seule et unique contrainte les études et tout le temps que cela offre pour être ensemble. Tout ceci est bien mérité pour Jonathann qui n'a pas eu une enfance si facile. Ce qui explique tous les problèmes qu'il traîne derrière lui. Mais pour l'heure, ses TOC ont disparu et il affiche une certaine assurance. Il est heureux, enfin.

C'est un garçon fluet, timide et réservé qui se présente souvent tête baissée tant il manque de confiance en lui. Pourtant, il bénéficie d'une intelligence que les experts qualifient de « normale ». Mais il s'exprime d'une voix faible et même chevrotante.

Il a toujours été comme ça, Jonathann, depuis l'enfance, un garçon à la santé fragile et qui manque crucialement d'assurance. Asthmatique et atteint de surdité, il est né à Gray en 1984, dans une famille des plus modestes. Son père Jean Daval, ouvrier, quitte le domicile conjugal alors qu'il n'a que deux ans (petit dernier de six enfants). Pourtant, Jonathann dit garder de bons souvenirs de son père. L'enfant est donc resté vivre avec sa mère, Martine, nourrice agréée, et ses cinq frères et sœurs, dans une très modeste maison de Velet, près de Gray. Il n'a jamais quitté ce périmètre et sa mère l'a surprotégé, à cause des maladies. Les parents de Jonathann restent en bons termes, mais refont leur vie chacun de leur côté. Sa mère donne à Jonathann un autre frère, Émeric, né de son second mariage avec un autre ouvrier, Florent Henry, tandis que Jean Daval, de son côté, donne naissance à deux autres filles. Au total, Jonathann a donc quatre frères et quatre sœurs. Heureusement, Florent Henry a su prendre auprès des enfants Daval la place d'un père. Jonathann le considère et l'estime donc comme tel.

Jean Daval décède jeune, à quarante-six ans, d'une crise cardiaque. Jonathann n'est encore qu'un adolescent. Cette disparition l'affecte et perturbe encore un peu plus sa santé. Atteint d'une scoliose et d'une cyphose dorsales, le voilà en plus pris de TOC. Il a une obsession pour le

rangement et la propreté. En plus de cela, du fait de sa scoliose, le voilà obligé de porter un corset qui lui vaut toutes sortes de railleries à l'école, où il ne se révèle pas un très brillant élève, au point de redoubler successivement les classes de CE1 et de CE2. Il poursuit ensuite ses études jusqu'en troisième dans un collège privé de Gray où il finit tout de même par obtenir son brevet des collèges. Il entre donc en seconde au lycée. Mais, une fois de plus, il est contraint au redoublement. Pour ne pas renoncer, il opte pour une orientation vers un lycée professionnel pour obtenir en trois ans un BEP d'électronique. Il a enfin trouvé sa voie. Il complète sa formation par un bac professionnel informatique, puis tente d'obtenir un BTS informatique.

Enfin, il y a cette rencontre avec Alexia, son premier et unique amour. Ça compte toute une vie un premier amour, encore plus pour lui qui ne l'attendait et ne le cherchait même pas. Alors, c'est l'occasion d'exister tout simplement, enfin, à vingt et un ans. Jonathann cesse d'être transparent et tout ça se voit lorsque l'on regarde les photos du couple dès le début de leur relation. En tombant amoureux d'Alexia, Jonathann s'est mis à exister. Il est plus juste de dire que, quand Alexia est tombée amoureuse de Jonathann, il s'est mis à exister. Puis la vie de couple d'étudiant, la liberté, l'intimité nouvelle, bref, tout est au beau fixe dans la vie de Jonathann.

En 2014, alors qu'il redouble, une entreprise d'informatique de Gray lui propose en cours d'année un emploi en CDI. Ça ne se refuse pas dans une région où le travail est rare… Alors, adieu Besançon et retour à Gray. Très attachée à sa ville, Alexia le suit avec plaisir. Elle rêve de devenir professeur des écoles, comme sa sœur Stéphanie (institutrice en région parisienne où son mari Grégory Gray est ingénieur). Malheureusement, Alexia rate le concours pour devenir professeur des écoles, autant qu'elle échoue par la suite à celui d'entrée à l'école d'infirmière.

En attendant, la jeune femme décide de rejoindre ses parents dans la brasserie familiale… Les Fouillot n'ont pas été toujours aussi aisés qu'ils le

sont aujourd'hui. Lorsque leurs deux filles sont nées, à cinq ans d'intervalle, Isabelle était caissière de supermarché, Jean-Pierre ouvrier dans l'usine Thomson. Leur chance a été l'opportunité d'acquérir la brasserie La Terrasse, dans la ville basse, en bord de Saône. Une belle affaire qu'ils ont su faire prospérer sans compter leurs heures de travail. Ils ne doivent donc rien à personne et tout ce qu'ils ont, c'est le fruit de leur labeur. Stéphanie et Alexia sont très fières de la réussite de leurs parents.

Comme il faut bien se loger à Gray, le jeune couple accepte de s'installer au domicile des Fouillot. Pour Jonathann, c'est un peu comme monter une marche sociale. Conduire la Porsche du beau-père, se promener au bras d'une si charmante jeune femme, habiter une maison dans des quartiers plus « bourgeois » que le sien, pour lui, même s'il n'a jamais eu la prétention « de se la péter », c'est tout de même l'occasion de prendre encore un peu plus d'assurance en lui.

Mais cette installation chez les beaux-parents – qui, il ne s'en doute pas encore, va s'éterniser – est sans doute une véritable erreur.

Alexia devient maladroitement réticente à toute relation sexuelle avec son mari, se disant gênée par la proximité de ses parents. Jonathann a beau tenter de multiples approches, il essuie refus sur refus. Il lui faut bien finir par se résigner et abandonner. Mais ces épisodes ne sont pas sans conséquence : Jonathann fait un véritable blocage psychologique qui entraîne chez lui des troubles de l'érection. Sentant le danger venir, il exprime son désir de consulter un sexologue ou un thérapeute de couple pour régler le problème. Mais Alexia n'y met pas du sien et refuse ces consultations, estimant que c'est le problème exclusif de Jonathann. Voilà qui ne peut pas aider. Le médecin généraliste prescrit tout de même à son patient un traitement censé améliorer un peu ses performances, mais les troubles demeurent et Alexia commence à lui en faire le reproche, y compris de la façon la plus crue et humiliante qui soit.

Pourtant, ce n’est pas l’amour qui fait défaut dans ce couple. Ils se l’expriment en toutes occasions, en privé comme en public.

Ainsi, en février 2014, Alexia écrit-elle ce message à Jonathann pour la Saint-Valentin :

« *Oh mon Valentin que j’aime tant,*

Pour t’avoir regardé un jour, le sens de ma vie a changé. […] Un être atypique, aussi gentil que diablotin.

Huit ans que nous nous connaissons. À toi tout seul, tu représentes mon ami, mon amant, mon confident. Tu es une des personnes les plus importantes dans ma vie, avec Happy.

Tu m’es indispensable pour faire tourner ma terre. […] Nous avons vécu des moments magiques et j’espère en vivre plein d’autres. J’imagine un futur rempli d’amour avec toi. J’ai besoin de ta présence qui éloigne mes souffrances, de tes yeux, de tes lèvres, de ta voix, de tes rêves. J’ai besoin de tes bras qui me serrent contre toi, de tes mains qui me couvrent de câlins. J’ai juste besoin de toi.

Trois mots sincères, qui veulent dire beaucoup : Je t’aime. »

Justement, l’avenir qu’elle envisage, parlons-en. Les tourtereaux font des projets : se marier, acheter une maison et avoir un enfant, dès qu’ils seront professionnellement bien établis.

Pour sa demande en mariage, Jonathann imagine une charmante et malicieuse mise en scène. Un soir, il invite Alexia au restaurant. À la fin du repas, le serveur leur apporte deux verres de macvin, une liqueur du Jura. Au fond du verre d’Alexia a été glissée une bague. Elle comprend ce que ça signifie. Sans hésiter, elle répond « oui », trop heureuse de marcher dans les traces de sa sœur aînée ; elle aussi deviendra une épouse et elle en est fière.

Pour la maison, l’affaire est rondement et facilement réglée. Peut-être trop…

Ils ont l'opportunité de racheter à la famille, à Gray-la-Ville, la maison des grands-parents d'Alexia (les parents d'Isabelle). Ils seraient stupides de passer à côté d'une telle opportunité. Alors, le couple se lance. Mais la maison a besoin d'être rafraîchie. Pendant les travaux, le couple restera vivre chez les Fouillot, très mauvais plan ; la situation va s'éterniser pendant un an. Pour cette rénovation, c'est Alexia qui décide de tout : peintures, mobilier, jardin, piscine… Ce qui fait dire à tous que Jonathann se désintéresse de la maison conjugale (il n'était même pas présent le jour de la signature de la vente !). Mais lui laisse-t-on de la place ? Pas vraiment. On ne manque jamais une occasion de lui rappeler, plus ou moins sournoisement, que cette maison est celle d'Alexia, qu'elle vient de sa famille… qu'il habite donc chez elle. Déjà que le couple a un rapport dominant (Alexia), dominé (Jonathann), cela n'arrange rien.

Une fois installés dans cette maison, les relations entre mari et femme se dégradent un peu plus chaque jour, jusqu'à devenir explosives. Il est vrai que l'euphorie des débuts de la relation qui existait et les attentes d'une jeune fille de dix-sept ans et d'une jeune femme de vingt-cinq ans évoluent. Pas Jonathann. En apparence seulement, mais au fond, lui ne change pas, il ne fait que suivre l'impulsion d'Alexia, la maison et l'enfant. À cet instant du récit, on peut se demander si seulement une fois, une seule fois durant l'année fatidique de 2017, l'un ou l'autre s'est posé cette simple question : est-ce que je suis heureux ? Se poser cette question quand on a un travail, une épouse particulièrement jolie, une maison, une Porsche à disposition (tout pour être heureux, selon Isabelle) peut paraître déplacé par rapport à ceux qui n'ont rien ou si peu. Ça peut aussi, pour d'autres, être la question essentielle. Suis-je heureux de ce que je suis ou de ce que je possède ? La notion de bonheur est sûrement plus complexe que cela et ne peut être réduite à la réussite sociale et matérielle, mais ni Alexia ni Jonathann ne

veulent aborder cette question qui, à elle seule, remettrait tout en cause, toute cette apparence de bonheur.

Alexia reproche de plus en plus vertement à Jonathann ses défaillances sexuelles. Elle lui reproche aussi de n'être plus assez présent, d'aller voir trop fréquemment sa mère et sa famille, qu'elle refuse de fréquenter. Elle lui reproche enfin de passer trop de temps à son travail. Selon Jonathann, tout cela aboutit à ce qu'Alexia finisse par poser des interdits à Jonathann, comme on pose des interdits à un enfant :

• Elle lui demande de ne plus fréquenter ses parents et sa sœur, qui habite dans la même rue que leur mère à Velet.

• Lorsqu'elle fait sa sieste le samedi après-midi, elle interdit à Jonathann de faire le moindre bruit.

• Lors des dîners chez ses parents, elle lui interdit de se lever de table pour participer aux tâches ménagères sous prétexte qu'il est « l'invité » alors que, devenu le gendre de la famille, il est censé être plus ou moins désormais intégré au clan Fouillot. En tout cas, Isabelle et Jean-Pierre le traitent désormais comme un fils.

• Comble de tout ça, la nuit, lorsqu'il se met, bien involontairement, à ronfler, elle le roue de coups de poing et de pied, selon Jonathann, ce qui explique que, le plus souvent, il termine ses nuits sur le canapé du salon.

Qui oserait prétendre qu'il n'y a pas dans tout ça au moins une tentative de rapport de domination d'Alexia sur son mari ? Il existe un sms dans le dossier qui décrit très bien les reproches qu'Alexia adressait à Jonathann sur sa personnalité à la fin de leur relation. Ce sms date du 24 octobre 2017, trois jours avant le drame, et on comprend qu'il a eu droit à des reproches sévères : « Fais tout pour… prends des cours pour avoir confiance en toi. Pour t'affirmer, ne pas baisser le dos comme tu fais ni mettre ta main devant ta bouche quand tu parles ou secouer ta jambe ». C'est ce type de messages, peu flatteur, qui amèneront même la juge d'instruction, Marjolaine Poinsard, à parler dans son ordonnance de mise en accusation, d'une

certaine « soumission » de Jonathann envers Alexia, bien sûr entre guillemets, tant la victime ne saurait souffrir aujourd'hui d'aucune critique.

En réalité, si la société d'aujourd'hui n'était pas devenue aussi sexiste à l'encontre des hommes, et si ça avait été Alexia qui s'était vu interdire de voir ses parents, rationner dans son alimentation, etc., tout le monde aurait qualifié, sans aucune hésitation, Jonathann de « pervers narcissique », c'est une évidence. On aurait entendu : « Tu te rends compte, il contrôlait même ce qu'elle mangeait ! », « Il utilisait des sex-toys quand sa femme refusait de faire l'amour, alors qu'elle était présente ! », « Il lui interdisait d'aller chez ses parents, sûrement pour l'isoler et la maintenir dépendante ! »… Là, non. Tout va bien, tout est normal.

En ce qui concerne le travail, tout va très bien. Jonathann s'est bien intégré dans l'entreprise informatique qui l'a recruté. On y est ravi de ses services. Sa place est assurée, son avenir tout autant.

Alexia, de son côté, a tiré un trait sur ses rêves d'institutrice ou d'infirmière lorsqu'elle repère que la banque Crédit Mutuel propose un stage pour des bac+5. Avec son master en sciences de l'éducation, elle a le profil et pose donc sa candidature, La banque la rappelle immédiatement. Le directeur de l'agence n'en revient pas de sa chance :

— On était contents que quelqu'un postule, mais encore plus que ce soit quelqu'un comme elle. Alexia est pétillante, plutôt littéraire, mais veut apprendre. Elle était complètement dans l'image mutualiste de l'entreprise.

À l'issue de son stage, Alexia est embauchée en tant que chargée de clientèle à l'agence de Besançon-Planoise, tout près d'ailleurs du cabinet de Maître Schwerdorffer. Elle va faire tous les jours les cinquante kilomètres qui séparent Gray et Besançon. Tous les matins, elle laisse sa voiture à Marnay, à mi-chemin entre Gray et Besançon, et se rend en covoiturage avec un collègue jusqu'à l'agence de Planoise. Son directeur reconnaît que Planoise n'est pas un quartier facile, surtout pour un métier déconsidéré. Il

y a souvent « des réflexions qui nous font bondir au plafond du style, “les banquiers, tous des voleurs” ! ». Mais Alexia sait garder son calme et rester souriante. Bonne camarade aussi avec ses collègues, le lundi, elle apporte un gâteau préparé à la maison pendant le week-end. La pâtisserie fait partie de ses passions avec le jogging et la natation.

Travail, maison, mariage. Tous les vœux du couple sont en train d’être exaucés. N’en reste qu’un à réaliser, un enfant. Mais c’est là que ça coince… cela devient le nœud du problème. Pour Alexia, les pannes sexuelles de Jonathann sont l’unique cause de leur échec. Pas compréhensive le moins du monde, elle lui fait porter l’entière responsabilité de leurs difficultés. Et celui qui hier encore était, selon ses mots, « l’amour de sa vie » devient désormais un « sous-homme », un « moins-que-rien ». Difficile à entendre, surtout lorsqu’on manque déjà considérablement de confiance en soi. Pour une ancienne étudiante en psychologie, pour le coup, Alexia en a cruellement manqué.

Et même si elle ne se sent en rien responsable de la stérilité du couple, elle accepte néanmoins de consulter un spécialiste qui lui prescrit un traitement hormonal afin de lui donner toutes les chances de tomber enceinte. Nous sommes en 2016, un an avant le drame. Outre l’effet escompté, le traitement semble avoir des effets secondaires néfastes sur Alexia ; son caractère change, la voilà tout à coup dans une grande agitation, proférant des propos incohérents. Elle est ainsi prise de crises d’agressivité assez fortes à l’encontre de Jonathann, elle se met à le frapper, le griffer, le mordre, le dévaloriser et l’insulter. Ces crises, elle en fera état d’ailleurs auprès d’un neurologue. Pour y faire face, les sentant le plus souvent venir, le couple a mis au point un stratagème : en présence de la famille ou d’amis, ils trouvent une excuse pour partir au plus vite. Voilà qui explique pourquoi personne n’est vraiment au courant.

Dans un certain secret, Alexia et Jonathann Daval vivent des moments cruciaux. Tous leurs vœux s'accomplissent, petit à petit.

Le mariage, c'est pour bientôt. Il a lieu le 18 juillet 2015, à la mairie, puis à la basilique Notre-Dame de Gray, avant qu'une réception ne réunisse une centaine de convives dans le cadre somptueux du château de Talmay en Côte-d'Or, à une vingtaine de kilomètres de Gray.

Le décor est majestueux, La fête est très réussie. C'est ce qu'on peut appeler un « beau mariage ». Ça, c'est fait.

Le travail, ça roule très bien, pour l'un comme pour l'autre. C'est rassurant.

La maison près de celle des parents d'Alexia : c'est en cours.

Ne reste que l'enfant. C'est plus compliqué…

Mais ça a pourtant bien failli se faire. Le traitement hormonal d'Alexia n'était peut-être pas si i nefficace que ça et Jonathann n'était sans doute pas un « sous-homme ». Au printemps 2017, Alexia tombe enceinte. Elle l'annonce à ses parents en les invitant à dîner chez elle. On peut imaginer la joie de tous. Parce que la distance les sépare, elle l'annonce à sa sœur dans un courrier. La lettre est écrite à la première personne du singulier. C'est le bébé qui se présente lui-même à la famille Gay. Dans cette lettre datée du jour de sa conception, il y parle de futur, d'amour promis et évident, de jeux, de souvenirs qui se construiront entre eux. Avant de conclure : « *J'ai hâte de vous rencontrer*. »

Cette rencontre n'aura jamais lieu.

Fin août 2017, Alexia a rendez-vous à l'hôpital pour une première échographie. Normal, elle en est à son troisième mois de grossesse. L'opératrice qui la prend en charge lui annonce tristement :

— La grossesse s'est arrêtée.

Fin de consultation, on essuie le gel bleu étalé sur le ventre d'Alexia. La patiente, se relève, s'habille et repart. Le 30 août 2017, l'espoir d'une

naissance s’achève par trois mots secs et désespérants dans son dossier médical : « fausse couche spontanée ». C’est une tragédie.

Mais pourquoi ? Anomalie génétique de l’embryon ? Problèmes de santé de la maman ? C’est toujours plus ou moins mystérieux. Et les parents ont rarement une réponse à leurs interrogations.

Et cet événement aura des répercussions bien plus graves que l’unique perte du bébé. On peut légitimement se poser la question. Deux mois plus tard, enceinte de cinq mois, avec son gros ventre, Alexia aurait-elle exigé de son mari un rapport sexuel ? En réalité, la question n’a certainement aucun intérêt, il faut le reconnaître, même si elle a son importance pour la vie du couple. Et la réponse (si elle existait) ne résoudrait rien ni n’excuserait rien.

Fatalité.

Quant à l’impuissance de Jonathann, les experts seront formels à la cour d’assises. Elle ne peut être que psychologique, il s’agit donc d’un blocage et, en la matière, les traitements sont assez peu efficaces.

De son côté, Jonathann commence à fuir le domicile conjugal, il n’y a pas d’autre mot. Il ment à son employeur, fait modifier ses horaires pour soigner une maladie respiratoire qu’il s’invente juste pour avoir plus de temps à passer chez sa mère. Alexia est persuadée qu’il fait des heures supplémentaires (non payées), en tout cas, c’est ce que lui raconte Jonathann. Il est incapable de lui dire qu’il va chez sa mère de peur d’être en conflit avec elle. Ce mode de fonctionnement, on le retrouve parfaitement dans les sms d’Alexia qui reproche à Jonathann de fuir constamment face aux problèmes.

Le couple est désormais dans l’impasse et cela va durer jusqu’à la disparition d’Alexia.

Chapitre 5

Complot familial

Depuis sa mise en examen, Jonathann est en détention provisoire à la maison d'arrêt de Dijon. Alors, Randall a voulu faire entrer dans le dossier, auprès d'Ornella et de lui-même, un troisième avocat de ses amis, Samuel Estève, le pénaliste du barreau de Dijon qui a fait l'école d'avocats avec lui et avec qui il a déjà obtenu cinq acquittements aux assises. Un frère d'armes. Randall, attaqué de toutes parts notamment par ses instances professionnelles, se dit aussi que Samuel pourrait lui être d'un grand secours pour le sortir de là.

Ornella gardera donc en priorité le contact avec Jonathann, entre eux le courant passe si bien et la confiance est établie, Samuel et Randall se concentreront sur la procédure. Les rôles sont bien répartis et chacun en est satisfait.

À peine incarcéré, Jonathann envoie, fin janvier 2018, une lettre à sa mère et son beau-père, un courrier bouleversant et inquiétant pour une maman :

« *Bonjour à vous deux. Je regrette tout le mal que je vous ai fait à tous, ce mensonge, ce geste qui hante mes journées et mes nuits. Je n'arrête pas de penser à vous, à Alexia et à Happy. […]*

J’aimerais tant vous expliquer les circonstances de tout ça. Je voulais aussi vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour Alexia, pour moi. J’ai tout perdu. Je pense tout le temps à vous tous, vous me manquez terriblement. J’ai voulu profiter de passer un moment de temps en temps avec vous avant de partir la rejoindre, mais je n’ai pas réussi à le faire. »

En lisant ces phrases, Martine Henry, pourtant d’un caractère fort et entier, est en larmes. Quoi qu’il ait fait, en maman poule qui protège ses petits, elle conserve tout son amour pour son fils, un amour inconditionnel. Elle sent son fils sincèrement dans le désespoir et en danger. Pense-t-il, comme beaucoup de détenus dans les prisons françaises, à mettre fin à ses jours ? C’est à craindre. On sait trop bien qu’en prison, on n’est jamais à l’abri de rien. Jonathann y est à l’isolement, mais pas pour autant protégé de tout danger. Alors, Martine, épaulée par un mari qui ne manque pas de la soutenir, tremble pour son fils. Randall ressent les mêmes craintes que Martine. Lui aussi imagine que son client peut avoir contre lui un geste de dépression fatal pour rejoindre la femme qu’il aime toujours éperdument et qu’il pleure au quotidien au fond de sa cellule, même s’il a commis l’irréparable contre elle. Randall craint sincèrement pour la vie de son client et en parle à ses proches. Ses paroles sont crédibles, et nombreux sont ceux qui appréhendent une nouvelle issue fatale à cette histoire déjà si dramatique.

Quelques mois plus tard, Jonathann écrit un courrier d’une tout autre teneur au magistrat chargé de l’instruction de son dossier. Il veut le rencontrer, explique-t-il, pour lui faire de nouvelles révélations. En parallèle, il fait savoir à Randall et à Ornella qu’il souhaite les voir aussi.

C’est Ornella qui se charge de lui rendre visite à la prison de Dijon. Nous sommes fin juin 2018. Dans l’intimité relative d’un parloir d’avocat, Jonathann confie à Ornella ce qu’il a déjà révélé au juge d’instruction. En fait, le 27 juin 2018, devant le juge, il est revenu sur ses aveux passés six

mois auparavant et réitérés au mois de mars suivant. Désormais, Jonathann livre une version bien différente de la soirée du 27 octobre 2017. Il se rétracte littéralement et affirme maintenant n'être pas le moins du monde responsable de la mort de son épouse. Non, il n'est pas coupable, c'est son beau-frère Grégory Gay, le mari de Stéphanie, qui l'a tuée. Et dans la foulée, Jonathann donne tous les détails du drame.

Tout s'est noué lors de la fameuse soirée raclette du 27 octobre 2017 au domicile des parents Fouillot. Le dîner n'aurait pas été aussi tranquille qu'il l'a toujours affirmé jusqu'alors. Enfin, le dîner en lui-même s'est plutôt bien passé. C'est après que les choses auraient mal tourné. Alexia aurait été prise d'une nouvelle crise d'hystérie. Jonathann et Alexia, en sortant de la cuisine, se seraient réfugiés dans la salle de bains pour gérer la situation, bientôt rejoints par Stéphanie. Alexia s'en serait alors prise à sa sœur, bousculant aussi son fils âgé de seulement deux ans. Grégory ne pouvait que réagir pour défendre sa femme et son enfant. Jonathann se serait éloigné, sortant de la salle de bains. Dans un premier temps, il aurait entendu des coups, des cris… mais il n'a rien vu. Puis, plus rien, le silence. En retournant dans la salle de bains, toute la famille n'aurait pu que constater le décès d'Alexia, étranglée entre les mains de son beau-frère. La famille aurait alors passé un pacte criminel pour protéger Grégory : garder le silence et se débarrasser du corps d'Alexia. Il aurait été convenu que Jonathann rentrerait chez lui en compagnie de Stéphanie désignée pour le soutenir moralement. Quant au corps d'Alexia, il aurait été chargé dans la camionnette de Jean-Pierre et il aurait été entendu que tous se retrouveraient chez Jonathann, à Gray-la-Ville. Arrivé sur place, Jean-Pierre aurait rentré sa camionnette au garage pour décharger le corps de sa fille. Car c'était bien Jonathann qui était chargé par la famille de déplacer le corps d'Alexia jusqu'au bois de la Vaivre, le lendemain, pour faire croire à un crime de rôdeur au cours d'un jogging matinal… Si Jonathann avait finalement avoué le meurtre, ç'aurait été encore pour respecter, affirme-il, le pacte

familial qui désirait couvrir Grégory. Bref, il aurait accepté de se sacrifier. Mais promis juré, la tentative de crémation du corps, il n'y est pour rien, suggérant que Grégory aurait pu y avoir intérêt pour effacer toute trace d'ADN.

Le 4 juillet 2018, les Fouillot et les Gay sont convoqués dans le bureau du magistrat instructeur où ils doivent être informés de cette nouvelle version. Ils l'écoutent, incrédules. C'est le ciel qui leur tombe sur la tête. Ils restent pourtant tous très calmes, certains de leur innocence. Mais à l'intérieur de chacun, la colère monte.

— Quelle horreur c'était, cette histoire-là ! confiera ultérieurement Isabelle Fouillot.

Au départ, elle n'imagine pas que cette nouvelle thèse puisse prospérer… Mais pourquoi pas ? Alors, elle commence à s'inquiéter, pour Stéphanie, pour Grégory, pour leur travail et pour son petit-fils, à l'école…

Le plus en colère, c'est bien évidemment Grégory Gay, accusé du meurtre de sa belle-sœur. Jusque-là très discret, l'ingénieur astrophysicien de trente-six ans est soudainement précipité dans un tourbillon médiatique totalement fou et incontrôlable. Tout le monde veut recueillir ses réactions. Cette guerre fratricide entre beaux-frères passionne et excite les rédactions. Quelle aubaine pour les médias que ce rebondissement inespéré, ce coup de théâtre ! C'est que, depuis six mois, depuis les aveux de Jonathann, il ne se passait plus rien dans ce dossier. Alors, pouvoir refaire les gros titres sur l'affaire Daval, commercialement, c'est une chance à ne pas laisser passer. Et personne ne s'en prive. Parmi les journalistes, personne ne peut véritablement croire en cette nouvelle version. Jonathann a déjà été catalogué de menteur… un peu plus, un peu moins, qu'importe, la machine médiatique broie tout sur son passage, y compris l'opportunité d'une éventuelle autre vérité. Dans les médias, ce n'est pas toujours « on sait ou on ne sait pas », mais plus souvent « on croit ou on ne croit pas »… Nous voilà très loin des implacables preuves judiciaires.

Le nouvel avocat de Grégory, Gilles-Jean Portejoie, vole rapidement à son secours :

— Il l'a très mal vécu. Ça a été dramatique pour lui d'être accusé.

Grégory Gay, de son côté, ne décolère pas :

— On a placardé mon nom et ma photo avec les accusations de Jonathann, ce n'est pas agréable. Moi ça va, je sais ce que je n'ai pas fait, mais pour mes proches, c'est plus difficile. J'aimerais avoir Jonathann en face de moi… menace-t-il encore.

Et que lui dirait-il ?

– Je ne sais pas, mais j'improviserais… qualifiant la thèse du complot familial d'« accusations ridicules et machiavéliques ».

— Il faut quand même un sacré culot pour les accuser d'avoir tué Alexia ! affirme-t-on dans l'entourage des Fouillot. Quand on les connaît, ce n'est pas envisageable un quart de seconde.

Au cabinet, Ornella raconte son entrevue avec Jonathann à Randall et explique que celui-ci veut faire de cette nouvelle version son nouvel axe de défense. Les avocats ont sincèrement envie de croire à nouveau leur client. Pourtant, sur le plateau de BFM TV, Randall n'hésite pas à reconnaître que cette nouvelle version sera bien plus compliquée à soutenir devant les jurés plutôt que la thèse de l'accident à laquelle il adhère parfaitement. Il ajoute tout de même que cette thèse du « complot familial » comporte un certain nombre d'éléments qui méritent d'être vérifiés. Ils le seront.

En premier lieu, les gendarmes se concentrent sur l'examen des enregistrements des caméras de vidéosurveillance de Gray dans la nuit du 27 au 28 octobre 2017. Ils mettent en relief deux évidences : le véhicule de Jonathann apparaît bien sur les images un peu avant minuit, mais rien ne permet d'identifier la présence de Stéphanie dans le véhicule. En revanche,

à aucun moment, la camionnette de Jean-Pierre n’apparaît sur les enregistrements. Serait-ce un véhicule fantôme ?

Cette même camionnette de Jean-Pierre, après vérification, s’avère trop haute pour pouvoir être rentrée dans le garage de la maison de Jonathann Daval. Il y a donc des évidences qui viennent s’opposer à la nouvelle seconde version de l’accusé. De difficile, elle devient donc impossible à soutenir.

Il va falloir attendre de longs mois pour connaître le dénouement de cette nouvelle version et Grégory, qui ne décolère pas, a demandé par l’entremise de son avocat à être confronté à son beau-frère qui ne s’exprimera plus en attendant cette rencontre.

Chapitre 6

La folle journée

C’est finalement le 7 décembre 2018, cinq mois après avoir exposé la version du complot familial, que Jonathann doit être confronté à l’ensemble de sa belle-famille, Isabelle et Jean-Pierre Fouillot, Stéphanie et Grégory Gay. Mais une question stratégique se pose : est-il préférable que l’accusé soit confronté aux quatre membres de sa belle-famille en bloc, ou séparément ? Finalement, c’est l’option des quatre confrontations individuelles qui a la préférence du juge d’instruction. Il faut dire qu’en apprenant qu’il n’y aurait qu’une seule confrontation, Ornella et Randall ont adressé un courrier au juge d’instruction demandant quatre confrontations individuelles, dès lors il devait y en avoir quatre.

Cette demande n’était naturellement pas un simple hasard, mais bien la volonté univoque de sortir Jonathann d’une version devenue intenable… voire suicidaire judiciairement.

Il est prévu de les étaler dans la journée (deux dans la matinée : Grégory puis Stéphanie ; deux dans l’après-midi : Isabelle puis Jean-Pierre). Tout se déroulera dans le bureau du juge d’instruction, au palais de justice de Besançon. Le premier tête-à-tête, en tout début de matinée, a donc lieu avec Grégory Gay, le beau-frère que Jonathann accuse du meurtre d’Alexia

depuis cinq mois. Étrangement, Randall et Ornella n'attendent rien de cette confrontation, pas plus que de celle avec Stéphanie. Ils savent que s'il doit sortir quelque chose de cette journée, ce sera lors des confrontations avec les parents Fouillot, parce qu'il y a de l'affectif, de l'amour entre ces êtres-là, même encore à cette période. Les Fouillot aiment Jonathann comme un fils depuis plus de dix ans, tout ne peut pas s'effacer en un clin d'œil. Du coup, pour la matinée, Randall et Ornella savent qu'il ne se passera rien du tout avec le couple Gay.

— Jonathann Daval et Grégory Gay n'ont rien en commun, ils ne s'aiment pas et cela se voit. Comme on pouvait s'y attendre, la confrontation reste stérile et Jonathann est totalement fermé, se rappelle Randall.

Les défenseurs de l'accusé parlent même « d'un moment glacial ».

Et Grégory confirme :

— Jonathann est très passif, on sent qu'il est ailleurs, mais il maintient sa version.

« J'aimerais avoir Jonathann en face de moi… » avait menacé Grégory. Il l'a eu et il ne s'est rien passé.

Pas plus que, comme prévu, il ne se passe quoi que ce soit face à Stéphanie en fin de matinée. Randall avait raison, il faudra attendre les rencontres avec les Fouillot, parce que, « avec eux seuls, il peut se passer des choses qui ne sont pas rationnelles » estime Randall.

Il a raison.

C'est en tout début d'après-midi qu'Isabelle Fouillot fait son entrée dans le bureau. Elle s'assied face au juge d'instruction, Rodolphe Uguen-Laithier, assis entre le procureur Étienne Manteaux et son avocat, Maître Jean-Marc Florand. Jonathann, lui, est assis aux côtés de son avocate Ornella Spatafora. Randall est resté debout, légèrement en arrière. De son mètre quatre-vingt-dix, il domine la scène.

En s’installant, Isabelle prononce deux mots inattendus. Deux mots simples et sans doute improvisés, mais qui auront toute leur importance :

— Bonjour, Jonathann.

Son gendre est déstabilisé par ce salut sec, mais néanmoins courtois. Un regard jeté à Ornella semble interroger : « Je peux répondre ? » La jeune avocate acquiesce d’un léger mouvement de la tête, Jonathann enchaîne :

— Bonjour, Isabelle.

Maintenant, il n’est plus question de « Maman »… Quand même.

Mais, à nouveau, le courant passe et le dialogue est engagé pour la première fois depuis le début de cette journée. Isabelle aurait voulu poursuivre et interroger son gendre. Mais ce n’est pas dans l’ordre dans choses.

Durant ces rapides échanges, Jonathann persiste dans ses dénégations : « Non, il n’a pas tué Alexia. »

Voyant que cette nouvelle confrontation ne mènera nulle part, le juge indique à Isabelle qu’elle ne peut pas continuer à discuter ainsi directement avec son gendre. Isabelle est déçue, mais se résigne. Elle obtient malgré tout du magistrat la permission de montrer à Jonathann une photographie qu’elle a pris soin d’apporter ; il s’agit d’un agrandissement d’un cliché d’Alexia tenant dans ses bras son chat Happy. Et c’est là que tout bascule. On devine Jonathann profondément troublé par cette image ressurgie des jours heureux… Le voilà renvoyé dans le passé. Il réalise pleinement tout ce qu’il a perdu, par sa faute.

Malgré tout cela, la confrontation ne donne rien et le juge d’instruction clôture son audition et entreprend la retranscription des échanges.

C’est le moment que choisit Randall pour descendre dans la cour du palais de justice pour griller sa cigarette.

Dans un coin de la cour, il remarque Martine Henry assise, solitaire. Il s’approche d’elle et ils échangent quelques mots. Elle est très angoissée, elle ne comprend pas qu’on ait laissé monter au troisième étage du tribunal,

où se trouve le bureau du juge d'instruction, le père de Grégory Gay et pas elle. Elle s'adresse à Randall, elle veut juste savoir comment va son fils. Rien de bien extraordinaire : depuis son incarcération, elle s'inquiète quotidiennement pour son enfant dont elle n'a pas assez de nouvelles. Randall lui en donne. Les propos qu'ils échangent sont tout ce qu'il y a de plus banal. Rien de répréhensible.

Lorsque Randall remonte chez le juge d'instruction, Isabelle et Jonathann, toujours assisté d'Ornella, ont repris leur dialogue. Autour d'eux tout le monde fait silence.

Isabelle avait vu juste, sa stratégie de l'émotion s'avère payante. Elle savait Jonathann très sensible, malgré ce qu'il a pu faire. Elle le connaît bien, ce gendre. Juge, procureur, greffière, agents de l'administration pénitentiaire, avocats assistent à une scène inimaginable dans l'enceinte d'un tribunal. Ce sera très certainement la seule de cet ordre de toute leur carrière.

Ça les marquera à jamais. L'intensité émotionnelle est à son comble.

La voix d'Isabelle à cet instant retrouve des accents maternels :

— Jonathann, si tu aimes encore Alexia, si tu nous aimes encore, tu ne peux pas nous laisser comme ça. On ne peut pas vivre sans savoir.

Elle se fait suppliante :

— Dis-nous la vérité.

Maître Florand insiste, expliquant que « sa belle-mère souffre », que « sans vérité, il ne peut y avoir ni de pardon ni de paix. » Il a su trouver les mots. Pas ceux de la justice, ceux d'un confident, presque d'un religieux.

À ces mots, le regard posé sur la photo de sa femme et de son chat, Jonathann fond en larmes (encore des larmes, diront les mauvaises langues !) et se jette aux pieds de sa belle-mère en lui avouant à nouveau avoir tué Alexia. Isabelle, en larmes elle aussi – comment pourrait-il en être autrement ? – le saisit aux épaules pour l'aider à se relever et le serre dans ses bras. Les voilà, en pleurs, blottis l'un contre l'autre.

Discrètement, Isabelle glisse à l'oreille de Jonathann :

— Merci…

Merci d'avoir dit la vérité… merci d'avoir parlé… merci d'avoir libéré Grégory et Stéphanie du poids d'ignobles et injustes accusations, le tout sous l'œil de la caméra qui filme la confrontation. Tous les professionnels qui viennent d'assister à cette scène totalement unique dans le bureau d'un juge d'instruction sont submergés par l'émotion. C'est palpable dans le bureau du juge. Certains et certaines sont au bord des larmes.

C'est dans ce contexte que Maître Gilles-Jean Portejoie, l'avocat de Grégory, vient troubler l'intensité de ce moment.

Il pénètre dans le bureau du juge et annonce :

— Quelqu'un balance à la presse.

Randall a été vu en train de discuter avec Martine. Alors, tous les regards convergent vers lui.

Le magistrat instructeur exige des explications. Randall lui en apporte bien volontiers :

— Je ne lui ai pas dit grand-chose. Juste que Jonathann est effondré, qu'il a fondu en larmes devant la photo d'Alexia et du chat, que c'est compliqué.

Grégory Gay, nerveux, s'en prend à l'avocat :

— De quel droit parlez-vous à cette femme ? lance-t-il au défenseur de Jonathann qui saisit la balle au bond.

— Du droit que c'est sa mère, qu'il y a un minimum de choses qu'elle est en droit de savoir et que je peux lui dire.

Une dispute éclate entre les deux hommes. Ils sont tout près d'en venir aux mains. Dans le bureau d'un juge d'instruction. C'est inimaginable, complètement fou. Ce n'était certainement jamais arrivé, surtout dans le paisible tribunal de Besançon. On pourrait à la rigueur imaginer cela à Bobigny ou à Créteil où les esprits s'échauffent beaucoup plus rapidement… mais en Franche-Comté… Franchement, non.

Ils sont front contre front, mais chacun gardera le contrôle de cette confrontation inattendue. Randall et Ornella ont toujours été persuadés que Grégory Gay leur en voulait personnellement, sans doute que c'étaient eux qui avaient soufflé à Jonathann la version dans laquelle il l'a accusé du meurtre d'Alexia. Pourtant, bien sûr, il n'en est rien, les changements de versions ne sont pas rares dans les affaires criminelles, c'est même fréquent.

Après ces scènes surréalistes, la confrontation avec Jean-Pierre Fouillot est annulée. Qu'apporterait-elle de plus après tout ce qui vient d'être vécu ?

Pourtant, contre toute attente, les avocats ne sont pas encore au bout de leurs surprises. Isabelle demande au juge d'instruction si sa famille peut s'entretenir en tête à tête avec Jonathann. Personne n'en revient : « Requête accordée. » Décidément, rien ne se passe comme il devrait pendant cette confrontation.

On accompagne alors Jonathann et la famille Fouillot vers une pièce aux murs vitrés, au bout d'un couloir. Isabelle, Jean-Pierre, Stéphanie, Grégory et Jonathann sont invités à y pénétrer. Toutes les autres personnes présentes (magistrats, avocats, greffière) restent à l'extérieur, y compris les gendarmes censés assurer la sécurité de tous. La pièce vitrée permet de voir les interlocuteurs se parler. Mais pour se dire quoi ? Rien ne filtre de leurs propos. Que se sont-ils raconté ? Seuls eux le savent, jusqu'à aujourd'hui. On ne le saura peut-être jamais si tous décident de garder le silence. La situation, pour le moins inédite, est même incongrue. Le juge d'instruction, le procureur réalisent-ils alors les risques qu'ils prennent ? Et si l'une des parties civiles s'en était prise physiquement à l'accusé ? Et si, au contraire, Jonathann avait agressé l'un des membres de la famille ? Bien sûr, les gendarmes auraient pu intervenir promptement. Mais si l'épisode s'était ébruité, n'auraient-ils pas pris le risque de provoquer l'effondrement complet de toute la procédure ? Possible. Heureusement, l'anecdote est restée secrète jusqu'à maintenant. C'est du passé et l'affaire est désormais close.

On le comprend, cette journée cruciale pour ce dossier aura été émaillée de nombreuses irrégularités. Personne n'aura à en répondre si ce n'est Randall, soupçonné d'avoir une deuxième fois violé le secret de l'instruction.

Vers 15 h 45, Randall et Ornella retrouvent Jonathann seul, juste avant qu'il ne parte pour la maison d'arrêt de Dijon. Jonathann est livide, épuisé. Émotionnellement épuisé. L'intensité de la rencontre avec Isabelle ne lui aurait pas permis d'assurer une audition supplémentaire. Après ce bref entretien, le juge d'instruction manifeste son souhait d'entendre Jonathann, seul, revenir sur ses aveux spontanés filmés, mais survenus hors confrontation. Randall et Ornella s'y opposent. Jonathann n'est plus en état de répondre. Ce sera la dernière fois que Jonathann verra le juge d'instruction qui l'avait mis en examen et avait gardé le silence à cette occasion. Désormais, et en raison du départ du premier juge d'instruction, ce sera une autre magistrate qui va gérer le dossier, Marjolaine Poinsard.

En sortant du tribunal après toutes ces péripéties, Randall fait pourtant bonne figure. Bon camarade, il résume en une phrase discrète tout ce qui vient de se dérouler :

— C'était du jamais vu dans une enceinte judiciaire.

Il sait très bien qu'il n'a pas besoin de rentrer dans les détails et que les journalistes, sans son aide, ne tarderont pas à apprendre tout ce qui s'est passé durant cette folle journée, y compris et, surtout, ce dont on le soupçonne une nouvelle fois et à nouveau injustement, il n'en doute pas, d'avoir violé le secret de l'instruction. Il sait aussi que tout ce qui s'est déroulé dans le bureau du juge sera, dès le lendemain, à la Une de toute la presse française, personne n'attendra après lui pour se foutre, comme d'habitude, du secret de l'instruction. Il a beaucoup appris sur le fonctionnement des médias depuis le début de toute cette affaire.

Ornella, de son côté, se contente de revenir sur la scène qui l'a sans doute émue à jamais :

— Vous imaginez, il reconnaît devant sa belle-mère avoir tué sa femme, elle le relève et le prend dans ses bras.

Ornella en est restée bouleversée.

Beaucoup de larmes ont été versées ce 7 décembre 2018. Et le dossier, finalement, n'en est que revenu au point où il en était presque un an plus tôt, en janvier 2018. Jonathann a tué Alexia… par accident, sans doute, sans avoir prémédité son geste, ça, c'est une certitude.

Mais, pour autant, toutes les zones d'ombre sont loin d'avoir été éclaircies. Des questions se posent encore, et non des moindres ; Jonathann a-t-il bénéficié de complicités ? Qui a voulu incinérer le cadavre d'Alexia, et pourquoi ?

Effectivement, depuis quelques semaines est apparue la question d'une éventuelle complicité auprès de Jonathann. L'informaticien, de constitution assez fragile depuis toujours, aurait-il eu la force de déplacer seul le corps de son épouse ? Nombreux sont ceux qui ont envie de parier que non, à commencer par Grégory Gay qui, après avoir été lavé des soupçons qui ont plané sur lui, pourrait savourer un retournement de situation. Et d'où pourrait venir cette complicité ? L'entourage d'Alexia en a une petite idée. D'accusé, il serait ravi de voir maintenant soupçonnée la famille de Jonathann. Ils ont un atout dans leur manche pour laisser la rumeur se propager. On a retrouvé dans le Nemo de Jonathann un cheveu disposant d'un bulbe d'où a été extrait un ADN, celui de sa mère Martine. Alors, on imagine que la complicité de Jonathann a pu venir de sa mère ou de son petit frère.

Cet élément a été transmis à la presse par une personne ayant accès au dossier pour se venger des accusations de Jonathann, cela paraît évident. Puisque Jonathann a accusé à tort Grégory et l'ensemble de la famille

Fouillot, alors on va faire courir le bruit que sa mère, Martine, pourrait l'avoir aidé à déplacer le corps. La presse ne demande pas mieux, d'autant que depuis le début du dossier, certains imaginent que la complicité de Jonathann a pu aussi venir de son petit frère. La rumeur concernant Martine va prospérer jusqu'à la reconstitution et, à ce stade de l'affaire, au moment de ces nouveaux aveux, le dossier est donc encore bien loin d'être totalement ficelé.

Concernant ce mensonge, il semble assez évident pour la défense que Jonathann ne ressemble tellement pas à son crime qu'il a cherché une solution presque magique, voire puérile, pour rejeter sa faute sur d'autre. Pourquoi ? En faisant cela, il redevenait le garçon gentil, serviable, aimé de tous et, avant tout, le garçon aimé de sa mère. Je crois aussi que nous aurions tous aimé que ce ne soit pas lui le meurtrier et que nous avons donné une chance à cette version.

Mais avant la confrontation, les trois avocats de Jonathann avaient compris que tout était faux et qu'il fallait que Jonathann revienne à ses aveux de la garde à vue.

En ont-ils voulu à Jonathann ? Non, Jonathann est passé dans le monde de ceux qui ont tué, il ne sera plus jamais l'homme qu'il était avant le meurtre. Changer de version, accuser les autres, même si c'est odieux, c'est aussi ça la chose criminelle, rien d'extraordinaire en soi sauf pour l'opinion publique.

Chapitre 7

Procès contre l'avocat de Jonathann

Ce n'est pas commun, mais suite à la confrontation, alors que le procureur de la République, le jour même, fait une conférence de presse à l'occasion de laquelle il détaille les nouveaux aveux de Jonathann, et que dans la foulée Gilles-Jean Portejoie les confirme, tout aurait pu en rester là, mais non…

Un soir, tranquillement assis dans son fauteuil en regardant en silence la forêt qui l'entoure, tout en appréciant un whisky bien tourbé, Randall regarde l'actualité sur son smartphone et là, dans un article de L'*Est Républicain*, bientôt relayé par toute la presse nationale, il apprend que le procureur de la République Étienne Manteaux le poursuit pour violation du secret professionnel. C'est exceptionnel.

Que reproche-t-on exactement à l'avocat de Jonathann ?

D'avoir dit à Martine, la mère de son client, à l'occasion d'une pause qu'il a prise lors de la confrontation, que son fils n'était pas bien, qu'il avait beaucoup pleuré en voyant une photo d'Happy et d'Alexia que lui a montrée Isabelle Fouillot et que, pour l'instant, il n'avait pas changé de version, et rien d'autre.

Randall est abasourdi. D'abord, comment peut-on faire une telle annonce par voie de presse et ensuite, sans aucune nuance, le présenter

d’ores et déjà comme l’auteur d’une violation du secret professionnel ! Les déclarations du procureur de la République sont affirmatives : « Il a violé le secret professionnel et doit être jugé en correctionnelle pour cela. »

Randall décroche son téléphone, il en informe naturellement Ornella et Samuel qui sont eux aussi dans l’incompréhension. Il parle également à l’un de ses associés, Maître Jérôme Pichoff, qui est en charge, avec Maître Samuel Estève, de son procès ordinal où on lui reproche notamment ses prises de parole durant la garde à vue, mais également d’avoir traité le bâtonnier de Besançon de « chien » dans un article paru dans *Le Point* à la fin de la semaine de garde à vue. Randall avait déclaré, ce qu’il reconnaît : « Il y a eu plus de chiens que de Jean-Marc Florand », faisant référence au comportement de certains de ses confrères parisiens sur les plateaux de télévision. Mais tout ce qui touche à l’affaire Daval est sulfureux.

Samuel Estève n’en revient pas et lui dit :

– Non, mais c’est une blague ? Comment peut-on te reprocher ce que tu as dit à Martine ? En quoi ce que tu lui as dit peut nuire à la manifestation de la vérité ou revêtirait un caractère important pour l’enquête ? C’est incompréhensible.

Randall, lui-même dans l’incompréhension, lui répond :

— Écoute, je n’en sais rien, ça me dépasse. J’ai le sentiment que, d’une façon ou d’une autre, après tout ce qui s’est passé, toute cette médiatisation, il fallait bien qu’on me reproche officiellement quelque chose. Mais me reprocher ça ! On aurait peut-être pu me reprocher d’autres choses, mais là, je ne sais vraiment pas quoi dire, si un avocat ne peut même pas dire ce que j’ai dit à la mère d’un prévenu, où va-t-on ?

Pour un avocat, être renvoyé devant un tribunal correctionnel, c’est un peu passer de l’autre côté. C’est difficile en soi. En revanche, que la France entière en soit informée, c’est non seulement compliqué mais aussi très préjudiciable.

Un avocat n’a qu’une seule chose pour sa carrière et rien d’autre, c’est sa notoriété. Beaucoup de clients de Randall appelleront le cabinet : « Va-t-il être incarcéré ? » ; « Va-t-il encore pouvoir nous défendre alors qu’il est lui-même cité en correctionnelle ? » ; « Est-il toujours inscrit au barreau ? » Autant d’appels qu’on peut comprendre, mais qui viennent ajouter aux difficultés rencontrées tout au long de cette affaire. Décidément, défendre Jonathann Daval n’est pas une chose aisée d’autant plus – et Randall en est persuadé – qu’il a déposé plainte contre deux policiers de la police judiciaire de Besançon pour « faux et usage de faux » dans l’affaire de Frédéric Péchier dont il a la charge avec un collectif de pénalistes (Maître Spatafora, Maître Lionel Béthune de Moro et l’illustre Jean-Yves Leborgne) et qu’il a le sentiment qu’il faut, d’une façon ou d’une autre, si ce n’est le faire taire, au moins le rendre plus docile. Les bruits du palais sont têtus, certains policiers de la PJ veulent le faire tomber coûte que coûte, et cela convient tout à fait à l’époque à certains parquetiers de Besançon que Randall agace profondément.

Les bruits de couloir vont d’ailleurs bon train en s’amplifiant : Randall est cocaïnomane, il va se faire serrer un jour, il va divorcer en raison de ses multiples liaisons, il y a une enquête contre lui dans l’affaire Péchier suite à l’utilisation d’éléments médicaux qu’il a utilisés pour faire une démonstration sur France 3 et sur M6. Le conseil de l’Ordre veut sa tête… Bref, Randall n’en a plus pour longtemps comme avocat.

En réalité et loin des fantasmes les plus saugrenus qui entourent tous les pénalistes connus, il n’y a rien à trouver et d’ailleurs rien ne sera trouvé contre lui. La cocaïne ? Grand classique qui entoure tous les pénalistes. Randall n’y a même jamais goûté. Le conseil de l’Ordre ? Randall sera relaxé. L’affaire des démonstrations dans le dossier Péchier ? Ce sera un classement sans suite. Son futur divorce ? Il est toujours marié et soutenu par son épouse et sa famille depuis quatorze ans. Il ne fait pas bon être

connu et faire son travail sans concession en France. Il reste ce fameux procès, avec un peu de chance, sur un malentendu, une condamnation pourrait survenir, enfin.

Le procès est prévu à Lons-le-Saunier initialement, mais il est renvoyé en vue de saisir une juridiction dans laquelle Randall ne dispose pas d'un cabinet. Le collectif d'avocats mis en place pour assurer sa défense face à une attaque judiciaire rare est conséquent : Maître Antoine Fittante, spécialiste du droit de la presse, Maître Claudel Delumeau, civiliste réputé de Guadeloupe (mais aussi très proche de Randall, ils se considèrent comme deux frères), Maître Marylène Correia, pénaliste réputée de Strasbourg, avec qui Randall a eu l'occasion de travailler sur certains dossiers difficiles, et Maître Jean-Baptiste Euvrard, pénaliste averti de Montbéliard avec qui Randall a plaidé des dossiers d'assises épineux dont l'affaire dramatique de Maxime Roussel, cet adolescent de quatorze ans, assassiné en janvier 2012 et dont le corps a été retrouvé carbonisé dans un bois du Doubs.

L'équipe est prête, rien ne passera. Une défense exceptionnelle dans une affaire exceptionnelle puisque, au-delà de Randall, il s'agit aussi et surtout de la liberté d'expression des avocats de plus en plus malmenée par les différents parquets de France qui considèrent à cette époque qu'ils ont une sorte de monopole de l'expression dans les dossiers d'instruction. Non, c'est une aberration ; le procureur de la République ne saurait avoir plus de droits que l'avocat de la défense, leurs droits sont les mêmes, et c'est tout l'objet de la défense de Randall.

Le procès se tiendra à Strasbourg. Tant mieux, la restauration y est excellente et l'équipe se retrouve au complet, la veille, pour un dernier point sur cette audience très attendue par la profession et par les médias puisque, en cas de condamnation, Randall se retrouvera dans une position

juridique délicate. Comment défendre quelqu'un si on est condamné dans une affaire de violation du secret professionnel ? Une position compliquée, voire impossible à tenir, cela parasiterait le procès Daval.

L'audience se tient enfin à 9 h du matin. Randall passe le contrôle de sécurité comme n'importe quel justiciable, sans présenter sa carte d'avocat, et se retrouve avec ses avocats et son épouse Agathe, ainsi que Samuel Estève venu le soutenir, dans une enceinte judiciaire, comme prévenu pour la première fois de sa vie et non sans une certaine émotion. Tout est possible dans un procès. Le procureur adjoint entre dans la salle et le salue : « Bonjour, Maître Schwerdorffer », ce qui est plutôt inattendu d'autant plus qu'ils ne se connaissent pas.

Le tribunal fait son entrée et l'instruction du dossier commence. Randall est à la barre du tribunal, forcément mal à l'aise au début de ce dossier, et la tournure de l'instruction est plutôt inattendue. Le président (alors que le parquet de Besançon avait délibérément chargé le dossier au maximum avec des éléments périphériques, voire étrangers aux faits reprochés) s'en tient strictement à la prévention. Le ton est courtois, la parole précise. Le président :

— Vous reconnaissez donc les faits qui vous sont reprochés ?

Randall répond sans hésiter :

— Bien sûr, Monsieur le Président, les faits oui, mais pas l'infraction de violation du secret professionnel. J'ajoute que si c'était à refaire, je referais strictement la même chose.

Le président sourit légèrement, non sans une certaine bienveillance.

— Bien, asseyez-vous. Monsieur le Procureur, vos réquisitions.

Le procureur adjoint se lève, le ton est amusé, il regarde le tribunal et dit :

— J'ai cherché longtemps une infraction pénale dans ce que l'on reproche à Maître Schwerdorffer dans ce dossier, eh bien, mes conclusions

sont claires : je n’ai trouvé aucune infraction qu’on puisse lui reprocher, je vous demande la relaxe.

Les avocats plaident, forcément concis et précis face à de telles réquisitions, le droit à la liberté d’expression de l’avocat dans le respect d’un arrêt remarqué du Conseil constitutionnel du 3 mars 2018 à l’initiative de la presse judiciaire et soutenu par le remarquable avocat à la Cour de cassation, Maître Spinosi.

Le tribunal décide de se retirer et de délibérer sur-le-champ ; quelques minutes plus tard, Randall est relaxé.

La relaxe est abondamment commentée et expliquée par L’*Est Républicain*, dans un article signé de Frédéric Jimenez, mais elle est très peu relayée par la presse nationale, si ce n’est dans la revue juridique des éditions Dalloz, comme si la seule décision intéressante aurait été la condamnation de l’avocat de Jonathann Daval.

Le procès ordinal se soldera aussi par une relaxe devant ses pairs, soutenu par Maître Jérôme Pichoff (en cour d’appel) et Maître Estève avec, comme centre de défense, encore et toujours la liberté d’expression des avocats dans le processus pénal et l’égalité de parole entre l’avocat de la défense et le procureur de la République. (Les choses avancent.)

Que ce soit lors du procès pénal ou du procès ordinal, Randall a été confronté à l’animosité, la violence aussi de certains, la bêtise et la cupidité. Il y a quatre choses qu’il n’oubliera jamais :

• La première, c’est d’avoir appris, alors qu’on a voulu le présenter comme un avocat macho et méprisant de la gent féminine, que des consœurs du barreau de Besançon avaient écrit au bâtonnier de l’Ordre pour se plaindre que son associée, Maître Spatafora, avait donné une interview avec une épaule dénudée et regardé Randall d’une façon anormale et trop répétée pendant leurs interviews. On ne connaîtra jamais le nom des plaignantes, mais que dire ? Rien, ce sera mieux.

• La seconde, c’est qu’on ne peut pas travailler avec tous les journalistes. Certains ont une véritable déontologie (Nicolas Bastuck du *Point*, Dominique Rizet, Frédéric Jimenez, Angela Schnaebele de l’AFP, Guillaume Maury de « Faites entrer l’accusé », Marie Peyraube de BFM TV, Christophe Dubois de « 7 à 8 », Bertrand Jeanneau de France 2, Michel Mary). D’autres n’ont qu’une seule éthique, le buzz à n’importe quel prix. Randall se souviendra longtemps d’un journaliste qui voulait lui faire dire que Jonathann Daval était manifestement homosexuel, alors que jamais il n’y a eu le moindre élément, le plus petit soit-il, pour remettre en cause son hétérosexualité.

Ce « journaliste », face caméra, lui demande :

— Maître Schwerdorffer, que pouvez-vous nous dire sur les orientations sexuelles de Jonathann Daval ?

Randall, étonné, répond :

– Il n’en a qu’une seule, elle est hétérosexuelle.

Le journaliste :

— Bon, Maître, là, on est en off.

Et s’adressant au cameraman :

— On coupe. Maître, il est évident que Jonathann a des tendances homosexuelles, vous pouvez au moins nous dire ça ?

Randall, agacé :

— Écoutez il n’y a rien qui va dans ce sens dans les éléments que nous avons. Si vous voulez dire ça, dites-le vous-même.

Réponse du journaliste :

— Non, ça n’aura pas la même portée que si vous le dites.

Randall :

— Je vous dis qu’il est hétérosexuel. Point.

Fin de la discussion. Randall repart avec Ornella en vue de participer à l’émission « C’est à vous » et là, Ornella lui explique :

— J’étais derrière la caméra quand le journaliste a demandé de couper, or, il a tout enregistré de ce que vous vous êtes dit.

Voilà comment on peut piéger n’importe qui et pour une seule raison, le buzz médiatique. Peu importent les dégâts occasionnés.

• Devenir un avocat connu n’est pas chose aisée. Un confrère parisien (il y en a eu beaucoup) critique vertement Randall et Ornella sur un plateau de LCI quant à leur défense de Jonathann Daval, sans naturellement connaître le dossier ni ses confrères. À l’époque, Randall a déjà obtenu quinze acquittements et cet avocat, lui, n’en a jamais eu un seul… Mais lorsque l’on est sur un plateau de télévision, c’est forcément qu’on est un expert en la matière. Ce même avocat (et il y en aura d’autres), une dizaine de jours plus tard, se propose de défendre Jonathann Daval gratuitement (gratuitement, tant qu’à faire !) en vantant ses mérites dans un courrier qu’il lui adresse directement, et dans lequel il précise bien sûr le jour, l’heure et la chaîne sur laquelle il a fait sa brillante prestation qui a consisté à critiquer ses avocats, comme c’était la mode à ce moment-là. L’origine de la motivation des attaques n’est parfois pas là où on croit qu’elle se trouve, comme le soulignera Nicolas Bastuck dans un article du *Point*. Mais il y a une vérité, il existe bien une différence entre les bons avocats provinciaux et les bons avocats parisiens : c’est le prix.

• Au pire moment de la semaine de garde à vue de Jonathann qui est devenue, de façon presque concomitante, le procès de Randall et d’Ornella, il y a eu de nombreuses critiques, de nombreuses attaques de confrères, de journalistes, d’internautes, mais il y a aussi eu des moments de grâce comme ce matin où, après la lecture de mails insultants de confrères dont Randall n’avait jamais entendu parler, une lettre manuscrite du bâtonnier Pierre-Olivier Sur, dont le contenu ne saurait être révélé mais qui était d’un tout autre genre. Celle d’un grand avocat, avec un regard avisé sur les choses en cours et de la bienveillance, ce qui manque tellement dans ce

monde. Randall se souviendra aussi très longtemps du mail reçu de Thaïlande de son meilleur ami de jeunesse, Franck Boueri, de qui il n'avait plus de nouvelles et qui, vingt-cinq ans après leur dernière rencontre, lui a adressé un mail de soutien, ayant suivi toute l'affaire en Thaïlande. Tout comme l'appel de Francis Vuillemin, de Philippe Screve et d'autres, ou les nombreux mails de magistrats d'un peu partout et encore le soutien public de Jean-Marc Florand et de Nicolas Bastuck sur France Bleu Besançon, les mots de Clarisse Serre sur un plateau de télévision, et puis l'article de Maître Soulez-Larivière dont l'analyse était confirmée par l'avocat général Philippe Bilger dans un article paru peu de temps après.

La leçon est la suivante : peu importe ce que pensent les autres, la profession, les réseaux sociaux, la presse, agir, c'est prendre un risque, et quelles que soient les critiques, la haine, la raillerie, les comptes se feront à la fin.

Chapitre 8

Reconstitutions

Il se passe encore six mois après les confrontations organisées au tribunal de Besançon avant que tout le monde se retrouve une nouvelle fois pour participer aux reconstitutions des faits. Il s'agit de comprendre dans les moindres détails ce qui s'est déroulé entre Jonathann et Alexia pour aboutir au décès de la jeune femme, puis dans un second temps d'éclaircir le principal et dernier mystère du dossier : qui a voulu incendier le corps d'Alexia ? Tout se déroulera au cours de reconstitutions précises organisées le 16 juin 2019.

Ça débute très tôt ce lundi matin.

Tout le quartier de la rue de Sonjour a été bouclé par les gendarmes pour empêcher des dizaines de voitures de presse de s'approcher de la maison dont les volets resteront fermés toute la journée, afin de laisser l'intérieur du domicile dans la pénombre, comme c'était le cas dans la nuit du meurtre

Jonathann a été extrait de sa cellule. Il a accepté volontiers de se prêter avec sérieux à ces reconstitutions et de refaire les plus fidèlement possible tous les gestes qu'il a eus le soir du drame.

Les « acteurs » de cette reconstitution se sont fixé rendez-vous très tôt (dès 5 h du matin) au domicile des Daval. Il y a là l'accusé, accompagné de ses trois avocats, Ornella Spatafora, Randall Schwerdorffer et Samuel Estève, Jean-Pierre et Isabelle Fouillot, Stéphanie et Grégory Gay et leur unique avocat désormais, Gilles-Jean Portejoie. (Maître Jean-Marc Florand a été écarté du dossier par les parents Fouillot peu après les confrontations de l'hiver précédent. Ils lui ont préféré Maître Portejoie pour sa réactivité et son implication dans le dossier.) Il y a aussi Marjolaine Poinsard, la nouvelle juge d'instruction en charge du dossier, Étienne Manteaux, le procureur de Besançon, accompagné d'un greffier et des médecins légistes qui avaient examiné le corps de la victime après sa découverte et une ribambelle de gendarmes, dont une femme du même gabarit que la victime qui sera chargée de prendre la place d'Alexia.

Point de départ de la journée : les derniers propos de Jonathann lors des confrontations de décembre dans le bureau du magistrat instructeur. Jonathann, on s'en souvient, était revenu à la thèse accidentelle déjà développée lors de ses aveux de janvier 2018. Il avait alors expliqué « qu'il y avait eu une crise qui avait débouché sur une altercation avec sa compagne et qu'au cours de cette dispute, il l'a étranglée, par accident, sur le lit, en tentant de maîtriser son épouse. » À la fin de sa confrontation avec sa belle-mère, Jonathann était donc revenu sur ses accusations concernant Grégory Gay et le complot familial pour confirmer sa toute première version, celle de la fin de sa garde à vue, un an auparavant. Après, il a reconnu avoir de nouveau menti. Personne n'en sait davantage lorsque débute avec la juge d'instruction la reconstitution, l'objectif est de savoir ce qui s'est passé exactement dans la maison, dans quelle pièce Alexia a été tuée, et s'il reconnaît l'avoir frappée. (Les médecins légistes ont en effet mis en lumière qu'avant d'être étranglée, Alexia a essuyé de très nombreux coups sur le torse et au visage… Au point d'en être quasiment défigurée.) Enfin, dans quelles conditions a-t-il pu déplacer le corps d'Alexia ?

Pour toutes ces questions, Jonathann Daval va apporter une participation sans réserve, sincère et entière.

C’est la première fois que tout le monde se retrouve dans la maison du couple Daval. L’intérieur, et notamment la cuisine ouverte sur le salon, ressemble à un catalogue de meubles à la mode. Mais c’est froid, très froid, il n’y a même pas d’odeurs particulières et on a l’impression que la maison était encore habitée hier, tellement c’est propre et ordonné. Jonathann est assis sur son fauteuil, à côté d’Ornella. Il prend sur lui. Il est pâle, très pâle. L’une des dernières fois qu’il était dans cette pièce, dans ce fauteuil, il a tué Alexia. Il souffre physiquement et psychologiquement, et ça se voit sur son visage qui est crispé. Ses doigts fins se tordent comme s’il ne savait pas quoi en faire, ses genoux s’entrechoquent. La scène est particulière. Jonathann porte un gilet pare-balles et est tenu en laisse par un agent de l’administration pénitentiaire. Ornella lui parle, il l’entend à peine. Randall l’observe depuis la cuisine. Jonathann est complètement retourné. Il revit le jour des faits, c’est impressionnant de le voir regarder ce qui était encore il y a peu leur maison. Randall en est sûr, Jonathann voit Alexia, il revoit tout ce qui s’est passé ce jour-là, et cela l’anéantit. Ça se voit, et avec Jonathann, ça se sent quand on le connaît.

La reconstitution commence.

Jonathann Daval participe, refaisant tous les faits et gestes de la soirée fatale, et pour cause, il est revenu deux ans en arrière.

Tous les accusés n’ont pas cette attitude de coopération avec la justice ou ce degré de remords, de souffrance morale. Le regarder faire est une souffrance. Le « pervers manipulateur » collabore pleinement pour faire jaillir la vérité. Il revit tout. C’est à mettre à son crédit.

Il explique que l’altercation a commencé dans le salon alors qu’Alexia exige de lui une relation sexuelle dans l’espoir de procréer. Il s’y refuse,

comme souvent. Et Alexia, ça la met en colère.

Jonathann se souvient même de la teneur des mots prononcés alors par sa femme :

— Elle m'a dit que je ne voulais jamais coucher avec elle, que je n'étais pas un homme, que ça ne servait à rien qu'elle prenne un traitement pour avoir un enfant. Que je ne voulais pas d'enfant avec elle.

À ces mots, la situation explose, le couple s'empoigne et se déplace dans le couloir de la maison qui mène au garage, parce que Jonathann veut prendre les clés de sa voiture pour partir faire un tour. Il est comme ça, Jonathann, devant les conflits, il fuit… c'est dans son tempérament. Il ne supporte plus les reproches que lui fait Alexia. Alors, il s'enfuit. Et elle le sait… Elle lui en fait grief assez souvent, notamment dans leurs échanges de sms exploités par les enquêteurs. Là encore, dans l'esprit d'Alexia, l'attitude fuyante de Jonathann démontre que « son homme n'est pas un homme », que c'est un lâche, un faible. Elle qui, à tout point de vue, aurait voulu un mâle à ses côtés, un viril, un solide, un costaud, un gaillard, un mec qui assure, quoi, qui sache la faire se sentir femme (et bientôt mère), sur l'épaule duquel elle puisse se reposer en toute sécurité. Mais ce n'est pas Jonathann. C'est tout le fond du problème du couple, il y a eu erreur de casting. Cette fois-ci, Alexia ne peut pas accepter que Jonathann se défile encore. Elle exige qu'il affronte la situation. Jonathann explique qu'Alexia l'a retenu physiquement, qu'elle l'a plaqué contre le mur, qu'ils se sont retrouvés à descendre l'escalier du garage, dans la direction qu'il voulait prendre pour fuir. Pour lui faire lâcher les clés du véhicule, Jonathann dit qu'Alexia l'a griffé, mordu et insulté. Ce qui explique les traces laissées sur son corps et observées par les gendarmes au premier jour de l'enquête.

Tout est cohérent.

Jonathann se souvient :

— C'est là que ça m'a mis hors de moi. Tout ce qui s'était accumulé est remonté en même temps. J'ai pété un câble.

Dès qu'il a été mordu, Jonathann a commencé à frapper, il a littéralement explosé. L'effet « cocotte-minute », on vous a dit. Il a frappé Alexia très violemment, notamment au visage. Il reconnaît jusqu'à une dizaine de coups portés, tout en lui cognant la tête contre le mur en béton derrière elle.

C'est vrai qu'il aurait dû s'arrêter immédiatement. Mais ce n'était déjà plus possible ; la rage était trop forte, l'amour a laissé toute sa place à un autre sentiment aussi fort, la haine.

Ensuite, il a commencé à étrangler Alexia, alors qu'elle était plaquée contre le mur, au milieu de l'escalier. Et il n'a lâché sa prise que quand il a senti que le corps de sa femme commençait à s'affaisser. Il a repris ses esprits à cet instant-là, en sentant Alexia s'effondrer, sans comprendre encore que son épouse perdait la vie. Pour lui, elle retrouvait enfin son calme entre ses bras, comme c'était si souvent arrivé lors des épisodes précédents.

La prise de conscience est vertigineuse. Jonathann, il y a encore quelques minutes, était ce gentil garçon dont tout le monde parle. Celui qu'Alexia n'avait jamais vu violent ou s'énerver. Une fois, une seule fois, et le voilà devenu un criminel. Il y a moins de dix minutes, il buvait un cognac dans son fauteuil. Désormais, il a tué.

Le cerveau change, les perceptions sont différentes, les réactions, les émotions inconnues, difficiles. Il va agir désormais en criminel.

Peu après, il a descendu le corps de sa femme, qu'il espérait encore endormie, en bas de l'escalier en ciment, en le traînant. Il a tiré le corps jusqu'au Nemo dans le garage. Il a ouvert de nouveau la porte du Nemo. Il a encore réfléchi avant de remonter à l'étage. Puis il est redescendu, il a rouvert la porte du Nemo, il a réfléchi à nouveau, il est remonté, il a dormi un peu. Il a fait ainsi plusieurs allers et retours entre le sous-sol et l'étage pour s'assurer que tout cela était bien réel, qu'il n'était pas plongé en plein

cauchemar. Voilà ce qui explique les déclenchements réguliers du tracker GPS du véhicule dans la nuit, à chaque ouverture de porte. Au bout du compte, il a fini par déposer le corps de son épouse à l'intérieur du Nemo, pour le mettre hors de sa vue. Et ce n'est que le lendemain matin qu'il a décidé d'emmener le corps d'Alexia au bois de la Vaivre. Avant, il a pris soin de revêtir Alexia de sa tenue de jogging, préparant le scénario d'une disparition.

Tout ce que raconte Jonathann Daval est dit en présence des médecins légistes. À chaque déclaration, les légistes doivent se prononcer sur la compatibilité de leurs constatations avec les déclarations de Jonathann. Pour eux, les aveux de Jonathann sur la scène de crime sont compatibles avec les observations médicolégales faites sur Alexia.

Pour la première fois donc, dans le dossier, les enquêteurs obtiennent des détails précis sur ce qui s'est vraiment passé le soir du crime et découvrent que, contrairement à ce qu'avait annoncé Jonathann jusqu'alors, Alexia n'était pas morte dans la chambre mais dans l'escalier, et enfin que si Alexia n'avait pas tenté de retenir son mari qui cherchait à fuir la dispute, comme à son habitude… rien de tout ceci ne serait sans doute advenu. Mais comme on dit, « avec des si… ». Cette hypothèse a tout de même son importance, car elle écarte encore un peu plus la préméditation de la part de Jonathann.

Tout le monde en est convaincu, mis à part les parents d'Alexia. Car si, dans un premier temps, Jonathann s'est contenté de mettre les mains autour du cou de la gendarme qui incarnait Alexia pour les retirer aussitôt, la juge l'a repris. Ça ne peut qu'avoir été plus long que ça, car on sait qu'Alexia s'est débattue pendant l'étranglement au point de s'en retourner plusieurs ongles dans la bagarre. On sait aussi qu'il faut un peu plus de temps que ça pour parvenir à tuer quelqu'un par strangulation Alors, sur les conseils des

légistes, il est demandé à Jonathann de maintenir son emprise au moins quatre minutes. Isabelle en tremble encore :

— Alexia a dû tellement souffrir.

— C'est que c'est long, quatre minutes, complète Jean-Pierre, on se dit que Jonathann a vraiment voulu aller jusqu'au bout.

Oui, c'est long quatre minutes, mais dans l'état émotionnel qui était celui de Jonathann au moment des faits, le temps n'était pas le même que dans le calme de la reconstitution. La préméditation est sous-entendue dans la phrase de Jean-Pierre Fouillot. Ou, pour le moins, la volonté de tuer de la part de Jonathann, ce qui met à mal la thèse accidentelle.

Cette première partie de reconstitution apporte déjà son lot de révélations et de larmes, surtout pour les parents d'Alexia, témoins de toute la scène rejouée d'abord sur une femme gendarme, puis sur un mannequin lesté pour atteindre le poids exact que faisait Alexia. Les Fouillot ont fait face avec courage et ont eu une vision assez précise de ce qu'a vécu leur fille.

— C'est maintenant que je réalise les horreurs qu'elle a subies, conclut Isabelle.

Après cette première partie très fructueuse. L'assemblée peut passer à la seconde partie, celle du déplacement du cadavre dans la forêt et surtout la crémation du corps d'Alexia.

Le cortège s'organise pour un déplacement vers Esmoulins, la commune où a été découvert le corps d'Alexia. Le convoi se met en route, traverse le village de Velet où a grandi Jonathann et où vivent toujours sa mère et son beau-père. En moins de dix minutes, la délégation est arrivée sur le lieu du drame.

Jonathann arrive dans un fourgon spécial, vitres entièrement teintées. Ornella est à ses côtés, Madame Poinsard a compris qu'il fallait soutenir

Jonathann pour cette future épreuve qu'il appréhende, plus encore que le retour dans la maison. La présence d'Ornella le rassure, d'autant que Jonathann qui ne voit presque plus personne depuis le début de son incarcération aperçoit, avant de monter, la foule impressionnante de badauds attroupés de chaque côté de la rue du Sonjour. C'est impressionnant et ça fait peur. Les journalistes et les gens de Gray et d'ailleurs sont de part et d'autre de la route qui mène du bois à la maison des Daval, on se croirait à une étape du Tour de France. Portables en main pour photographier, tout le monde veut apercevoir Jonathann. C'est délirant.

Sur place, c'est pire. Le service de sécurité est énorme. Des drones, des gendarmes sur des motos de cross, des gendarmes à cheval, à pied, dans les arbres, il y en a partout. Le but, éviter une photo de Jonathann. Le cliché a bien failli exister. Au moment où les avocats de Jonathann arrivent près du lieu de reconstitution à pied, un buisson au milieu d'un champ se lève. Un photographe de *L'Est Républicain*, déguisé en buisson, a échappé à la surveillance, il sort son appareil et va tenter de prendre en photo Jonathann sortant du véhicule d'escorte. Des gendarmes se précipitent sur lui à travers champs pour l'arrêter. C'est la panique. L'un des gendarmes s'étale de tout son long, les autres poursuivent le photographe, il sera interpellé quelques minutes plus tard. Surréaliste.

Le calme revient, la seconde partie de la reconstitution va pouvoir commencer et tout le monde espère qu'elle sera aussi fructueuse que la première.

C'est important car, pour le moment, les enquêteurs et les magistrats qui n'avaient que peu de certitudes concernant les violences au domicile en ont encore moins concernant le déplacement, la dissimulation et la crémation du corps, et ils ne sont pas les seuls. Les avocats de la défense se posent les mêmes questions, au point que Randall et Ornella sont venus sur place,

deux mois avant avec Martine et Monsieur Henry, pour se faire leur propre idée, sans pour autant en tirer des certitudes.

Jonathann a-t-il bénéficié d'une complicité ? Et éventuellement de qui ? Qui a cherché à brûler le cadavre pour éventuellement le faire disparaître ?

Deux années de questionnement sans réponses.

Jusque-là, Jonathann a toujours nié toute responsabilité en ce qui concerne cet acte ultime. Chacun espère vraiment avoir une réponse définitive et crédible au terme de cette journée.

Première « épreuve » : Jonathann est invité à déplacer le mannequin représentant Alexia de son véhicule vers les troncs d'arbre où le corps de son épouse a été déposé.

Il est très fatigué, au bord du malaise. Ses avocats s'en inquiètent, mais Jonathann prend sur lui, il rassure la juge d'instruction.

— Ça va aller, je vais faire de mon mieux, ne vous inquiétez pas.

Ça va toujours avec Jonathann. Randall et Ornella se souviennent très bien de leur première visite à la maison d'arrêt de Dijon. Jonathann était à l'isolement sous le prénom de Kevin. Ils l'ont vu une semaine après sa mise en examen, en pleine hystérie médiatique, et la première chose que Jonathann leur a dit :

— Bonjour, Maîtres, comment allez-vous ? J'ai vu et entendu tout ce que les journalistes et vos confrères disent sur vous sur les plateaux de télévision. J'avais mal pour vous, ils sont vraiment ignobles. En tout cas, c'est vraiment gentil de continuer à me défendre.

Jonathann qui demande des nouvelles de ses avocats ? C'est plutôt rare, un accusé qui s'inquiète de ceux qui le défendent, c'est même exceptionnel. Randall dira un jour de Jonathann « qu'il est le genre d'homme qui, s'il avait un cancer, s'excuserait d'être malade », comme s'il ne comptait pas. C'est aussi ça, Jonathann Daval.

Jonathann déplace le plastron du même poids qu'Alexia. À la surprise générale, il s'acquitte de cette tâche sans aucune difficulté. Malgré sa

fragilité apparente, son état de fatigue physique et émotionnelle, l'exercice ne lui pose aucun problème. L'hypothèse d'une complicité indispensable s'effondre aussitôt. On sait désormais avec certitude que Jonathann pouvait être seul, qu'il n'avait besoin de personne pour exécuter les actes dont on le soupçonne. Pourquoi aurait-il pris le risque d'impliquer inutilement un proche dans des actes aussi graves ? Jonathann était seul, cela ne fait plus aucun doute pour personne. Il n'est plus question d'un déplacement du corps de la chambre au garage, mais de l'escalier du garage au garage. Et surtout, il n'a jamais été question d'un ou plusieurs bidons d'essence mais toujours d'une simple bombe aérosol… ce qui change tout.

Il a transporté le mannequin symbolisant Alexia, sans difficulté, du Nemo jusqu'au lieu de la découverte du corps et l'a posé soigneusement à l'endroit et dans la position rigoureusement identiques à ceux de la victime au moment de sa découverte. Il revit toute la scène, il voit Alexia, il est en larmes. Les avocats de Jonathann demandent une pause. Ce jour des reconstitutions, Jonathann était dans un grand état de fatigue (on l'avait réveillé en pleine nuit) et il était émotionnellement très abattu. (Refaire tous ses gestes devant ses beaux-parents a été pour lui particulièrement éprouvant, mais il l'a fait.) Lors d'une reconstitution, on ne triche pas. C'est tout l'intérêt de cette procédure ; on peut ou on ne peut pas, et là, Jonathann, il peut. Il était seul, ça ne fait aucun doute malgré tout ce qui va continuer à être dit dans la presse, notamment suite au tweet de Jean-Marie Le Pen qui réfute cette certitude. Pourtant, Jonathann a bien déplacé le corps tout seul. Et c'est à la fin de cet effort qu'il va déplacer et positionner le corps.

Et après une pause, il va décider de s'exprimer sur la crémation, et non pas suite aux sollicitations comme il a pu être dit dans la légende, mais ce n'est qu'une légende, parce qu'il y a une légende en matière judiciaire. Cette fois, les interventions de Madame ou de Monsieur Fouillot ne parviennent pas jusqu'à Jonathann, parce que le blocage est beaucoup trop

fort. Jean-Marc Florand avait déclaré : « S'il a ça sur l'estomac, ça ne m'étonne pas que ça ait du mal à sortir », et c'est ça, c'est parfaitement ça. C'est trop lourd à supporter.

Il va faire cette déclaration après une discussion avec ses trois avocats qui ont demandé une pause pour faire le point avec lui, assis sur l'arbre mort où on a découvert le corps d'Alexia. Il sait que c'est maintenant ou jamais, et ce qui est certain, c'est que ses avocats ne veulent pas aller au procès avec une énigme aussi importante qui parasiterait tout le procès. La discussion entre eux va durer une quinzaine de minutes, Marjolaine Poinsard laisse faire, consciente que tout ce qui peut aider à débloquer Jonathann est bon à prendre. Tout le monde prend son temps, parce que toutes les personnes présentes sur les lieux savent que cela ne sert à rien de brusquer Jonathann. Ses avocats s'éloignent et le laissent seul quelques instants.

Et ça fonctionne.

Il se lève et déclare :

— Écoutez, je suis dans le déni, mais c'est moi. Je sais que c'est moi. Je ne peux plus revoir cette scène, je ne peux plus y penser, parce que je ne la supporte plus, mais c'est moi.

Jean-Marc Florand et Gilles-Jean Portejoie le remercient chaudement, tout comme les parents d'Alexia, visiblement soulagés.

En une minute, l'émotion est à son comble. On la sent, c'est difficile à expliquer avec des mots, certains professionnels eux-mêmes en sont affectés, on sent l'empathie pour ce garçon fragile, amaigri, dont la souffrance et les remords deviennent presque palpables. Il ne fait pas pitié, il fait de la peine, tout comme le jour de la confrontation avec Isabelle Fouillot. Oui, un meurtrier peut faire de la peine, et ce jour-là, c'est le cas.

Il est dans une dynamique de vérité, il est dans une dynamique de tout dire, de se débarrasser de tout ce poids qui l'habite. Et il ne s'attendra plus à

ce qu'on veuille lui faire dire d'autres choses, notamment à son procès. Il a tout dit, tout avoué. Sur le moment, on ne voit pas ce que pourrait ajouter Jonathann Daval à tout ce qui a été dit et démontré pendant cette journée de reconstitution.

Une journée centrale.

On sait tout : comment est décédée Alexia, comment son corps a été déplacé et par qui, qui l'a incinéré.

Reste le mobile du crime. Pour le découvrir, les enquêteurs ont tout épluché, les téléphones portables de Jonathann et d'Alexia, leurs ordinateurs, l'Internet, leurs boîtes mail. On a fait des perquisitions… On a cherché, en vain, pour l'un comme pour l'autre, des infidélités, tout a été investigué. Toute la vie de ce couple a été passée au tamis, depuis l'enfance. Rien n'a été mis de côté. Et il n'a rien été trouvé d'autre qui vienne contredire la thèse de la mésentente dans ce couple et de la personnalité écrasante et humiliante d'Alexia vis-à-vis de Jonathann. Et cela ressort très clairement des messages qu'ils se sont échangés, dont on sait qu'ils sont authentiques.

Alexia adresse un message à Jonathann assez évocateur le 5 octobre 2017 : « Et moi donc, j'aimerais être normal pour un coup… Tout ça c'est de ma faute. Je suis chiante. Énervée, peux pas faire d'enfant… mon mari ne me désire pas… je lui fais peur… donc dans tout ça, c'est moi le dénominateur commun… vais courir dehors du coup. Tant pis pour moi. Je ne rentrerai peut-être pas. »

Pourquoi a-t-il « peur » d'elle ? Parce qu'elle devient de plus en plus exigeante (« chiante »), de plus en plus dure verbalement avec lui ? Une femme écrirait cela sur son compagnon, on imaginerait tout de suite qu'elle a peur de sa violence, mais on ne peut pas dire ça quand la victime est une femme. C'est proscrit, même si c'est vrai.

C'est l'époque où Jonathann va de plus en plus souvent rendre visite à sa mère et rentre de plus en plus tard chez lui, ce dont Alexia lui en fera

amèrement le reproche.

Les échanges sms d'Alexia avec Jonathann ou avec ses amies éclairent parfaitement leurs problèmes de couple. Ainsi, le 20 octobre 2017, le ton monte entre Alexia et Jonathann. L'échange de messages illustre bien les interdictions fixées par Alexia à son mari et dont Jonathann a parlé aux enquêteurs.

Jonathann écrit : « Je suis chez ma sœur, la Stef. Ils me gardent à manger. »

Alexia lui répond : « Prévois un lit aussi chez eux, stp, ça m'arrangerait. Mieux vaut être seule que mal accompagnée. »

Jonathann : « Pfff, n'importe quoi. Tout ça parce qu'ils m'ont gardé à manger. »

Alexia : « Non, ce n'est pas que ça et tu le sais très bien. Mais comme d'hab, quand ça ne va pas, au lieu d'arranger les choses, de me prouver ton amour, tu fuis ! Tu m'abandonnes car Mr ne sait pas quoi dire ni quoi faire ! Moi, c'est fini, je ne veux plus ça. »

Alexia voulait-elle rompre ? Pas le moins du monde, un autre échange avec son amie Mélanie, à qui elle raconte ses problèmes de couple, montre bien que, quoi qu'il arrive, Alexia tient à s'accrocher à son mariage

Mélanie : « Toi, qu'est-ce qui ne va pas, c'est avec Jonathann ? »

Alexia : « Oui… il m'énerve… c'est un cas désespéré qui ne comprend rien aux femmes (à moi) et qui ne pense qu'à lui. »

Mélanie : « Ah merde, ça ne s'arrange pas. Vous n'arrivez pas à parler ? »

Alexia : « Juste aujourd'hui… On verra. »

Mélanie : « Il fait toujours autant d'heure sup ? »

(Quand on sait que les heures supplémentaires n'existaient pas, que Jonathann les inventait pour aller voir sa mère et rentrer le plus tard possible chez lui, cela en dit long, même très long, sur l'ambiance qui régnait derrière les murs roses de la maison.)

Alexia : « Oui, aussi… »

Mélanie : « Le cœur du problème, c'est quoi ? »

Alexia : « Je crois qu'il n'y a pas qu'un problème… […] À défaut d'être heureuse, j'apprends à vivre comme ça. Je pleure moins. Je me suis endurcie. »

Mélanie : « Ah oui, mais c'est pas une vie. Il te reproche des choses ? »

Alexia : « De ne pas être assez tactile. Mais, en même temps, quand j'essaie, il me repousse car il ne veut pas faire l'amour. Alors, j'ai arrêté de faire le premier pas. »

Mélanie : « Sérieux ? Mais c'est pas normal, ça. C'est quoi son excuse à chaque fois ? »

Alexia : « Il en a plein. Toujours les mêmes. Allez, j'arrête de t'embêter avec mes histoires. »

Jonathann aussi aurait aimé qu'Alexia arrête de l'embêter avec ses histoires qui manifestement étaient connues de tout leur cercle amical, y compris les défaillances de Jonathann. Mais elles étaient devenues une véritable obsession pour Alexia.

Ce sont tous ces mots, tous ces reproches prononcés ou écrits par Alexia, que Jonathann ne veut plus entendre ou lire. C'est tout ce qu'il veut dire lorsque, pour la première fois, lors de cette journée de reconstitutions, il donne pour unique mobile au meurtre d'Alexia une simple phrase un peu laconique :

— Je voulais qu'elle se taise !

Cela ne semble pas suffisant pour les parents d'Alexia et on peut le comprendre. Mais c'est pourtant vrai. Jonathann ne devait pas avoir autre chose dans son cerveau : « Qu'elle se taise ! »

Et même si son cœur dit : « Encore ! », sa tête dit : « Stop, ça suffit ! »

Et cette journée de reconstitutions a apporté toutes les réponses que chacun espérait : pourquoi et comment Alexia est morte et comment on a

voulu se débarrasser de son corps. Il n’y a déjà plus de mystère Daval… Même si nombre de médias voudront, jusqu’au procès, faire croire le contraire pour que le ballon ne se dégonfle pas trop vite.

Chapitre 9

Préparation du procès Daval

C’est peut-être difficile à croire pour des personnes extérieures à la chose criminelle en général, mais l’affaire, le procès Daval, est une affaire criminelle ordinaire. Il ne s’agit pas de banaliser ce qui s’est passé ou de cautionner les actes de Jonathann, mais comme en médecine, lorsque l’on est confronté à des pathologies graves voire létales, certaines seront jugées exceptionnelles, d’autres ordinaires, même si elles sont gravissimes ; c’est le cas de l’affaire Daval.

Au sein du cabinet, aucune affaire n’est traitée à la légère, mais il y a des victoires et des échecs. Aucun avocat, aussi compétent soit-il, aussi bien entouré soit-il, ne gagne tous ses procès, loin de là.

L’affaire de Jonathann Daval a été préparée comme tout procès d’assises, à l’exception près qu’il a fallu inclure la presse dans leur travail, ce qui n’est pas chose aisée en réalité, loin de là…

Il y a eu tout d’abord la désignation, comme à chaque fois, de l’équipe de défense au complet. Le choix s’est porté naturellement, en plus de Randall, d’Ornella et de Samuel, sur un médecin généraliste détenteur d’une capacité de pratiques médico-judiciaires, Éric Remillet, et une des juristes du cabinet, Élise Gheidene, qui a pour habitude de cogérer un

certain nombre de dossiers de Randall et connaît ses exigences en matière de réactivité.

Il y a eu trois réunions de travail mais avant cela, chaque intervenant a dû se plonger dans le dossier comme si c'était une première lecture, tout relire sous le prisme naturellement du défenseur : les expertises, les sms, les déclarations, les confrontations, la reconstitution, etc. Voilà qui représente un travail individuel qui se fait très souvent le soir ou les week-ends pour ne pas empiéter sur la bonne gestion des autres affaires. Une fois effectué ce travail de base qui ressemble au travail d'étude de n'importe quel dossier d'assises, peut enfin commencer le travail d'équipe.

Il y a eu une première réunion à Besançon entre les quatre juristes intervenants pour se répartir une seconde lecture plus approfondie. Maître Estève était en charge des expertises techniques, Madame Gheidene de reprendre les expertises psychiatriques et psychologiques de Jonathann et de mettre en place une veille afin de connaître toutes les déclarations des avocats adverses dans les médias avant le procès. Maître Spatafora devait reprendre la personnalité de Jonathann au travers des déclarations de celui-ci, mais aussi de ses proches et de la famille d'Alexia (l'angle est diamétralement opposé). Quant à Maître Schwerdorffer, il devait reprendre les éléments de téléphonie (échanges de sms et d'informatique).

Lors de la seconde réunion, il a été discuté de tous les éléments qui allaient poser une difficulté et de savoir comment ils allaient être exploités et soulignés dans le cadre notamment des contre-interrogatoires qui allaient survenir durant les cinq jours de débat de la cour d'assises, et sur la façon dont certains, plus importants que d'autres, seraient menés et par qui.

La troisième réunion a été dédiée aux arguments des parties civiles qui étaient annoncés de façon univoque dans la presse par les avocats des

parties civiles et notamment, l'assassinat, l'empoisonnement (supposé par les parties civiles et évoqué par elles dans la presse avant le procès) d'Alexia à petit feu par Jonathann Daval pour s'en débarrasser.

Afin de parfaire l'argumentaire en défense, le docteur Éric Remillet, qui avait pu étudier l'ensemble des éléments médicaux du dossier Daval, a rejoint la quatrième et dernière réunion de travail pour non seulement répondre aux questions mais surtout expliquer tout ce qui touchait aux divers médicaments retrouvés dans la pharmacie d'Alexia et toutes les difficultés spécifiques du dossier (le traitement contre l'infertilité, l'impuissance, les bols alimentaires, etc.). Il avait été décidé, afin de sécuriser le procès au maximum, de s'adjoindre à l'audience la présence du médecin-conseil. Malheureusement, le conseil de l'Ordre des médecins a refusé. Le conservatisme habituel des ordres… Peu importe, il a été arrêté de mettre en place une ligne entre Madame Gheidene et le docteur Éric Remillet, du début jusqu'à la fin du procès, pour pouvoir réagir en temps réel aux difficultés médicales qui pourraient apparaître, et qui n'ont pas manqué d'ailleurs d'exister tout au long du procès.

Bien sûr, toutes ces réunions de travail sont studieuses et procèdent d'une réflexion importante sur tous les sujets du procès. Mais il y règne également une atmosphère singulière, aussi singulière que peut être l'image d'un médecin légiste mangeant son sandwich à côté du cadavre qu'il va autopsier. Le cynisme professionnel est au rendez-vous, comme d'habitude, et personne de l'équipe n'est en reste, personne. C'est la seule façon de supporter ce que l'on vit, ce que l'on voit, et c'est sans aucun doute le recul de l'esprit pour ne pas sombrer. Les échanges qui relèvent de ce cynisme salvateur ne sauraient être évoqués plus précisément, mais les professionnels de la chose criminelle, et pas qu'eux d'ailleurs, comprendront très bien de quoi il s'agit. Ce cynisme a accompagné l'équipe tout au long du procès, les remarques, les plaisanteries y sont inénarrables, mais elles sont essentielles pour conserver du recul et ne pas sombrer.

Randall dit l'avoir vécu avec des confrères de très haut niveau, que ce soit Jean-Yves Leborgne, André Buffart ou Philippe Screve, ce cynisme est ce qui les caractérise le mieux, mais il est réservé exclusivement aux oreilles averties.

En dehors de ces réunions de travail et des échanges multiples entre tous les intervenants, il y a eu la préparation du dossier avec Jonathann. Sans dévoiler de secret extraordinaire, Randall et Ornella vont le voir et lui disent ce qu'ils disent très souvent aux personnes qu'ils défendent : « Soyez sincère. »

Voilà ce que les avocats disent le plus souvent aux accusés, hommes ou femmes. Pourquoi ? Les mensonges, le manque de sincérité se paient très cher en cour d'assises, parfois autant que le crime lui-même, et pour Jonathann, le challenge était très lourd. Il était devenu le symbole de la duperie et du mensonge, de la trahison, pire qu'un tartuffe. Il fallait donc parvenir à le rendre audible dans une salle d'assises (évitons sciemment le mot crédible), et ça allait être tout le travail du procès alors qu'on attendait de la défense qu'elle s'attaque à Alexia, un leurre sciemment distillé dans les médias : « Jonathann Daval n'est-il pas une Jacqueline Sauvage au masculin ? » Pure provocation et intoxication.

Oui, bien sûr, il y a naturellement de la stratégie dans un procès d'assises, mais dans ce genre d'affaire médiatique, il y a aussi une stratégie médiatique et on sait que les choses ont fonctionné quand le résultat judiciaire coïncide avec le pronostic rationnel. Et ce sera le cas, même au-delà.

À l'issue de la dernière réunion, le dossier est prêt. Tout ce qui peut être anticipé pour contrer l'accusation et les attaques des avocats des parties civiles l'a été, mais on sait que malgré tous les efforts déployés pour s'assurer un maximum de sécurité dans les débats judiciaires, tout est toujours possible dans une cour d'assises, le pire comme le meilleur.

Nous connaîtrons les deux à Vesoul.

Chapitre 10

Le procès

Pour ce procès, la défense a eu énormément de sollicitations de différents médias pour la suivre durant l'audience et elle a accepté la présence de deux médias, M6 et France 2, pour une raison très simple : concernant France 2, elle avait déjà travaillé avec les journalistes de l'équipe de Laurent Delahousse, la confiance était totale ; pour M6, un journaliste en qui Randall avait toute confiance lui avait fait savoir qu'il pouvait sans crainte accepter l'intervention de l'équipe de « 66 minutes ». Effectivement, que ce soit pour France 2 ou pour M6, la collaboration a été parfaitement sincère et cordiale. Il était préférable d'avoir deux équipes de journalistes qui suivaient les avocats en étant le moins possible contraignants plutôt que d'avoir des sollicitations dans tous les sens qui auraient pu perturber leurs travaux.

Le départ au premier jour est très matinal ce 16 novembre 2020, les avocats de Jonathann préfèrent arriver en avance aux assises, et en présence des journalistes de « 66 minutes » qui ont su se faire oublier. Toutes les discussions sont naturelles, même s'il est vrai que l'équipe s'autocensure toujours devant des caméras, surtout dans une époque comme la nôtre ou le second degré semble en voie d'extinction. Ils le réserveront pour l'audience, mais très loin des micros.

À 8 h 45, ils vont saluer le président, Matthieu Husson, un magistrat de qualité qui maîtrise parfaitement l'exercice des assises, avec qui les procès sont ouverts et qui a cette particularité d'être d'un calme absolu, non sans une pointe d'humour qui rend toujours les débats plus supportables. L'équipe de la défense est rassurée, un bon président, ça compte. Cela ne permet pas de préjuger de ce qui va se passer, mais on sait qu'en principe l'audience sera de qualité, et ce sera le cas de la première à la dernière minute dans cette affaire. À ce stade du livre, le lecteur pourrait voir une certaine flagornerie dans nos propos. N'en doutez pas, il y a des magistrats pour qui Randall Schwerdorffer a du mépris et ils le savent ; il ne s'en cache jamais. Il y a notamment eu deux présidentes de cour d'assises qu'il a pratiquées et pour qui il avait le plus grand mépris professionnel. Outre le fait de les avoir sérieusement malmenées à chaque écart de leur part, il ne les a jamais saluées, ni avant ni après un procès d'assises, ce qui ne se fait jamais dans une cour d'assises.

Les acteurs sont en place, ce seront Emmanuel Dupic, l'avocat général, adversaire loyal et excellent communicant, les avocats des parties civiles, Gilles-Jean Portejoie et son fils, Maître Jean-Hubert Portejoie.

Peu importent les adversaires, l'équipe est prête et elle est aussi constituée de professionnels aguerris à l'arène des assises. Le mot « arène » peut choquer, mais un procès est un combat, tout aussi martial qu'un affrontement de gladiateurs, seules les armes sont différentes, mais tout aussi meurtrières. Le procès peut commencer, mais ce qui va être compliqué, c'est que tout, absolument tout, ce qui peut se dire dans l'équipe est entendu par les journalistes dans la salle d'à côté, via les micros de leur pupitre ; les discussions sensibles entre les défenseurs de Jonathann se feront donc par sms pour éviter un incident, et c'est ce qui se passera durant tout le procès.

Avant que le procès ne commence, les avocats de la défense vont tous les quatre saluer le président Husson, c'est le rituel. Il est serein comme à son habitude. Tant mieux. Puis ils se rendent auprès de Jonathann. Il est arrivé depuis Dijon et, pour sa sécurité, il ne restera pas dormir à la maison d'arrêt de Vesoul, trop délicat vu l'emballement médiatique que suscite le procès. Il ne pourrait pas dormir la nuit, les autres détenus qui suivent tout du procès l'en empêcheraient, on le sait, d'autant qu'à Dijon son incarcération est difficile. Il est plus fatigué que d'habitude, il n'a pas dormi ou presque mais, comme toujours, il ne se plaint pas. Pourtant, ses avocats le sentent fragile, ils le connaissent bien. Ils ne l'ont jamais entendu se plaindre depuis son incarcération, même à l'époque où, aux premiers temps de son incarcération, il était réveillé la nuit toutes les trente minutes pour vérifier qu'il ne s'était pas suicidé. Un calvaire. Ses défenseurs l'ont appris par hasard à l'occasion d'une de leurs visites à la maison d'arrêt où un gardien leur en a parlé un jour, tellement il avait peur pour la santé de Jonathann qui se dégradait de jour en jour.

Cette attitude d'accepter tout, on la retrouve très bien chez Jonathann, celui qui ne revendique jamais. On la retrouve aussi dans son couple. Il accepte tout, y compris l'inacceptable. Comment a-t-il pu accepter de renoncer à aller voir sa mère à la demande d'Alexia ? C'est tout Jonathann. Ses désirs, ses choix, ses envies sont subsidiaires. Il est, ou plutôt, il était un homme subsidiaire.

L'équipe comprend très vite ce matin-là, vu son état de fatigue général, que le procès va être difficile et, surtout, qu'il est terrifié à l'idée d'affronter la salle d'audience. Où regarder ? Comment se tenir ? Il ne peut pas, il sait qu'il n'y arrivera pas. Cela fait trois ans qu'il est à l'isolement, ça n'aide pas pour affronter une salle d'audience pleine. Malgré tout, il se lève, il entre dans le box avec son escorte, et son premier regard trouve refuge dans les yeux de sa mère, Martine, assise au premier rang. L'amour qu'ils se

portent se voit dans leurs regards, malgré la froideur de la salle d'audience. Elle est là, elle l'a toujours été et cela l'aide.

Dès le début du procès, le ton est à l'attaque du côté des parties civiles et chacun y va de son argument pour tenter d'instiller dans l'esprit des jurés de la cour d'assises qu'il s'agit non pas d'un meurtre mais d'un assassinat et qu'en plus Jonathann est manifestement un être abject. Si ça fonctionne, ce sera perpétuité, c'est une évidence. Et aux assises, un procès peut déraper en quelques secondes. L'objectif est très clair, tout d'abord éviter la perpétuité et, au mieux, descendre en dessous de la barre des trente ans.

Gilles-Jean Portejoie se lève et ouvre le feu juste avant la déposition du professeur de médecine légale, Monsieur Tracqui. D'une voix forte, l'avocat déclare :

— J'affirme qu'Alexia a été violée soit avant, soit après avoir été tuée.

Il affirme ça comme ça, sans que personne dans la cour d'assises ne s'y attende. Samuel et Ornella se regardent, abasourdis. Il n'a jamais été question de viol dans ce dossier. Pourquoi Gilles-Jean Portejoie affirme-t-il cela ? Ses quatre défenseurs en parlent entre eux, ils sont persuadés qu'il ne le fait que pour satisfaire la théorie de l'une des parties civiles et jeter le trouble dans l'esprit des jurés. C'est réussi, l'effet de cette annonce est dévastateur sur les jurés et même sur les médias présents dans la salle d'audience. Un viol, post-mortem. On basculerait dans l'horreur absolue et Jonathann deviendrait alors le monstre.

Il est clair que c'est le mobile qui est contesté par les parties civiles, puisqu'il ne s'agirait plus d'une dispute qui a mal tourné mais d'un crime de sang-froid, soit pour qu'Alexia ne dépose pas plainte contre lui, soit parce qu'il l'aurait, dans une pulsion sexuelle terrifiante, violée post-mortem. Personne dans la famille Fouillot n'accepte la thèse de la dispute donnée par Jonathann, comme déclencheur de la scène de violence et du

meurtre. Alors on cherche une autre raison, ce sera l'enjeu majeur des débats.

Le temps des questions à l'expert arrive.

— Monsieur l'expert, avez-vous décelé des traces d'un rapport sexuel forcé ?

La réponse est nette :

— Aucune.

Il y a eu un rapport sexuel, on le sait puisque l'on a retrouvé des spermatozoïdes dans le vagin d'Alexia, et Jonathann a confirmé qu'ils avaient eu un rapport 24 heures ou 48 heures avant la mort d'Alexia. Le débat porte désormais sur la durée de vie des spermatozoïdes. Les parties civiles affirment qu'entre le moment de la découverte du corps et le rapport mis en avant par Jonathann, le délai est trop long pour permettre la survie des spermatozoïdes, cela ferait près de 96 heures.

La défense poursuit :

— La durée de vie des spermatozoïdes retrouvés dans le vagin d'Alexia est-elle compatible avec la période du rapport sexuel donnée par Jonathann ?

La réponse est « oui ».

Les défenseurs en avaient eu la confirmation en amont par le docteur Éric Remillet.

Tout est passé au crible :

— Monsieur l'expert, avez-vous constaté des traces d'un rapport sexuel forcé ante-mortem ou post-mortem ?

— Non plus. Médicolégalement parlant, rien ne permet d'étayer ces deux thèses.

Le travail de la défense est de faire ressortir que les accusations portées par Gilles-Jean Portejoie ne sont pas fondées et ne sont pas étayées par des preuves médicolégales et qu'il faut donc écarter purement et simplement

cette accusation mensongère. Après le contre-interrogatoire de l'expert Tracqui, c'est acquis. Le mobile initial livré par Jonathann Daval dans le cadre de l'instuction reste intact.

Il y a une autre difficulté concernant le bol alimentaire, et sur ce point les défenseurs ont leur idée qui s'est construite au cours des réunions de travail avec le docteur Éric Remillet. Alexia se serait-elle fait vomir après le repas raclette ? Alexia qui était très mince, voire maigre, souffrait-elle, elle aussi, de problèmes comportementaux tels que la boulimie ou l'anorexie mentale ? La boulimie paraît exclue, le frigidaire du couple ne disposant au quotidien que du strict minimum pour assurer des repas plus que légers et personne n'a jamais rien remarqué concernant son alimentation, en dehors du fait qu'elle mange très peu.

Mais l'anorexie mentale ? La question est posée à l'expert en médecine légale :

— Monsieur l'expert, Alexia, c'est acquis aux débats, avait mangé la veille de sa disparition une raclette, et spécialement du jambon, du fromage et des pommes de terre. En a-t-on retrouvé dans son bol alimentaire ?

La réponse est :

— Non, on n'a retrouvé que des fibres (fibres qui correspondent au dessert ingurgité le soir par Alexia), beaucoup de fibres d'origines végétales, mais rien d'autre.

En clair, le jambon, les pommes de terre et le fromage ont disparu. Quelle est l'explication de cela ?

— Est-il possible que ces aliments aient disparu en aussi peu de temps entre son décès et le repas ?

L'expert déclare :

— C'est peu probable.

Maître Schwerdorffer poursuit :

— Peut-on raisonnablement envisager qu'elle se soit fait vomir ou qu'elle ait vomi après le repas, juste avant le dessert composé de fruits,

qu’on retrouve dans son bol alimentaire ?

– C’est une possibilité, d’autant qu’on a retrouvé dans la trachée des résidus d’aliments.

Régurgitation volontaire ou involontaire, impossible à dire. Personne n’est au courant que ce soir-là Alexia, manifestement chez ses parents, a régurgité son repas. La régurgitation était-elle volontaire ou involontaire ? Impossible de le savoir.

Alexia, dont la maigreur inquiétait parfois ses proches au point que certains en ont parlé aux gendarmes, souffrait-elle d’anorexie mentale ? Cela aurait-il pu avoir une incidence sur sa capacité à avoir un enfant, sur son comportement ? Sur ses crises, pour lesquelles elle a consulté un neurologue à qui elle fait savoir qu’elle aurait un comportement violent vis-à-vis de son conjoint, mais dont elle ne se souvient pas, ces dernières étant suivies d’amnésie.

On n’aura jamais la réponse avec certitude, mais c’est une hypothèse sérieuse qui démontre surtout que même ceux qui pensaient si bien connaître Alexia ne savaient pas tout, loin de là.

On ne pourra pas aller plus loin sur ce sujet qui aurait d’ailleurs, s’il y avait eu plus de certitude, mérité un éclaircissement sous l’angle de la psychologie d’Alexia, mais ce ne sera pas le cas, c’est le procès de Jonathann, pas celui de la victime. Au nom de ce principe, on passe à côté de beaucoup de choses dans les dossiers pénaux (ne serait-ce que la demande du casier judiciaire d’une partie civile qui est presque toujours refusé, alors que dans d’autres systèmes judiciaires, notamment accusatoire, c’est élémentaire). Mais pour comprendre le passage à l’acte, il faut être au plus près du couple, non pas pour excuser l’acte comme l’affirmait de façon totalement insensée Marlène Schiappa, mais pour comprendre pourquoi un homme comme Jonathann en est arrivé à ce geste criminel.

C’est pourtant bien la combinaison de ces deux-là qui crée le terrain criminel, et pas Jonathann tout seul ou avec une autre. Le problème, c’est

bien Jonathann et Alexia, même si cela est difficile à accepter, et c'est ce qui sera démontré petit à petit dans les débats, loin de l'image d'icône immaculée d'Alexia que s'efforce de véhiculer sa famille (même si, humainement, on la comprend, bien sûr). Il y a de plus un message qui confirme les problèmes d'Alexia, un message du 27 octobre 2017 à 11 h 49 en réponse à un message de Jonathann : « Comment ça va ? » Alexia écrit : « Je me suis recouchée, mes cheveux pas coiffés… j'ai peur... » Au juge qui l'interroge, Jonathann confirmera qu'elle avait peur de faire une nouvelle crise. Une de ces crises où il dira qu'elle était violente verbalement mais aussi physiquement, et puis, l'amnésie.

Les débats se poursuivent.

Et le Stilnox ? renchérissent les parties civiles. Le Stilnox, c'est ce que prend Alexia pour dormir. On a retrouvé dans son bol alimentaire une partie de ce comprimé, ce qui signifie qu'elle l'avait pris très peu de temps avant son décès. Maître Richard attaque de nouveau et met en avant le fait que puisqu'Alexia avait pris un Stilnox, c'est qu'elle allait dormir et en aucun cas ne souhaitait avoir un rapport sexuel avec Jonathann.

Cette théorie est une théorie très dangereuse pour la défense pour une raison qui est celle du scénario des violences, validé par l'expert Tracqui, mais qui revient à dire qu'Alexia n'a pas été tuée dans l'escalier qui va du couloir de la maison au garage, mais plutôt dans son lit. Ce qui changerait complètement la nature des faits. Si Alexia est morte dans son lit après avoir pris un Stilnox et qu'elle était somnolente ou endormie, alors c'est une exécution, donc un assassinat.

Jonathann avait, dans ses premiers aveux, déclaré qu'il avait serré Alexia dans leur lit et qu'elle y serait morte. Si le Stilnox, dans ses concentrations dans le sang, permet d'affirmer qu'Alexia était endormie ou somnolente au moment où elle a été tuée, alors c'est un assassinat et, de nouveau, la version de la dispute de Jonathann est anéantie et surtout, comme pour l'hypothèse du viol, la rixe n'aurait jamais existé, comme

souhaitent le démontrer avec acharnement les parties civiles pour exonérer Alexia de toute responsabilité dans les causes de la dispute.

En effet, on comprend parfaitement la logique des parties civiles qui sont désormais persuadées qu'Alexia a annoncé à Jonathann, après le repas raclette, son intention de rompre. Il l'aurait donc froidement assassinée pour préserver ce qu'il avait et se serait débarrassé d'elle dans un scénario macabre élaboré au moment où elle est allée dormir. Seulement voilà, ce point-là a déjà été étudié à fond par l'équipe de défense avec le docteur Remillet et on sait que la quantité de Stilnox retrouvée dans le sang et l'analyse du bol alimentaire permettent de dire que les effets du Stilnox n'étaient pas complètement libérés au moment du décès, et que rien ne permet scientifiquement d'affirmer qu'Alexia était endormie ou somnolente au moment de sa mort. Sachant que sa prise de Stilnox n'était en rien incompatible avec un rapport sexuel dans les trente à quarante-cinq minutes suivant la prise du comprimé, cette théorie de l'exécution est, là aussi, mise à mal par les éléments scientifiques du dossier. On reste donc sur un meurtre.

Les attaques continuent :

— Et le Tramadol ? surenchérissent les avocats des parties civiles.

L'équipe Portejoie-Richard s'accroche à l'empoisonnement. Ils font leur travail, et ils le font bien.

On n'a jamais trouvé de prescription de Tramadol. C'est vrai. Lui en a-t-on administré à son insu pour l'empoisonner, pour l'affaiblir petit à petit ou occasionner des somnolences pour provoquer un accident de circulation, par exemple ?

Randall Schwerdorffer pose la question à l'expert :

– Alors, le Tramadol, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire ?

La réponse est lapidaire :

— Le Tramadol a été retrouvé dans des proportions infrathérapeutiques dans les cheveux d'Alexia, il s'agit en plus de prise ancienne.

Cette théorie de l'empoisonnement s'effondre sous les yeux des jurés. Le débat sur ce point est clos.

L'audition de Jonathann arrive tard, trop tard dans la soirée. On le voit, on lui parle, mais on sait qu'il ne dort quasiment pas, on sait qu'il ne mange rien. Il est fragile, tétanisé par cette salle d'audience, avec toute la famille d'Alexia qui le scrute constamment. Le président commence, le ton est sec, ce qui est très inhabituel de la part du président Husson, il ne le met pas en confiance pour s'exprimer. Les mots ne sortent pas ou peu. Ornella regarde Randall et lui glisse :

— Il va tomber.

Et il tombe.

Les agents de l'ARPEGE[1] l'avaient très bien senti. Il est immédiatement évacué. Le malaise est sérieux, il part à l'hôpital. Simulation, disent déjà certains, manipulation comme au début de l'affaire pour inspirer de la pitié, fuite pour ne pas à avoir à s'expliquer plus précisément sur ce qui s'est passé… Les spéculations des uns et des autres vont bon train. Il n'en est rien. Il est simplement épuisé physiquement et mentalement, et c'est tout.

Après une nuit à l'hôpital, son interrogatoire reprend le lendemain.

Le président Mathieu Husson a changé de ton. Il est patient, attentif. Il ne le brusque pas comme la veille, il a parfaitement compris la personnalité de l'accusé et il va faire de son mieux pour permettre à Jonathann de s'expliquer.

Jonathann parle. Il est catastrophique. Il ne trouve pas les mots. Il le sait, il le sent lui aussi. Il parle d'une façon étrange et déstabilisante ;

— Je l'ai frappée, puis je l'ai strangulée.

Strangulée ? Ce sont les mots de Tracqui. Il n'arrive pas à s'exprimer, à trouver ses mots.

Le président reprend :

— Comment avez-vous déplacé le corps d'Alexia ?

— Je l'ai traîné comme un sac à patates.

Jamais il ne s'était exprimé de cette façon-là.

— Pourquoi cet accès de violence ? demande le président.

— J'ai explosé. J'étais une cocotte-minute.

Cocotte-minute ? Ce sont les mots de l'expert psychiatre Canterino, pas les siens. Jamais.

Sauf une phrase, quelques mots qui sortiront sans qu'on s'y attende, mais qui en disent long, très long, sur la relation du couple au moment des faits.

Suite à la question du président :

— Mais après les coups, pourquoi ne pas vous être arrêté ? Pourquoi aller jusqu'à l'étrangler ? Vous vouliez la tuer ?

Jonathann répond :

— Oui. Je voulais qu'elle se taise.

Tout est là, tout est dit.

En dehors de cette phrase, l'interrogatoire est stérile. Rien n'en ressortira ni dans un sens ni dans l'autre. Jonathann est absent. L'équipe de défense fait le point, c'est catastrophique. Pour eux qui avaient vécu ses aveux, la confrontation avec sa belle-mère, la reconstitution. Eux qui connaissaient son potentiel émotionnel, sa façon de provoquer de l'empathie, voire de la sympathie. Sa façon de communiquer sa souffrance. Rien n'est sorti à la barre de la cour d'assises, ni avec le président, ni avec l'avocat général ou ses avocats, ni même avec Isabelle Fouillot. Rien ! Il va falloir faire ce procès de Jonathann sans Jonathann. Ils le savaient et là, c'est confirmé.

Bien sûr qu'ils le regrettent, bien sûr qu'ils ont envie de hurler ce qui s'est passé, l'émotion, les regrets, les aveux, la confrontation, la reconstitution. Mais ce n'est pas possible, on est dans une salle d'assises. La cour n'aura jamais accès à ce garçon qui a, malgré ce qu'il a fait, tellement

de choses touchantes à communiquer, tellement de souffrances à dire, de remords et de regrets à exprimer. Il faudra faire sans lui.

À ce moment-là, Ornella passe son téléphone portable à Randall qui y lit un tweet de Jean-Marie Le Pen : « Jonathann n'a pas pu déplacer le corps seul. » Décidément, après Marlène Schiappa, voilà Jean-Marie Le Pen qui se mêle de l'affaire Daval avec la même sagacité que la première qui parlait, elle, « d'assassinat ! ». Du jamais vu.

C'est aussi ça, l'affaire Daval.

Pour Martine, la maman de Jonathann, ce sera pareil. Elle est malade, elle souffre terriblement du dos, mais elle est là, en silence, dans un fauteuil roulant. Elle est à la barre, elle ne sait pas quoi dire, elle essaie de parler de Jonathann. Elle culpabilise, elle n'a pas vu ce qui se passait. Elle ne savait pas. Elle est attaquée par les avocats des parties civiles à cause d'une publication sur Facebook au temps de la disparition d'Alexia. La collaboratrice de Gilles-Jean Portejoie produit la publication pour altérer son image de mère aimante et aussi pleine de compassion pour Alexia.

Incident : Randall s'oppose à la production de cette publication qui n'a été communiquée à aucune des parties avant l'audience. Le ton monte. Le président Husson s'énerve, c'est la première fois que ça lui arrive depuis que l'avocat le pratique :

— Chacune des parties reste de son côté et se tait durant cinq minutes jusqu'à ce qu'on ait retrouvé le calme.

Le président interdit la production de la publication Facebook pour violation du principe du contradictoire. L'incident est clos.

Martine est complètement tétanisée à la barre. Fin de son audition. Malgré ses difficultés à témoigner, les jurés garderont d'elle l'image d'une mère digne et aimante chez qui ressort toute la souffrance de ceux ou celles qui sont devenus des parents de criminels et qui subissent les conséquences d'un acte qui n'est pas le leur. On ne pense jamais à la souffrance que ça

peut représenter d’avoir un fils qui a tué, la souffrance, c’est devenu le monopole des parties civiles, et pourtant…

C’est au tour de l’expert psychiatre Jean Canterino d’intervenir. Il est excellent, très fin dans son analyse, ce qui est loin d’être le cas de tous les experts devant les cours d’assises. Il insiste sur les TOC et la construction fragile de Jonathann au narcissisme défaillant. Il explique l’effet cocotte-minute cohérent que décrit Jonathann et parle de rage narcissique dans le passage à l’acte d’un homme qui explose après avoir toujours tout accepté en silence.

L’expertise tourne en faveur de Jonathann, et les jurés sont très intéressés par ce que dit l’expert. Le contre-interrogatoire s’est avéré payant.

Randall Schwerdorffer pose une question à l’expert :

— Monsieur l’expert, que pensez-vous d’un couple qui serait constitué d’une partenaire qui souffre de TOC et au narcissisme défaillant avec un partenaire qui aurait une personnalité hystérique ?

L’expert, prudent, répond :

— Je ne peux pas répondre à cette question, je ne connais pas la personnalité d’Alexia.

Bien sûr, l’avocat le sait très bien, il y a parfois des questions qui sont des argumentaires, celle-ci en était une. Impossible de faire autrement, vu l’ambiance générale autour du procès.

La séance est suspendue, et immédiatement une dizaine de journalistes lui sautent dessus.

— Maître Schwerdorffer, vous avez traité Alexia d’hystérique, vous confirmez ?

Randall souffrira jusqu’à la fin du procès de cette censure de la bien-pensance. Ne rien dire sur la partie civile, même si c’est vrai. Alors il dira tout, mais autrement, différemment. Aux journalistes qui cherchaient et qui

pensaient enfin avoir trouvé l'ouverture pour une polémique nouvelle, il a donc répondu :

— Je n'ai jamais dit qu'Alexia était hystérique, j'ai juste demandé à l'expert ce qu'il pensait d'une combinaison de couple entre une personnalité affectée de TOC et une personnalité hystérique, rien d'autre.

La morale des réseaux sociaux et des associations extrémistes, qui se croient tout permis parce que la cause est juste, est bel et bien entrée dans les prétoires. Malheureusement, au point que certains pénalistes se demandent si on peut encore défendre un homme qui a tué sa compagne. Une femme qui a tué son compagnon, oui ; pour l'inverse, rien n'est moins sûr aujourd'hui.

Les auditions se poursuivent, et c'est au père d'Alexia de s'exprimer. Les mots sont sincères et les jurés sont touchés. Il rappelle les mensonges, les larmes, les soirées passées ensemble après la découverte du corps d'Alexia. La trahison. La trahison que la France entière a reprochée à Jonathann. On y est.

— Monsieur, et si Jonathann vous avait appelé ce soir-là, juste après les faits, pour vous prévenir du drame ?

La réponse est inespérée en défense :

— Oui, j'y ai déjà pensé. Eh bien, ça aurait été un meurtre ordinaire.

Les avocats se regardent, il se reprend :

— Il n'y a pas de meurtre ordinaire, mais plutôt un meurtre comme un autre…

On sait que ces mots « meurtre ordinaire » remettent Jonathann à une place d'accusé ordinaire, or « perpétuité » n'est jamais la peine prononcée pour des criminels ordinaires.

La sœur d'Alexia vient à la barre et fait sa déposition, parle de sa sœur, d'elle, de sa famille. Tout cela est très habituel dans un procès d'assises. Puis elle aborde le problème plus ardu de la PMA (procréation

médicalement assistée). Elle affirme que sa sœur, qui avait un ovule vaginal, ne pouvait pas avoir, avec ce type d'ovule, de rapport sexuel, c'était impossible ! Donc elle n'a pas pu demander à Jonathann, le soir où elle est morte, un rapport sexuel. Jonathann ment, il n'a pas dit la vérité sur la cause de son passage à l'acte.

Nouveau coup de théâtre. Décidément, les parties civiles sont convaincues de l'assassinat. Maître Caty Richard en rajoute en contre-interrogeant Stéphanie, et il ressort de ce contre-interrogatoire qu'avoir un rapport sexuel avec ce type d'ovule gynécologique est impossible. Impossible. Le mot est lancé. Jonathann aurait donc encore menti. Pourquoi l'a-t-il tuée alors ? Quelle est donc la monstrueuse vérité qu'il cache à tous ?

Les jurés réfléchissent, cela se voit, se ressent.

Il faut intervenir, et le contre-interrogatoire de Stéphanie sera stérile. Il est très difficile à faire parce que c'est la sœur de la victime et si elle est malmenée à la barre, les jurés ne le pardonneront pas, c'est Jonathann qui en fera les frais, on le sait. Elle affirme donc ce qu'elle veut et peu importe qu'elle ne soit experte de rien, elle l'affirme sous le sceau de l'expérience et Maître Caty Richard, sous le même sceau, confirme. Randall envoie alors un message à sa juriste Élise Gheidene : « Contactez Éric Remillet tout de suite. On doit savoir si le type d'ovule dont il est question, une fois positionné, rend impossible tout rapport sexuel vaginal. » Élise sort de la salle. Il faut réagir. Randall Schwerdorffer est contacté par un de ses amis, Didier, qui lui propose les services de son épouse, spécialiste parisienne reconnue en la matière.

La réponse tombe. Les deux professionnels de la médecine qui conseillent la défense sont catégoriques. Le rapport sexuel est possible. Donc s'il est possible, la version de Jonathann reste plausible.

Après avoir fait le point avec toute l'équipe, Randall Schwerdorffer dicte sans délai des conclusions d'incident pour que cette difficulté ne figure pas dans les débats. Il faut l'évacuer du procès et des délibérations et il faut que cela soit limpide. Avec Ornella et Samuel, ils déposent des conclusions d'incident rédigées par Madame Gheideine aux fins de voir nommer tel expert gynécologique qui plaira à la cour pour savoir si un rapport sexuel est toujours possible malgré la mise en place d'un ovule du même type que celui utilisé par Alexia le soir de sa mort. L'incident est plaidé par la défense. À ce moment-là, Maître Caty Richard revoit sa copie. Les parties civiles n'affirment plus que c'est impossible d'avoir un rapport sexuel (ce qui était encore affirmé la veille), mais qu'un rapport sexuel avec ce type de dispositif est désagréable. Cela n'a rien à voir avec la position de la veille. L'impossibilité vient de disparaître des débats, la défense renonce à sa demande puisque, désormais, ils sont enfin tous d'accord : le rapport sexuel était possible et la version de Jonathann reste une version crédible.

Elle s'approche de la barre des témoins. Elle prend son temps, la cour d'assises est silencieuse. Tout le monde l'attend. Les journalistes, les spectateurs, les jurés, les magistrats, les avocats, Jonathann. Elle est annoncée et s'est annoncée comme celle qui peut faire basculer Jonathann et obtenir enfin toute la vérité qui n'est pas cette version que donne Jonathann à son procès. Isabelle Fouillot fait sa déposition, elle explique leur histoire, elle s'adresse à la cour d'assises, à nous, à Jonathann. Elle maîtrise parfaitement l'exercice comme celui des conférences de presse quotidiennes qu'elle donne devant le palais de justice de Vesoul.

C'est une mère qui parle de sa fille.

Elle interpelle Jonathann :

— Elle voulait te quitter, c'est ça ? Elle te l'a annoncé après le repas et c'est pour ça que tu l'as tuée ? Dis-le, dis la vérité.

Jonathann :

— Non. Il y a eu une dispute, elle m'a mordu et j'ai explosé.

Le ton est larmoyant, il parle doucement, très doucement. Ses réponses sont presque inaudibles parfois. On peut lire dans ses yeux de la soumission. Le ton d'Isabelle est beaucoup plus dur qu'en confrontation, ses interpellations à Jonathann plus abruptes, le temps a visiblement fait son effet. Elle reprend :

— Tu sais que c'est faux. Dis la vérité. Tu ne diras rien. Il ne dira rien. Sois un homme, une fois dans ta vie. Non. Tu n'es pas un homme.

On y est. Cette phrase est terrible. Cette phrase, elle résonne encore dans les oreilles et dans celles de tous les avocats de la défense. Cette phrase, c'est la négation de tout ce qu'il est. Jonathann n'est rien. Il n'est que le « serviteur », comme l'appellera Grégory Gay dans une de ses dépositions, il n'est que le compagnon d'Alexia, il n'est que… Il n'est rien. D'ailleurs a-t-il été un jour réellement autre chose dans cette famille que le compagnon d'Alexia ?

Cette phrase, la défense ne l'espérait pas.

« Tu n'es pas un homme. »

C'est cette phrase qui va pourtant permettre de comprendre la vraie place de Jonathann et peut-être aussi pourquoi, à force d'être rabaissé et humilié, il est passé à l'acte. Que penserait-on d'un homme qui parlerait comme ça à son épouse ? Que dirait-on à un homme qui dirait à une femme : « Tu n'es pas une femme » ? Surtout a une femme qui aurait des difficultés pour procréer ou simplement pour avoir des rapports sexuels. Cette phrase, c'est le complément parfait de celle de Jonathann qui la précède au procès (« Tu n'es pas un homme ») : « Je voulais qu'elle se taise. »

L'une ne va pas sans l'autre, elles sont indissociables pour comprendre et juger l'affaire Daval.

Les amis du couple sont eux aussi entendus, Mélanie qui confirme les tensions, qu'elle était au courant pour les défaillances sexuelles de

Jonathann, que tout le cercle amical connaissait les problèmes du couple et que certains étaient persuadés qu'ils allaient divorcer prochainement.

Matthieu est entendu. Il confirme qu'Alexia était parfois dure avec Jonathann, qu'il lui est arrivé de l'insulter publiquement, mais surtout que Jonathann, dans ces moments-là, ne disait rien à Alexia : « Il regardait ses pieds. » Il raconte qu'il a fait un bisou un jour dans le cou d'Alexia, mais qu'il ne s'est rien passé. « Pourquoi n'a-t-on retrouvé aucun de vos échanges téléphoniques avec Alexia ? » La question ne lui sera posée par personne. Il se souvient que la seule fois où Jonathann a eu un comportement violent, c'est quand enfant, avec des copains, ils l'avaient empêché de faire ses devoirs et que Jonathann les avaient regardés méchamment. C'est tout. Il a terminé sa déposition. Jonathann le regarde sans un mot, Matthieu lui lance en partant un émouvant et inattendu « Je t'aime Jonathann ».

Jonathann ne lui répond pas, il ne le regarde plus, il est ailleurs.

Le cinquième jour de procès se termine, le vendredi soir. Demain, c'est le jour décisif. Demain, tout ce qui s'est passé durant ces cinq jours de procès fera la décision de la cour d'assises.

Ce soir-là, il n'y aura pas de réunion de préparation pour l'audience de plaidoirie. Il n'y en a jamais. Les défenseurs de Jonathann font partie de ces avocats qui considèrent que l'essentiel dans un procès d'assises, ce sont les débats. Chaque question, chaque remarque, les observations, les incidents et autres temps d'audience construisent, minute par minute, l'argumentaire de la défense jusqu'au verdict final. La plaidoirie ne refait pas les débats, s'ils sont ratés, c'est trop tard pour la défense.

Ce soir-là, ils se mettent d'accord sur les interventions. Samuel ne plaidera pas, ça ferait trop. C'est pourtant un brillant plaideur mais, pour les jurés, il n'a pas cette légitimité qu'ont Randall et Ornella, eux qui sont là depuis le début. Il faut aller à l'essentiel. En grand professionnel, Samuel acquiesce et se sacrifie, conscient des enjeux. La stratégie a fonctionné pour

l’instant, mais il est vrai que ne pas plaider pour un défenseur, c’est toujours frustrant. Cependant, en cet instant, seule compte la décision, seul compte Jonathann.

Samedi matin, 9 h. L’audience reprend. Les avocats des parties civiles plaident. Intenses. Ils rappellent les trahisons de Jonathann, les mensonges, les fausses accusations, les larmes, la souffrance de la famille Fouillot. Ils décrivent un homme ignoble et cynique. Ils veulent convaincre, reprendre cette hypothèse d’une affaire plus compliquée que celle que l’on connaît. Pour eux, c’est très clair, c’est un assassinat, tout a été minutieusement prémédité par Jonathann, froidement, jusqu’à la disparition du corps. Ce n’est pas un meurtre, c’est bien un assassinat. Et puis d’insister, les repas avec ses beaux-parents presque tous les jours après la mort d’Alexia, les sorties au cinéma ou au restaurant. Jonathann a éliminé Alexia et sa vie sans Alexia lui convenait très bien.

L’avocat général requiert. Lui aussi parle d’une élimination d’Alexia avec une volonté farouche de faire disparaître son corps. Ses mensonges. Sa manipulation. Odieux. Les féminicides, il en est le symbole, et parce que la loi prévoit perpétuité pour ce type de fait, il requiert la perpétuité. La défense s’y attendait. Elle avait envisagé des réquisitions à trente ans en raison de l’évolution des débats, mais non. Perpétuité.

Plusieurs journalistes l’avaient dit : « Il prendra perpétuité. » On verra bien…

C’est au tour d’Ornella de plaider. Elle s’attaque à la personnalité de Jonathann, ses fragilités, son enfance, ses TOC, son histoire d’amour avec Alexia, les déséquilibres de ce couple dont l’une avance, évolue, et dont l’autre ne change pas. Elle chemine dans la vie de Jonathann et du couple en expliquant les ressorts de cette relation devenue toxique avec le temps. Elle emmène dans son argumentaire l’accusé, Jonathann, celui qui n’a

jamais été violent, sauf une seule fois dans sa vie, le soir fatidique. On y est. Elle arrête sa plaidoirie. Elle a fait son travail de défense. Efficace. C'est ce que doit être un avocat de défense avant tout, efficace et loin, très loin des postures qui n'appartiennent plus qu'à un autre temps et au théâtre. Ornella a posé le personnage de l'accusé, elle a expliqué le couple. Maintenant, il va falloir expliquer le crime.

Le travail est déjà fait, mais Randall va conclure, les jurés ne comprendraient pas s'il ne plaidait pas. De plus, certains journalistes y verraient un abandon de l'accusé, et certains confrères bienveillants n'hésiteraient pas sur les plateaux de télévision à l'agonir d'injures comme au début de l'affaire.

Alors, il va plaider dans quelques minutes pour la défense de Monsieur Jonathann Daval, celui qui « n'est pas un homme », celui qu'avec Ornella, sciemment, ils ont toujours (malgré les reproches multiples) appelé « ce garçon ».

Le président ordonne une pause. Quinze minutes. Le temps de boire un café, de fumer une cigarette devant le palais avec Samuel Estève. Quelques plaisanteries, et on remonte. Et là, Samuel avec qui Randall a beaucoup travaillé, le regarde en mettant la robe :

— Tu sais quand même que toute la France va suivre ta plaidoirie ?

– Non.

Il avait oublié ce point-là, tout comme Ornella, tout comme le fait que l'intégralité du procès était filmée. Ce serait d'ailleurs extraordinaire à voir. Dans d'autres pays cela se fait, mais notre justice est une dame bien trop âgée et rétrogade pour cela. Peu importe, ils ne changeront rien à leur méthode de travail. Avec Samuel, ils ont ce point commun de ne pas écrire leur plaidoirie. Ils vivent le procès, retiennent l'essentiel des éléments de leur argumentaire (procès-verbaux, rapports d'expertise, etc.) et plaident dans la logique de ce qu'ont vécu les jurés et toujours dans une logique

qu’une plaidoirie efficace (surtout lorsque les débats sont efficaces) ne dépasse que très rarement une heure quinze. Il y a même eu un procès en appel où Randall Schwerdorffer était en défense avec Samuel Estève. Un homme accusé d’un viol contesté, cinq jours de débats devant la cour d’assises de Côte-d’Or. À la fin du quatrième jour et vu l’évolution des débats, ils s’étaient dit, avant de plaider après les réquisitions de condamnation, qu’ils ne plaideraient pas. L’acquittement semblait évident. Randall s’est donc levé au moment de plaider et a juste déclaré :

— Monsieur le Président, en accord avec Maître Estève, nous estimons que l’accusé ne peut qu’être acquitté après ces quatre jours de débat. C’est une évidence. En conséquence, nous n’avons rien à ajouter au débat et nous vous demandons de prononcer son acquittement.

Fin de la plaidoirie.

Deux heures et demie plus tard, l’accusé était acquitté.

Juste avant qu’il plaide pour Jonathann, Samuel regarde Randall et lui dit :

— Tu sais, perpétuité, c’est une peine qu’on réserve aux criminels comme Francis Heaulme, Guy Georges ou encore un Fourniret.

Il a raison, Samuel, ce sera là son propos d’introduction pour les jurés, il n’a rien à apprendre aux magistrats professionnels sur ce point.

D’abord, combattre perpétuité, puis tenter d’influer sur la peine pour qu’elle soit cohérente par rapport aux autres affaires de meurtre que l’on a déjà plaidées. La difficulté, c’est que dans cette affaire, on ne peut pas plaider librement. Il est impossible d’insister sur le comportement d’Alexia, sur la violence verbale (démontrée durant les débats par les échanges de sms) ou physique dont parle pourtant Jonathann. S’il axe sa défense sous cet angle, non seulement il va provoquer un déferlement de critiques médiatiques et autres réseaux sociaux mais, surtout, il prend le risque de braquer les jurés, ce qui serait fatal à Jonathann.

Il s’est dit beaucoup d’inepties sur la composition de la cour d’assises de la Haute-Saône, parce qu’elle était essentiellement composée de femmes. C’est la défense qui l’a voulu ainsi. La raison est très simple. Il leur semblait à tous, après avoir entendu et lu beaucoup de réflexions sur l’affaire, que les femmes s’autorisaient un regard critique sur Alexia et le couple, pas les hommes. Alors oui, tous ensemble et avec l’accord de Jonathann, ils ont sélectionné un jury féminin. Au tout début du procès, Randall a reçu un message via Messenger d’une parente d’une des jurés qui écrivait la chose suivante : « Madame X est jurée dans le procès Daval. Elle dit partout, depuis qu’elle a reçu sa convocation, que si elle est jurée, elle lui mettra perpétuité. » Dont acte. Il ne faut pas oublier qu’au début du procès (et même bien avant), tout le monde disait qu’il allait prendre perpétuité, ils ont dû faire avec.

Dans un procès où une femme est accusée du meurtre de son compagnon, le climat social actuel fait qu’on peut tout dire sur la victime. On est totalement libre de ses propos. L’homme victime est forcément violent, forcément pervers narcissique, agresseur sexuel, bref, il n’y a aucune limite dans ce qui est « entendable » dans une enceinte judiciaire, et faire le procès de la victime apparaît dès lors comme une chose normale, y compris pour les journalistes qui n’y voient rien à redire, au contraire. Pour une femme victime, on ne peut rien dire ou presque. On l’a vu dès que Marlène Schiappa s’est exprimée sur le sujet.

Randall Schwerdorffer a donc tout d’abord expliqué que si l’on sait lire une audition, Jonathann se désigne dès le début comme le coupable lors de sa deuxième audition chez les gendarmes (les blessures, la crise, les coups), et donne un mobile : le comportement d’Alexia avec lui. Et puis, c’est le « Petit Poucet du crime », ce qui démontre très clairement le caractère imprévu de ce meurtre. La voiture utilisée pour déplacer le corps est celle avec un tracker dont il connaît parfaitement l’existence, alors qu’il aurait pu utiliser son Audi A4 break qui était à disposition dans le garage et ne

possède pas de tracker. Le bouchon de la bombe aérosol oublié sur la zone de découverte du corps. L'utilisation d'un drap identifiable pour couvrir le corps. Le déplacement de sa camionnette professionnelle dans la nuit en passant sur une plaque en fer qui fait un bruit énorme, bruit naturellement entendu par le voisin.

Et puis, surtout, Randall plaide la « conjugopathie » de ce couple malade, devenu toxique, de cette femme qui attend et exige trop, de cet homme qui n'y arrive pas et qui supporte au quotidien, comme il peut (mais dans la souffrance), les critiques et les humiliations. D'un couple prisonnier de ses propres clichés sur l'amour, le couple, le bonheur, et qui, depuis de très et trop nombreux mois, souffrait, seul chacun de son côté. La crise paroxystique, ce qui s'est réellement passé chez Jonathann et Alexia. Sa version est cohérente. Elle est validée par la médecine légale. Le comportement d'Alexia vis-à-vis de lui, qui ressort de leurs échanges par sms, de certains témoignages selon lesquels il est déjà arrivé à Alexia d'insulter publiquement son compagnon. Que se passait-il réellement chez eux dans le huis clos de leur maison de la rue de Sonjour ?

Les sms l'ont démontré, le côté autoritaire d'Alexia, voire particulièrement désagréable avec lui, Jonathann qui a « peur » d'elle ! Pourquoi un conjoint a peur de son conjoint ? Parce qu'il ou elle est physiquement ou verbalement violent, tout simplement. Que se passait-il réellement derrière les murs de cette maison ? Bien sûr qu'on ne sait pas tout. Les crises d'Alexia existent, les sms y font référence, le certificat médical d'un neurologue est au dossier, elles ont bien existé ailleurs que dans la seule imagination de Jonathann.

Ce qui est certain, c'est que Jonathann n'a jamais été un homme violent, qu'il nourrissait des sentiments profonds pour Alexia et qu'il souffrait de ne pas être « un homme », selon l'expression de la mère d'Alexia. Alors, ce soir-là, Jonathann dira qu'elle lui a dit : « Tu n'es pas un homme », comme

sa mère lui a répété au procès. Eh bien, pour une fois dans sa vie, Jonathann n'a effectivement pas été un homme, il sera violent, il ne sera d'ailleurs que violence. C'est la seule et unique fois de son existence qu'il perdra le contrôle de ses actes, et sa violence va être extrême. Coups multiples au visage. Étrangement. Rien ce soir-là n'a pu apaiser sa violence, sa rage narcissique dévastatrice. Jonathann ne savait pas que cet homme qui pouvait frapper, étrangler, tuer, c'était lui, lui qui avait toujours été un homme gentil, serviable, résigné. Un acte spontané, sans aucune préméditation, dans un contexte de passage à l'acte qui est lisible, y compris pour l'expert Cantenaro.

Un meurtre donc.

Ce qui choque le plus l'opinion, comme les jurés de la cour d'assises, au-delà des faits criminels en eux-mêmes, ce sont les trois mois qui ont suivi le meurtre. Les mensonges, les marches blanches, l'enterrement et sa prise de parole, ses larmes. Le déplacement du corps. La crémation. Ils devaient juger Jonathann, le meurtre commis par Jonathann. Ils devaient le condamner pour ce meurtre, et rien d'autre.

Pour bien juger l'homme, il fallait le juger pour son acte, mais aussi tout ce qu'il avait été avant, et non pas le réduire à son acte et aux trois mois qui ont suivi la mort d'Alexia.

Et puis, aussi choquant que cela puisse paraître, Randall a expliqué aux jurés de la cour d'assises que ce n'est pas cela que l'on était en train de juger, que c'était d'ailleurs tout sauf cela qu'ils jugeaient. Le mensonge n'est pas punissable, ni la trahison, pas plus que la dissimulation, tout cela relève de la morale (ou du tribunal médiatique), et la morale, c'est le pire ennemi de la loi (du droit pénal). Les faits reprochés à Jonathann Daval ne méritent en aucun cas perpétuité. On ne juge pas un meurtre comme un assassinat. La peine ne peut être celle de perpétuité, ni même de trente ans.

Randall a plaidé.

Sa plaidoirie est terminée, il a fait son travail de la même façon que pour n'importe quel autre dossier criminel. Il dira d'ailleurs plus tard :

— Aucun de nous trois n'a eu à l'esprit, durant ces six jours, que le procès de Jonathann était classifié « grand procès d'assises ».

Après trois heures de délibéré, le verdict tombe : vingt-cinq ans de réclusion criminelle. On se regarde sur le banc de la défense. La sûreté ? Pas de sûreté spéciale.

Ils espéraient tous cette peine.

Ils retrouvent Jonathann dans la petite salle derrière le box. Ils sont tous soulagés et ont tous la même envie, que tout cela s'arrête. On échange quelques mots avec Jonathann, il est soulagé que son procès soit terminé. Il part avec l'escorte, il est complètement épuisé, nous aussi.

Ça suffit, il n'y aura pas d'appel.

Peu après cette décision, Randall Schwerdorffer a demandé conseil à Jean-Yves Leborgne sur l'opportunité de faire appel, parce que c'est l'un des meilleurs, parce qu'ils ont aimé travailler ensemble sur un dossier très complexe et parce qu'il est honnête et franc. Il lui a juste dit, de sa voix extraordinaire :

— Randall, même si en appel tu prends vingt ans, mais que la cour ordonne les deux tiers de sûreté, ce qui risque d'arriver, en apparence ce sera mieux, mais en réalité tu auras tout perdu puisqu'il n'a pas de sûreté spéciale.

Il n'y a pas eu d'appel.

Ils quittent le palais de justice par la porte de derrière, toute la famille d'Alexia bloque la sortie principale, c'est l'heure de sa conférence de presse finale.

Rien n'a été simple durant ces trois années, pour personne en réalité. La vérité judiciaire a été dite. Jonathann est un meurtrier, pas un assassin, et la

justice a été rendue à la hauteur de son geste, en prenant en compte le contexte : un couple dans lequel Jonathann avait des torts et Alexia aussi et, à la lumière de sa personnalité, comme il se doit en la matière.

En sortant du palais, Randall Schwerdorffer entend les parents d'Alexia dire qu'ils sont satisfaits de la peine. Il lui avait pourtant semblé entendre Jean-Pierre Fouillot demander aux jurés, lors de son audition, de condamner Jonathann à perpétuité.

1. *Les escortes de l'administration pénitentiaire qui gèrent les déplacements extérieurs des détenus*.

ÉPILOGUE

PAR RANDALL SCHWERDORFFER

J’ai toujours du mal quand j’entends parler de l’affaire Daval, pour moi et tous ceux qui ont participé à sa défense, et surtout Maître Spatafora et Maître Estève. Il y a « un jeune garçon » que nous avons suivi pendant trois ans ; une mère de famille, Martine, pour qui nous avons du respect, de l’affection et de l’admiration ; un beau-père, Monsieur Henry, qui s’est comporté mieux qu’un père envers Jonathann ; une famille qui a énormément souffert elle aussi, même si on lui préfère la souffrance de la famille d’Alexia, c’est dans l’ordre des choses.

Défendre Jonathann, c’est aussi une rencontre avec un homme à part. Un criminel, rien d’autre, diront certains. Oui, mais aussi un homme touchant qui a vécu presque en s’excusant d’être là. Un homme qui a été un compagnon idéal parce qu’il était aux petits soins pour Alexia et qu’elle l’avait choisi, et qui acceptait tout, même l’inacceptable. On a senti ses remords, ses souffrances que très peu ont pu, ou voulu, percevoir. On a défendu un homme dans toute son humanité et on a touché du doigt toute l’humanité qui est la sienne. Il est l’un des nôtres et pas celui qu’on exclut des hommes, même si son procès n’a pas permis d’appréhender pleinement

ce qu'il était et ce qu'il est. Avec Samuel et Ornella, on peut dire que nous connaissons Jonathann Daval et à quel point il a pu nous toucher à cause de ce qu'il est, un homme dans toute sa complexité, comme nous le sommes tous.

Durant tout ce procès, je n'ai appris qu'une seule chose de nouveau : aujourd'hui, je sais qui a volé les effets très personnels du couple, mais surtout d'Alexia (photographies, quelques bijoux, sex-toys). Il ne s'agit en aucun cas d'un membre de la famille Fouillot ou Gay. Je sais aussi pourquoi il a fait cela, mais je ne le divulguerai pas. L'affaire Daval est close et elle le restera.

Et puis, il y a cette question qui est récurrente dans toutes ces affaires appelées aujourd'hui injustement « féminicides » : pourquoi un homme ou une femme en arrive-t-il à tuer son conjoint ? L'exaspération, la violence verbale ou physique du conjoint, l'adultère, la séparation. Peu importe la raison, mais après en avoir plaidé un bon nombre et en avoir encore un bon nombre qui m'attend, je crois avoir compris certaines choses dans ce qu'on appelle l'*iter criminis*, le chemin qui mène au crime. Toutes les personnes qui sont passées à l'acte n'avaient jamais réfléchi ni sur elles-mêmes ni sur la notion même de couple, peu importe d'ailleurs les orientations sexuelles, j'ai plaidé une affaire similaire à celle de Jonathann à Saint-Étienne et il s'agissait d'un couple homosexuel.

Le point commun de tous, c'est le regret, souvent sincère et profond comme pour Jonathann, et surtout l'absence de réflexion au moment du passage à l'acte. Les associations féministes réclament de l'argent pour lutter contre les « féminicides ». Revendication de notre temps, comme si l'argent pouvait tout régler. Marlène Schiappa et son féminisme opportuniste qui doit à Jonathann Daval une grande partie de sa notoriété, non sans avoir violé délibérément (on ose le croire, sinon c'est dramatique) le principe de séparation des autorités judiciaires et de l'exécutif, et qui

pourtant ne propose rien de constructif pour faire baisser les affaires passionnelles.

La clé de toutes ses affaires, c'est l'ignorance de la chose amoureuse. Ce n'est pas comme le clame haut et fort une féministe exubérante comme Madame Coffin qui s'autorise à dire que les hommes sont tous des prédateurs. Le crétinisme en la matière n'a aucune limite, comme si le fait d'une concentration d'hommes augmentait le risque d'agression sexuelle. Il est vrai que les femmes n'ont aucune violence en elles, ne mentent jamais, ne trompent pas, n'insultent jamais, ne maltraitent pas d'enfants, ne tuent pas et n'ont naturellement aucune pulsion sexuelle. Que penserait-on d'un député qui ferait cette réflexion, non pas sur les hommes mais sur les femmes ? On l'internerait peut-être…

On a tous connu des déceptions amoureuses et en la matière, il faut le dire, les hommes et les femmes se valent. Adultère, violences verbales, violences physiques (plus souvent chez les hommes, il est vrai), dégradation des conditions de la vie de couple, érosion des sentiments, bref, la vie amoureuse. On vit sous la dictature de l'amour spontané, idéalisé, qui fait que deux êtres se rencontrent, s'aiment, ont des enfants et que tout cela est naturel, facile, et on ne conceptualise jamais l'idée même de rupture, « de s'aimer jusqu'à ce que la mort vous sépare ». Une promesse dans le mariage religieux, une prophétie dans les affaires criminelles.

Nous ne sommes pas éduqués à la souffrance morale qu'on peut se voir infliger, par soi-même ou par l'autre, et surtout par l'être aimé. Je précise à ce stade que, pas plus qu'un autre, je n'ai de définition de l'amour. Je crois qu'il n'en existe pas, ou peut-être de multiples. Ce qui est bien réel et à quoi on est presque tous confrontés un jour, c'est le temps de l'épreuve dans la vie amoureuse, car c'est bien de cela que naît la cause (à l'exception des meurtres crapuleux) des passages à l'acte.

Mon expérience de la chose criminelle m'a permis de constater que, dans la majeure partie des cas, c'est la rupture qui est la cause du passage à l'acte, constat fort aisé à faire, je le concède.

Il y a des constantes dans ces affaires criminelles et correctionnelles qui mériteraient d'être étudiées et débattues dans les collèges et les lycées au travers d'un module qui pourrait s'appeler « Sexualité, couple, vie commune, séparation, violences physiques, sexuelles, psychologiques ; l'autre. Parlons-en ensemble ». Celui ou celle qui, en général, se trouve en situation de dépendance amoureuse vis-à-vis du conjoint, ne supporte pas le vide provoqué par l'idée même de rupture ou par la rupture effective. L'autre est tout et, sans l'autre, il n'est plus rien, il n'a ni présent ni avenir, il n'est que passé, et un passé très souvent idéalisé. Le désespoir devient alors dangereux. C'est à ce moment-là que surviennent la plupart des passages à l'acte criminel au sens très large du terme (les violences y compris), les viols, ou les suicides. La découverte d'un amant ou d'une maîtresse, de la volonté de rompre de l'autre. Le sentiment envahissant de son inexistence sans l'être « aimé ». Insupportable, ingérable. La raison disparaît, cédant sa place à l'envahissement émotionnel, et c'est cet état qui précède le passage à l'acte de ce qu'on peut appeler le très habituel « abandonnique ». Celui ou celle qui n'a plus de confiance en lui, qui ne voit et n'est que par l'autre et qui disparaît sans l'autre.

Pas d'argent, pas de Marlène Schiappa, surtout pas de Madame Coffin, uniquement de l'éducation, de la pédagogie. On n'apprend pas l'essentiel de la vie à l'école, sauf pour ceux qui ont un père, une mère, un ami quelque peu éclairé sur les épreuves de l'amour, et pourtant, tout ça peut s'anticiper, se mentaliser, se discuter, s'expliquer.

J'ai personnellement eu la chance d'avoir une mère, Adeline de Faveri, qui me parlait beaucoup. Je ne suis que le fruit de mon passé et de mon éducation. D'elle, de ses expériences, de ses analyses et surtout des nombreux livres qu'elle m'a fait découvrir. (Il est vrai que j'avais douze ans

quand la télé est arrivée chez nous.) Je n’ai aucunement la prétention d’être un modèle ou un exemple, je dis simplement que sans tout cela, j’aurais pu au moins une fois dans ma vie avoir un passage à l’acte violent avec une ex-compagne. La différence entre celui qui passe à l’acte et celui qui ne le fait pas se trouve ici, quel que soit le passage à l’acte (assassinat, meurtre, violences verbales, violences physiques, autolyse).

J’ai très tôt appris que l’autre ne nous appartient pas. Qu’il est une entité autonome et qu’il ne reste que parce qu’il veut rester, pour lui et pas pour l’autre, ce qui naturellement serait un autre écueil sentimental. J’ai appris que la vie pouvait changer, la mort surgir n’importe quand et qu’il fallait l’accepter parce que cela fait partie de la vie. Que celui qui partage notre vie ne doit jamais être mis sur un piédestal et qu’il faut être capable de porter sur l’autre, malgré ses sentiments, un regard qui conserve du recul (chose très difficile, s’il en est). Qu’il ne faut jamais accepter de concéder ce que l’on est, ses goûts, ses centres d’intérêt, ses amitiés et que le seul égoïste, c’est celui qui vous demande de renoncer à ce que vous aimiez avant lui. J’ai aussi appris que personne ne vaut la peine de se suicider. J’ai aussi appris qu’il fallait accepter la souffrance de perdre celui ou celle qu’on aime. Qu’il fallait accepter, malgré la peur du changement, la perte de ses habitudes, la tristesse de la perte de l’autre, faire preuve de ce qui manque dans tous les « féminicides » : la confiance en soi et l’introspection dans le moment le plus dur. L’introspection vient toujours a posteriori dans les affaires criminelles, or c’est trop tard. J’ai surtout appris qu’il fallait avoir confiance en soi et que, sans cette confiance en soi qui se travaille au quotidien, on disparaît dans l’autre et que, si l’autre part, alors la porte du drame s’ouvre, béante.

J’ai vécu, j’ai eu beaucoup de femmes dans mon existence et donc beaucoup de ruptures sentimentales. De toutes ces rencontres, de toutes ces femmes qui ont traversé ma vie, il n’en reste que deux présentes dans mon

esprit, l’une il y a trente ans, un beau souvenir maintenant, une certaine Lorraine Higgins, irlandaise, et l’autre d’aujourd’hui, une certaine Agathe Henriet, originaire du Haut-Doubs, mon épouse, qui partage ma vie en harmonie depuis vingt ans.

J’ai toujours eu présent à l’esprit mon éducation, mes discussions, mes réflexions, mes lectures. Je pensais être fort, je pensais être à l’abri des histoires où l’on perd pied. J’avais tort. Il me manquait mon expérience de vie.

Je n’étais pas un compagnon fidèle, c’est une réalité. Mais au moment où j’ai décidé de l’être dans une des relations suivies que j’ai eues il y a quelques années, alors les choses ont pris une tournure à laquelle je ne m’attendais pas. Je n’avais jamais été mis à l’épreuve malgré toutes mes aventures et mes ruptures. Soudainement, j’ai connu les mensonges, les tromperies en tous genres, le rabaissement, tout cela est devenu mon quotidien durant trois mois.

Je peux dire que si j’ai fait souffrir certaines femmes injustement, et je le regrette profondément, je n’ai pas été à ce moment-là épargné. Je l’ai pris comme un juste retour des choses. Sur la fin de cette relation, j’ai été insulté, rabaissé, humilié, et pourtant j’ai tout accepté. Pourquoi ? L’emprise, cette notion magique créée ex nihilo par des experts en mal de tout expliquer, y compris l’inexplicable. Non. Le simple déséquilibre d’une relation qui s’accentue, la perte de confiance en soi qu’on peut tous vivre, quels que soient son statut social et son âge d’ailleurs. J’y ai aussi appris que certaines femmes n’ont aucune limite dans leur entreprise de destruction de l’autre, aucune, et qu’à part fuir le plus loin possible, il n’y a aucune autre solution, mais il faut savoir partir, rien n’est simple en la matière. Dans tous les cas, je suis très loin d’être le seul à avoir vécu ce genre de choses aussi destructrices que constructives notamment pour l’avenir.

Alors que toute mon histoire aurait dû me conduire à ne pas vivre ça, je l'ai accepté avec résignation. Manque de confiance en moi (rien n'est acquis), absence de réflexion, peu importe, ma vie sentimentale m'a dépassé, complètement échappé. J'ai eu des idées sombres, mais jamais celle de tuer. Ce qui m'a sauvé, c'est le jour où j'ai été insulté, traité comme un moins-que-rien par celle qui, quelques mois avant, avait un tout autre discours.

Ce jour-là, mon ex-compagne sort faire des courses. Je suis anéanti. Comment en suis-je arrivé là ? Pourquoi ? Notre relation n'est plus que critiques, dénigrement. Je suis incapable de trouver les réponses. J'étouffe. Je sors, je marche durant plus de deux heures au hasard des chemins, essayant de reprendre le contrôle de mes émotions. Et tout est revenu. Mes lectures, mes discussions (tout peut s'arrêter à n'importe quel moment, l'autre peut être odieux, l'autre a tous les droits, mais toi, tu as le droit de dire non, tu dois dire non), mes réflexions. Si j'accepte d'être traité de la sorte, alors je meurs. Je suis rentré chez moi, j'ai pris quelques chemises, deux paires de chaussures et je suis parti avec ma vieille 205 à l'hôtel Campanile de Besançon.

J'ai appelé ma mère qui m'a redonné les clés de ces moments compliqués à vivre, puis j'ai éteint mon portable une semaine complète. J'ai bu beaucoup de whisky cette semaine-là dans ma chambre d'hôtel, seul. Même avec les clés, rien n'est aisé dans ces moments-là et il faut du temps pour retrouver sa confiance en soi. Je ne suis jamais revenu. Cela a été la meilleure décision de ma vie, je regrette juste d'avoir attendu trois mois pour le faire, mais la matière amoureuse est ardue. Que ce serait-il passé si j'étais resté ? Je ne saurais jamais. Tant mieux.

Souvent, quand je suis dans une affaire criminelle pour ce type de faits qui ne sont pas exceptionnels, je ne peux pas m'empêcher de me dire qu'il aurait suffi de pas grand-chose pour éviter cela.

Un policier qui tue son ex-compagne à Alès en pleine rue avec son arme de service parce qu'il a compris qu'elle avait un nouvel homme dans sa vie ; un ancien cadre de l'industrie qui tue sa compagne d'un coup de fusil de chasse à Morteau parce qu'elle a un amant ; un capitaine de gendarmerie qui crible de balles la voiture d'un autre capitaine de gendarmerie dans la rue de Chaumont parce qu'il est trompé ; un chef d'entreprise qui tue sa maîtresse dans des conditions effroyables parce qu'elle veut le quitter ; Jonathann qui tue parce qu'il n'en peut plus des reproches et du comportement autoritaire et rabaissant d'Alexia (peut-on le dire ?).

Aucune des personnes dont je parle n'est un imbécile, un homme mauvais, un violent d'habitude. La seule différence avec moi, je la connais bien, je la constate à chaque fois : la chance d'avoir échangé et réfléchi au cours de ma construction de jeune adulte sur la condition amoureuse, comme je réfléchissais sur la mort, le sens d'une vie, le bonheur et tous ses sujets qu'on ignore plus tard dans les quotidiens de nos vies pressées, sauf quand on y est confronté, et il est alors trop tard pour gérer l'accident de vie avec mesure.

La réflexion sur soi et sur l'autre, sur le couple et sa fin, ne s'est jamais posée à aucun moment de l'existence dans les exemples que je donne, un peu comme s'il « suffisait d'aimer » et que tout irait toujours bien.

Il serait grand temps que l'on s'attaque autrement au problème des passages à l'acte violents, parce que ce ne sont pas les « féminicides » le problème, ce sont toutes les violences conjugales, physiques et verbales qui sont concernées et elles sont unisexes, n'en déplaise aux faibles d'esprit. L'une des solutions majeures, massives, ne peut passer que par l'éducation, l'intégration à l'école de réflexions, de discussions dès l'adolescence quel que soit le cadre (pour moi, ce fut ma mère et la littérature), et là seulement, on verra les comportements changer et les drames pas toujours criminels d'ailleurs se réduire. J'en suis convaincu. Ce qui s'est passé chez Alexia et Jonathann peut servir à d'autres et peut permettre d'éviter d'autres drames

qui pourtant se répètent à n'en plus finir. Et contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, les féministes d'aujourd'hui n'aident pas à faire avancer les choses en la matière, au contraire même.

Les féministes ? À ce stade du livre, j'aimerais préciser que je suis féministe, n'en déplaise aux esprits simples comme Noémie Rousseau qui, dans le désir de dresser de moi le portrait d'un mâle primaire et dominant, insistait lourdement auprès de Maître Spatafora pour savoir comment je me comportais avec les femmes, pour faire mon « portrait » dans *Libération*. Des fois que…

Je ne suis pas du tout en phase avec le féminisme d'aujourd'hui qui consiste à opposer les femmes aux hommes et à faire des hommes des pervers en puissance, violents et tous meurtriers potentiels de leur compagne. « Ne pas avoir un mari, ça m'expose à ne pas être violée, ne pas être tuée, ne pas être tabassée » affirme sans rire Alice Coffin.

La misandrie est plébiscitée voire encouragée, la misogynie sanctionnée. D'ailleurs, que penser de #balancetonporc, que dirait-on d'un collectif masculin qui dénoncerait les femmes agressives sexuellement ou harcelantes sur un site qui s'appellerait #balancetatruie ?

Pierre Desproges aurait adoré notre époque, elle l'aurait sans doute encore plus inspirée que la sienne, mais il n'aurait pas pu exister aujourd'hui, tant la censure des médiocres étouffent ceux qui sortent des lieux communs et du politiquement correct. Les féministes d'aujourd'hui n'ont pas d'humour.

Voilà le féminisme extrémiste à l'état pur, celui de la bêtise manichéenne d'aujourd'hui. Il est vrai qu'une femme, et parce que c'est une femme, peut dire toutes les inepties sur les hommes, c'est ainsi. Les hommes n'ont pas ce droit. Moi, et quelques esprits libres, quand même, nous aimons les femmes, pas celles qui pensent qu'être une femme est une qualité et être un homme un défaut. Non, j'admire les femmes brillantes, loin, très loin des féministes étriquées et ridicules d'aujourd'hui qui sont

dans l’inquisition du féminisme et exigent des hommes qu’ils s’excusent d’être des hommes.

Le féminisme rayonnant, c’est Marie Curie, c’est Simone de Beauvoir, Pearl Buck, Françoise Qoirez, Régine Deforges, Gisèle Halimi, Élisabeth Badinter, Simone Veil, Brigitte Bardot et j’y ajoute, mais la liste est loin d’être exhaustive, Brigitte Lahaie ; ceux qui ont lu son livre *Moi, la scandaleuse* comprendront, tant pis pour les autres.

Le féminisme c’est avant tout une idée de la liberté et, surtout, une vie de liberté.

Le féminisme, ce sont toutes ces femmes qui par ce qu’elles sont, par ce qu’elles font et non par des mots, démontrent aux hommes à quel point elles sont leurs égales, ni plus ni moins. Les femmes que j’ai citées ont changé la société, les mentalités, par leur rayonnement, leur impertinence, leur talent, leur façon d’être, d’exister. Les féministes d’aujourd’hui ne rayonnent pas, elles exigent, imposent.

Être féministe, en réalité, c’est considérer que les femmes sont des hommes comme les autres.

Il y a dans l’affaire Daval tellement de sujets que l’on pourrait écrire à l’infini sur l’enseignement des affaires criminelles parce qu’il y a des leçons à tirer de ces vies extraordinaires, au sens littéral du terme. Mais pour rester sur l’essentiel, il me semble, à la lumière de tout ce que l’on peut vivre dans une vie, on ne peut pas apprendre à aimer, mais on peut (on doit) apprendre à se désaimer, à se séparer, c’est l’un des enseignements majeurs de toutes ces affaires qu’on appelait autrefois (il y a encore peu) des crimes passionnels, et aujourd’hui des crimes possessionnels.

J’ai été, avec mon équipe, honoré de défendre Jonathann pour qui, comme Ornella l’a dit sur un plateau de télévision, nous avons de la sympathie, de l’empathie. On ne l’a d’ailleurs jamais appelé Jonathann Daval, pour nous, c’est « Jo », ça l’a toujours été depuis son premier jour d’incarcération. Son passage à l’acte a été celui d’un homme qui subit, qui

accepte jusqu'à l'inacceptable parce qu'il n'est éduqué en rien pour affronter l'autre quand il change et devient tout d'un coup un ou une autre. Cette inconnue lui a été fatale.

Aujourd'hui, à l'heure où j'écris ces lignes avec mon ami Frédéric Gilbert, avec toute la réflexion qui a été celle de Jonathann (malheureusement trop tard) et le douloureux travail d'introspection fait depuis son incarcération, avec une confiance en lui désormais retrouvée, je peux le dire avec conviction : l'homme qu'il est aujourd'hui, s'il s'était retrouvé dans la même situation que l'homme qu'il était en octobre 2017, et bien, il n'y aurait jamais eu d'affaire Daval.

FIN

Chronologie de l'affaire Daval

16 janvier 1984 : naissance de Jonathann Daval
à Gray (Haute-Saône).

18 février 1988 : naissance d'Alexia Fouillot
à Gray (Haute-Saône).

Janvier 2005 : rencontre de Jonathann Daval et d'Alexia Fouillot, lors d'un séjour au ski.

18 juillet 2015 : mariage d'Alexia et Jonathann
à la mairie de Gray.

27 octobre 2017 : soirée raclette chez Isabelle et Jean-Pierre Fouillot, avec leurs enfants (Stéphanie et Grégory Gay, Alexia et Jonathann Daval).

28 octobre 2017 : Jonathann Daval signale à la gendarmerie la disparition de son épouse Alexia partie le matin même (vers 9 h) faire un jogging.
30 octobre 2017 : découverte du corps d'Alexia
dans le bois de la Vaivre (commune d'Esmoulins).

5 novembre 2017 : marche blanche en mémoire d'Alexia.
10 000 personnes y participent soit
deux fois la population de Gray.

29 janvier 2018 : arrestation de Jonathann Daval. Il est placé en garde à vue à la gendarmerie
de Gray.

30 janvier 2018 : Jonathann Daval avoue avoir tué son épouse Alexia par strangulation au cours d'une dispute. Son avocat, Maître Schwerdorffer, parle d'un « accident ». Jonathann est incarcéré à la maison d'arrêt de Dijon.

27 juin 2018 : Jonathann Daval se rétracte devant le juge d'instruction de Besançon. Il accuse maintenant son beau-frère, Gregory Gray, d'être le meurtrier d'Alexia et il dénonce un complot familial pour cacher la vérité.

7 décembre 2018 : tribunal de Besançon, confrontation de Jonathann Daval à son ex-belle famille (Stéphanie et Grégory Gay, Isabelle et Jean-Pierre Fouillot).

16 juin 2019 : journée des reconstitutions des faits (scène de crime chez Jonathann Daval, déplacement, positionnement et crémation du corps d'Alexia dans le bois de la Vaivre).

16 novembre 2020 : ouverture du procès de Jonathann Daval devant la cour d'assises de Vesoul (Haute-Saône).

21 novembre 2020 : Jonathann Daval est condamné à vingt-cinq ans de prison pour le meurtre de son épouse.

22 février 2021 : audience du procès civil de Jonathann Daval. L'ensemble de la famille d'Alexia réclame une somme globale de 800 000 € à Jonathann Daval pour préjudice moral. Ils obtiennent finalement 165 000 € de dommages et intérêts, dont 130 000 € pour les parents d'Alexia, le reste pour sa sœur Stéphanie et son beau-frère Grégory et pour un des oncles et parrain d'Alexia. Insatisfaite et considérant la somme comme très insuffisante, la famille d'Alexia décide de faire appel.

24 mai 2021 : Jonathann Daval est transféré de la maison d'arrêt de Dijon vers la prison centrale d'Ensisheim en Alsace. Ce centre pénitentiaire regroupe, depuis le XIX^{e} siècle, les prisonniers parmi les plus dangereux de France, souvent des tueurs en série, tous condamnés à de très longues peines jusqu'à perpétuité. Jonathann Daval peut y côtoyer Guy Georges ou Francis Heaulme qui y purgent aussi leur peine ; Émile Louis y est décédé en 2013
et Michel Fourniret l'y a précédé avant de mourir cette année. Mais Jonathann Daval semble s'y être assez bien acclimaté.
Son ex-belle-mère, à la fin du procès, lui avait perfidement souhaité « un bon séjour en prison ». Qu'elle se rassure, ça ne se passe pas si mal pour lui. Il prend soin de sa cellule et y a trouvé ses marques.

À toute mon équipe pour le travail
réalisé dans cette affaire difficile :

Maître Ornella Spatafora
Maître Samuel Estève
Madame Elise Gheideine
Docteur Éric Remillet

À Martine et Florent Henry
pour leur courage.

À mon ami Jean Marc Florand
pour être ce qu’il est.